

IDEP POUR WINDOWS MANUEL D'UTILISATION

Version 2011 BE

Institut des comptes nationaux

Banque Nationale de Belgique
Service Statistiques extérieures
boulevard de Berlaimont 14
1000 Bruxelles

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
1.1. Remarques importantes sur le logiciel.....	1
1.2. Comment utiliser ce manuel.....	1
1.2.1. Utilisateurs débutants.....	1
1.2.2. Utilisateurs expérimentés.....	2
1.3. Terminologie utilisée.....	3
1.3.1. Partenaires impliqués dans la collecte de données INTRASTAT.....	3
1.3.2. Principales données concernées dans les déclarations INTRASTAT.....	5
2. INSTALLATION ET UPGRADE.....	6
2.1. Installation et upgrade en monoposte.....	6
2.1.1. Installation à partir du CD-ROM.....	6
2.1.2. Installation à partir du Web.....	7
2.1.3. Installation réussie.....	9
2.2. Installation et upgrade en réseau local.....	9
2.3. Téléchargement des installations en monoposte vers un serveur.....	10
2.4. Désinstallation du logiciel.....	10
2.5. Fichiers-journaux (Log Files).....	10
3. DEMARRAGE DU PROGICIEL - ECRAN D'OUVERTURE DE SESSION.....	12
4. L'INTERFACE UTILISATEUR GRAPHIQUE.....	14
4.1. Vérification de l'état.....	14
4.2. Affichage de l'écran.....	15
4.3. Barre d'outils du menu Actions.....	16
4.4. Menu Fenêtre.....	16
4.5. Menu Aide.....	17
4.6. Configuration de l'écran.....	17
4.7. Touches de fonction.....	18
4.8. Facilités pour l'entrée et la présentation des données.....	19
4.8.1. Listes de choix.....	19
4.8.2. Couleurs des champs.....	19
4.8.3. Ordre des TAB.....	19
4.8.4. Tri des données.....	20
4.9. Notations utilisées dans les chapitres suivants de ce manuel.....	20
5. SYSTEME.....	21
5.1. Taux de change.....	21
5.1.1. Spécification des taux de change.....	22
5.1.2. Utilisation des taux de change.....	22
5.2. Paramètres d'administration.....	23
5.3. Sélection de l'imprimante.....	24
5.4. Configuration de l'écran.....	25
5.5. Paramètres Email.....	25
5.5.1. MAPI e-mail.....	26
5.5.2. SMTP e-mail.....	28
5.5.3. Paramètres Proxy.....	30
5.6. Centre de collecte.....	30
6. IMPORTATION.....	32
6.1. Formats.....	32
6.1.1. Les deux fonctions sont expliquées dans les sections qui suivent.....	32
6.1.2. Usage interne brouillon.....	38
6.2. Importation Multi-RIS.....	39
6.3. Vue du Log-Import.....	41
7. PARTIES.....	43
7.1. RIS.....	43

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

7.1.1. Créer / Modifier RIS.	43
7.1.2. Copier Informations d'un autre RIS.	45
7.2. Utilisateurs.	45
7.2.1. Créer / Modifier un utilisateur.	45
7.2.2. Types d'utilisateurs.	47
7.3. Tiers déclarant.	47
7.4. Changer de RIS.	48
8. DECLARATION.	49
8.1. Le cycle de vie d'une déclaration.	49
8.2. Éditer des déclarations.	50
8.2.1. Introduction à la saisie des informations INTRASTAT.	50
8.2.2. Créer l'en-tête de la déclaration.	51
8.2.3. Ajouter des lignes de déclaration à l'en-tête.	53
8.2.4. Importation Multi-RIS.	64
8.2.5. Modifier, supprimer ou consulter des informations contenues dans une déclaration.	64
8.2.6. Sauver une ligne de déclaration comme modèle.	67
8.2.7. Remplacer des déclarations.	67
8.3. Déclarations au brouillon.	69
8.3.1. Format brouillon.	69
8.3.2. Brouillon / Impression.	69
8.3.3. Brouillon / Disque.	70
8.4. Déclarations sortie INTRASTAT.	70
8.4.1. Approbation / Désapprobation des déclarations.	70
8.4.2. Données agrégées.	71
8.4.3. Génération de la sortie INTRASTAT.	73
8.4.4. Sortie INTRASTAT / Tous les RIS (tiers déclarants seulement).	75
8.5. Log E-Mail.	76
8.6. Aperçu des déclarations.	78
8.7. Rapports.	78
8.8. Fin.	80
9. INFO RIS.	81
9.1. Facteurs de calcul de la masse nette.	81
9.1.1. Spécification des facteurs de calcul de la masse nette.	82
9.1.2. Utilisation des facteurs de calcul de la masse nette.	84
9.2. Modèles de lignes.	86
9.2.1. Spécification des modèles de lignes.	87
9.2.2. Utilisation de modèles de lignes.	88
9.3. Codes marchandises RIS.	89
9.3.1. Spécification des codes marchandises RIS.	89
9.3.2. Utilisation des codes marchandises RIS.	91
9.3.3. Vérification de la validité des codes marchandises.	92
9.4. Intervalles de contrôle.	92
9.4.1. Créer des valeurs Maximum et Minimum.	92
9.5. Copie des informations d'un RIS.	93
10. MAINTENANCE DU SYSTEME.	94
10.1. Maintenance des déclarations.	94
10.1.1. Archiver sur disque.	94
10.1.2. Désarchiver.	96
10.1.3. Suppression des en-têtes.	96
10.2. copie de secours de Idepdata (Backup Idepdata).	98
10.3. Restaurer la copie de secours (Restore Backup).	98
10.4. Nettoyage.	99
10.5. Téléchargement.	99
10.6. Vérification pour upgrade.	100
10.7. Installation Extras.	101

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

11. NC8.	102
12. IDEP/CN8 DANS UN RESEAU LOCAL MULTI-UTILISATEUR.....	103
12.1. Introduction.	103
12.2. Fonctions accessibles uniquement quand un seul utilisateur est connecté.	103
12.3. Fonctions accessibles par un utilisateur à la fois.	104
12.4. Accès à l'information possible pour plusieurs utilisateurs.....	104
13. DIAGNOSTICS.	105
13.1. Introduction.	105
13.2. Démarrage d'IdepTest.	105
13.3. Options	106
13.4. IDEP Helpdesk	106

Windows is a registered trademark of Microsoft Corporation.
Other brand and product names are trademarks or registered trademarks of the respective holders.

1. INTRODUCTION.

1.1. Remarques importantes sur le logiciel.

Le logiciel **I DEP/CN8** (INTRASTAT Data Entry Package / Combined Nomenclature 8 digits) a été développé pour les redevables de l'information statistique (RIS) pour les aider à créer des déclarations statistiques à transmettre à leur autorité nationale compétente (ANC).

Les principales fonctions du logiciel sont l'entrée de données et leur validation. Une fonction supplémentaire du logiciel est l'importation, avec validation, des données nécessaires issues du système d'information existant déjà dans l'entreprise. Le logiciel transformera ces données dans le format officiel accepté par l'ANC de l'utilisateur.

Le logiciel I DEP/CN8 peut aussi être utilisé par des tiers déclarants qui rempliront les déclarations statistiques pour le compte de plusieurs **RIS** (déclarants).

Plusieurs fonctions ont été insérées dans le logiciel pour faciliter la création de déclarations, y compris des listes de sélection, des valeurs standard et des calculs. Des fonctionnalités supplémentaires ont été intégrées pour l'utilisation des **codes de marchandises NC8**.

Différentes possibilités ont été prévues pour produire les déclarations. Elles peuvent être mises sur disquette ou envoyées par E-mail.

Le logiciel I DEP/CN8 produit un fichier dans la norme CUSDEC/INSTAT de EDIFACT qui répond aux besoins des différentes ANC.

1.2. Comment utiliser ce manuel.

Le manuel suit l'ordre du menu du logiciel. Cela implique que les **titres des chapitres** correspondent aux **options du menu** dans le logiciel.

Ce chapitre donnera à l'utilisateur les grandes lignes du guide et l'ordre dans lequel il doit lire les différents chapitres en fonction de ses connaissances et de ce qui l'intéresse dans le logiciel.

1.2.1. Utilisateurs débutants.

L'utilisateur débutant trouvera ci-après une liste des chapitres essentiels pour une bonne compréhension de base du logiciel.

Chapitre 1 - Introduction à l'utilisation du logiciel et à la terminologie.

L'utilisateur doit **ouvrir le logiciel** et suivre l'ordre des chapitres (les chapitres portant la mention "**facultatif**" ne sont pas essentiels pour l'utilisation du logiciel).

Chapitre 2 - Installation et upgrade.

Chapitre 3 - Démarrage du progiciel – Ecran d'ouverture de session.

Chapitre 4 – L'interface utilisateur graphique.

Chapitre 5 – Système.

5.2 Paramètres administratifs.

5.3 Sélection de l'imprimante.

5.6 Centre de collecte.

Chapitre 7 - Parties.

7.1 RIS.

Attention, après avoir défini au mois un RIS (déclarant) dans le programme, vous pouvez utiliser toutes les fonctions d'IDEP. Vous devez d'abord identifier ce RIS avant de pouvoir créer une déclaration!

7.3 Tiers déclarant.

7.4 Changer le RIS actuel (*facultatif – uniquement s'il y a plus d'un RIS*).

Chapitre 8 - Déclaration.

8.1 Cycle de vie d'une déclaration.

8.2 Éditer les déclarations.

8.2.1 Introduction à la saisie d'informations INTRASTAT.

8.2.2 Créer l'en-tête de la déclaration.

8.2.3 Ajouter des lignes à l'en-tête de la déclaration.

8.2.3.1 Introduction.

8.2.3.2 Saisie manuelle des données d'une ligne de déclaration.

8.2.3.3 Utilitaires pour la saisie manuelle des déclarations.

8.2.5 Modifier, effacer ou consulter les informations de la déclaration.

8.3 Déclarations au brouillon.

8.4 Sortie INTRASTAT de déclarations.

Chapitre 11 – NC8.

1.2.2. Utilisateurs expérimentés.

L'utilisateur expérimenté trouvera ci-après la liste des chapitres et sections qui expliquent les fonctions avancées du logiciel.

Chapitre 5 – Système.

5.1 Taux de change.

5.4 Écran.

Chapitre 7 - Parties.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

7.2 Utilisateurs (*facultatif – uniquement s'il y a plus d'un utilisateur*).

Chapitre 8 - Déclaration.

8.2 Éditer des déclarations

8.2.3 Ajouter des lignes de déclaration à l'en-tête.

8.2.3.4 Entrée des données à l'aide de modèles.

8.2.3.5 Copier des lignes d'une autre déclaration.

8.2.3.6 Utilisation de la fonction importation.

8.2.4 Importation Multi-RIS.

8.2.6 Sauver une ligne de déclaration comme modèle.

8.2.7 Supprimer, changer et remplacer des déclarations.

8.5 Log E-mail

8.6 Aperçu des déclarations (*facultatif*)

8.7 Rapports.

Chapitre 9 - Info RIS.

9.1 Facteurs de calcul de la masse nette.

9.2 Modèles de lignes.

9.3 Codes marchandises RIS.

9.5 Copier les informations RIS.

Chapitre 10 - Maintenance du système.

Chapitre 12 – IDEP/CN8 dans un réseau local multi-utilisateur.

1.3. Terminologie utilisée.

Avant d'installer le logiciel, ce chapitre vous donne quelques explications sur les concepts de base.

1.3.1. Partenaires impliqués dans la collecte de données INTRASTAT.

ANC:	Signifie "administration nationale compétente". Il s'agit, en Belgique, de l'institut des comptes nationaux. En cas de questions ou de problèmes avec INTRASTAT ou avec l'utilisation du logiciel IDEP/CN8, il convient de s'adresser à l'ANC. Il faut s'adresser à l'ANC pour obtenir une nouvelle version du logiciel pour être sûr de l'intégrité des données.
Centre de collecte:	L'endroit où les déclarations INTRASTAT sont collectées.
RIS:	Signifie "redevable de l'information statistique". Il s'agit des importateurs / exportateurs qui sont tenus de faire des déclarations INTRASTAT à l'ANC. Le RIS est identifié par son numéro d'entreprise.
Tiers déclarant:	Une société qui fait les déclarations à l'ANC pour le compte d'une ou

	plusieurs sociétés (c'est-à-dire des RIS).
Utilisateur:	<p>Une personne qui est définie dans le logiciel IDEP/CN8 et qui peut y accéder et l'utiliser. Plusieurs utilisateurs du logiciel peuvent avoir des niveaux d'autorisation différents. L'autorisation spécifie si l'utilisateur a accès à un ensemble de fonctions ou non.</p> <p>Trois types d'utilisateurs peuvent être définis.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le superviseur habilité à modifier (=l'utilisateur IDEP par défaut). Cet utilisateur peut exécuter toutes les fonctions du logiciel.2. L'utilisateur normal habilité à modifier. Il peut exécuter les fonctions de tout utilisateur mais pas celles du superviseur. Il peut consulter les fonctions du superviseur.3. L'utilisateur normal non habilité à modifier. Cet utilisateur peut consulter les fonctions de tout utilisateur

1.3.2. Principales données concernées dans les déclarations INTRASTAT.

<p>Déclaration:</p>	<p>Elle reprend toutes les informations statistiques pour un RIS donné, dans une période statistique donnée, pour le flux donné de marchandises. Une déclaration est composée d'un en-tête et d'une ou plusieurs lignes.</p> <p>Un en-tête de déclaration pour un RIS donné est identifié par:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La période statistique (mois). 2. Le flux (arrivée ou expédition de marchandises). 3. Le type d'information (nouvelle information, corrections apportées à une déclaration précédente ...). <p>Une ligne de déclaration peut correspondre à une transaction (p. ex. information concernant une facture). Une ligne de déclaration peut aussi contenir une information agrégée pour plusieurs transactions. Une ligne de déclaration est identifiée par un numéro unique.</p> <p>REMARQUE: un RIS peut envoyer plusieurs déclarations du même type (p. ex. arrivée de marchandises) pour la même période statistique (p. ex. janvier 2006). C'est pourquoi l'identification de la déclaration requiert une attention spéciale. Les deux situations suivantes peuvent être considérées.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un utilisateur établit plusieurs déclarations, du même type, pour la même période statistique et le même flux, sur le même ordinateur. Dans le seul but d'identifier la déclaration, il lui est attribué un numéro d'ordre (exemple: déclaration 1 et 2). 2. Le même RIS génère des déclarations depuis plusieurs ordinateurs. <p>Sur chaque poste de travail, la déclaration peut être identifiée, par exemple, par le numéro d'ordre "1". Outre le numéro d'ordre, un autre qualifiant est nécessaire pour identifier de manière unique la déclaration. Ce qualifiant est appelé une "identification du poste de travail" dans le logiciel. Si un RIS "X" génère des déclarations INTRASTAT depuis 3 ordinateurs, il doit identifier les ordinateurs, par exemple, comme suit AA, BB et CC.</p> <p>Les déclarations seront identifiées dans toute l'UE par le numéro d'entreprise du RIS + identification du poste de travail + le numéro d'ordre de la déclaration (p. ex. BE0123456789 + AA + 000001).</p>
<p>Codes marchandises NC8:</p>	<p>Nomenclature combinée. Les codes de marchandises à 8 chiffres qui sont utilisés dans tous les États membres de l'UE. La partie CN8 du logiciel permet à l'utilisateur de trouver facilement les codes NC8 corrects des marchandises importées et exportées.</p> <p>Il est possible pour un RIS de construire une table définissant les correspondances entre les codes utilisés par l'entreprise pour ses besoins propres et les codes officiels de la NC8</p>

2. INSTALLATION ET UPGRADE.

Remarque importante: la procédure d'installation et d'upgrade d'IDEP/NC8 utilise une particularité de Windows appelée "Windows Installer" (MSI). Cette procédure vérifie que MSI est installé sur le PC de l'utilisateur, ce qui est normalement le cas, et en vérifie la version. Dans le cas contraire, une installation automatique ou un upgrade de MSI sera réalisé.

2.1. Installation et upgrade en monoposte.

IDEP/NC8 est distribué sur CD-ROM et via Internet. Toutefois, les procédures d'installation et d'upgrade sont pratiquement identiques dans les deux cas. Elles sont décrites dans des chapitres différents ci-dessous.

Configuration minimale requise pour l'installation ou l'upgrade.

- IDEP V4 et supérieur nécessite NET V2.0 ou .NET V2.0 SP1 (SP1 est optionnel). Il peut être installé sur les systèmes suivants:
 - Windows XP SP1 ou supérieur avec Windows Installer V3.0 ou supérieur. Pour installer NET V2.0 SP1, vous avez besoin de Windows Installer V3.1 et Windows XP SP2.
 - Windows 2000 SP3 ou supérieur
 - Windows 2003
 - Windows Vista
 - Windows 7
- Un moniteur avec une résolution minimale de 600x800 (1024x768 conseillé).
- 20 Mo d'espace libre sur le disque dur. .

Upgrade uniquement: les utilisateurs d'une version antérieure mettront de préférence Idep à jour, à partir du programme même, via la fonction Maintenance/Vérification pour Upgrade (voir chapitre 10.7 de ce manuel). Les autres possibilités sont décrites ci-dessous.

2.1.1. Installation à partir du CD-ROM

1. Via le menu du CD-ROM, allez au menu principal, cliquez sur IDEP/NC8 pour Windows et ensuite sur "Démarrer l'installation". Vous pouvez aussi double-cliquer sur le fichier SETUP.EXE qui se trouve dans le répertoire IDEPWIN\INSTALL du CD-ROM.
2. Suivez les instructions du programme d'installation.
 - Sélectionnez les langues qui seront installées pour l'interface utilisateur et la langue du programme d'installation

Le choix de la langue de l'interface utilisateur d'IDEP/NC8 est réalisé en cliquant simplement sur les boutons appropriés. Dans le cas d'un upgrade d'une installation existante, les langues déjà installées sont indiquées à l'aide d'un "*" sur le bouton option. Si une langue est "désélectionnée", elle sera supprimée de la version existante d'IDEP/NC8.

La langue de l'interface utilisateur du programme d'installation est déterminée sur base de la dernière langue sélectionnée. Vous devrez peut-être cliquer à plusieurs reprises sur les différentes options langue afin d'obtenir la langue de dialogue voulue

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

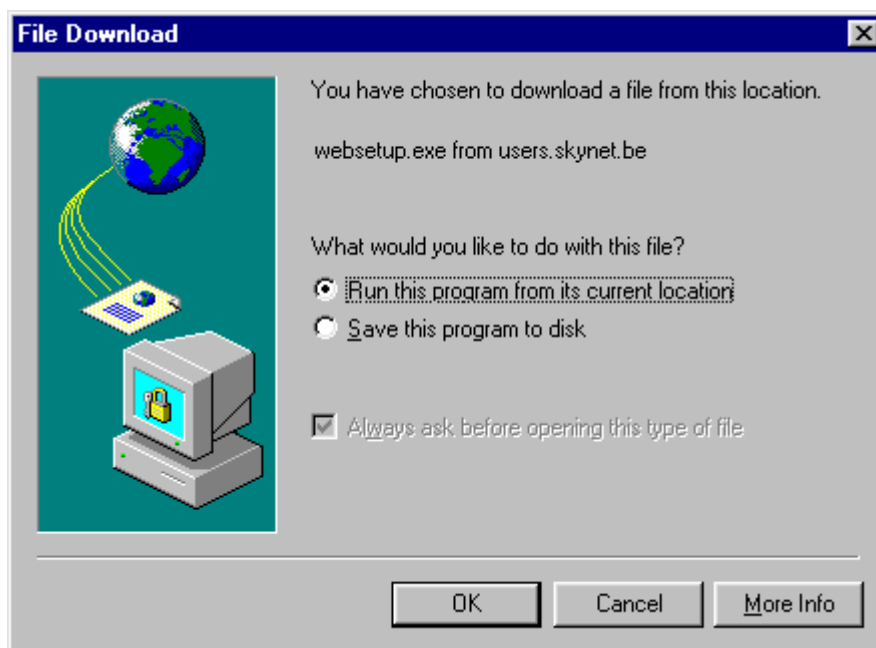
- Choisissez une installation "poste local ou Serveur". Dans le cas d'une configuration Client/Serveur, le Serveur doit être installé ou mis à jour en premier. L'installation Serveur est identique à l'installation Poste local. Pour l'installation Client, voyez le chapitre 2.2.
 - Choisissez la destination, soit vous acceptez le répertoire par défaut soit vous sélectionnez un autre répertoire. Dans le cas d'un upgrade, le répertoire de la version précédente est proposé. Si vous le souhaitez, vous pouvez déplacer l'installation actuelle vers un autre répertoire existant à préciser (un répertoire vide ou un répertoire avec une installation d'Idep présente) ou vers un nouveau répertoire dont le nom doit être introduit ici. L'espace disque nécessaire et l'espace disponible sont affichés.
3. Le programme d'installation commencera à copier. Veuillez noter que la copie des bases de données CN8 peut prendre un certain temps.
 4. Cliquez sur Terminer pour quitter le programme d'installation.

Il est possible, à chaque étape, d'annuler la procédure d'installation. L'utilisateur devra alors confirmer l'interruption.

2.1.2. Installation à partir du Web.

Les utilisateurs d'Idep peuvent mettre leur programme à jour , à partir de celui-ci, via les menus "Maintenance/Vérification pour upgrade" ou en suivant la procédure ci-dessous:

1. Allez sur le site Web d'Intrastat <http://www.intrastat.be> et ensuite vers Idep/Nc8 pour Windows, cliquez sur "Installation" et suivez les instructions:
2. Quand la procédure de download commence le dialogue suivant apparaît, sélectionnez "Run the program (websetup.exe) from its current location" ou "Run".




3. Le message d'avertissement suivant apparaît, choisissez "Yes" ou "Run".



4. Ensuite, poursuivez l'installation en vous référant au chapitre précédent ("Installation à partir d'un CD-ROM").

2.1.3. Installation réussie

L'utilisateur constatera que le programme IDEP/CN8 est installé ou mis à jour dans le répertoire sélectionné et que les sous-répertoires sont créés par la procédure d'installation, dans les langues fournies par l'administration nationale. Le programme est démarré en double-

cliquant sur le raccourci  créé sur le bureau par le programme d'installation ou en double-cliquant sur **Idep.exe** dans le répertoire principal.

2.2. Installation et upgrade en réseau local.

IDEP/CN8 peut être utilisé dans un environnement où plusieurs personnes établissent des déclarations Intrastat en même temps sur des postes de travail différents mais sur la même installation du programme.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Cet environnement appelé client/serveur est créé en installant tout d'abord le programme sur le système serveur et ensuite sur les systèmes clients. Une installation client peut être considérée comme une référence à l'installation de IDEP/CN8 sur un serveur.

La procédure pour installer ou mettre à jour un serveur IDEP/CN8 est entièrement identique à l'installation ou la mise-à-jour d'IDEP/CN8 en monoposte décrite dans la section précédente.

Un client IDEP/CN8 est installé en suivant la même procédure mais

- l'espace requis sur le disque dur est minime,
- lors de l'étape 2, l'option "client" doit être sélectionnée,
- lors de l'étape 2, le "lieu de destination" à indiquer doit être le lieu où le serveur est installé,
- l'étape 3 exécutera la copie de certains fichiers système de Windows.

Pour les détails et les restrictions concernant l'utilisation du concept client/serveur, voir chapitre 12.

2.3. Téléchargement des installations en monoposte vers un serveur.

IDEP offre la possibilité de convertir des installations en monoposte en une configuration client/serveur. Cela signifie que les différentes bases de données des installations en monoposte sont rassemblées en une base de données sur le système serveur (qui peut d'ailleurs être un des systèmes monopostes initiaux).

Cette fonction est prévue comme option dans le menu de maintenance du système et décrite en détail dans le chapitre 10.5 - Téléchargement.

2.4. Désinstallation du logiciel.

Les programmes IDEP/CN8 pour Windows peuvent être désinstallés simplement à l'aide de l'option Désinstaller de Windows.

1. Ouvrez Ajout et suppression de programmes (Démarrer/Paramètres/Panneau de configuration/Ajout et suppression de programmes).
2. Choisissez IDEP/CN8 et cliquez sur le bouton Ajouter/Supprimer.
3. Confirmez en réponse à la question ('êtes-vous sûr que vous voulez supprimer...').
4. A la question "Supprimer les exécutables IDEP ainsi que les données?", répondez "Oui" si vous souhaitez supprimer complètement IDEP/CN8 ou "Non" si vous voulez conserver l'installation mais supprimer l'inscription, le raccourci, ...

2.5. Fichiers-journaux (Log Files).

Tous les programmes IDEP/CN8 pour Windows signalent les problèmes dans des fichiers .LOG. Ces fichiers se trouvent dans le sous-répertoire intitulé LOG dans le répertoire de l'installation IDEP/CN8 de l'État membre. Le nom du fichier est XXXX_date.log, dans lequel XXXX = le nom de l'application, cf. exemple ci-dessous.

C:\Program Files\Eurostat\IDEP CN8\BE\LOG\IDEP_05112006.log.


Si des problèmes sont signalés à l'administration nationale, l'utilisateur est encouragé à fournir ces fichiers-journaux car ils contiennent toutes les informations requises pour résoudre rapidement le problème.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Via le programme Ideptest, vous pouvez , en cas de problème, rassembler tous les fichiers log nécessaires et les envoyer ensuite au Idep-helpdesk (voir chapitre 13 Diagnostics).

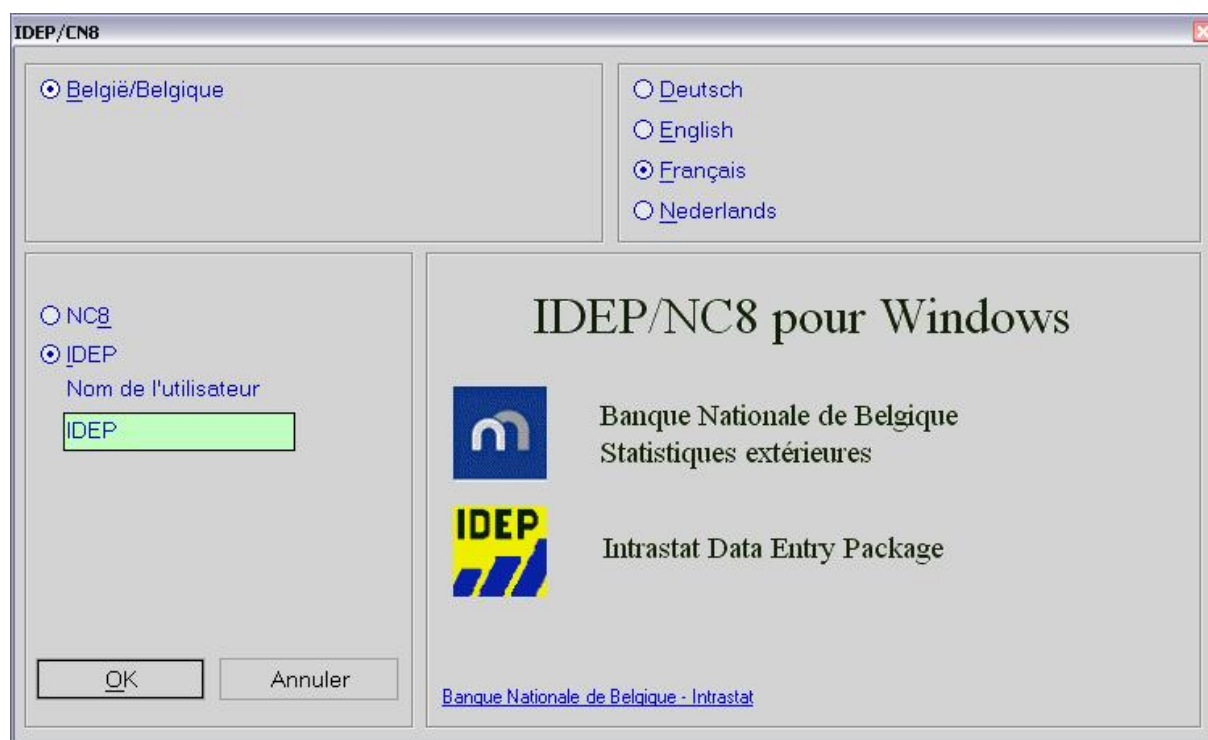
3. DEMARRAGE DU PROGICIEL - ECRAN D'OUVERTURE DE SESSION.

Le programme IDEP/CN8 est mis en route en exécutant **idep.exe** qui se trouve dans le répertoire principal de l'installation et en sélectionnant IDEP.**idep.exe** peut être lancé en choisissant IDEP-CN8 dans la section Programmes (comme spécifié pendant l'installation) dans le menu Démarrer de Windows ou en *double-cliquant* sur le fichier programme Idep.exe dans l'explorateur de

Windows. Il peut également être lancé en double-cliquant sur le raccourci IDEP  créé sur le bureau par la procédure d'installation.

Le programme vérifie alors si les longs noms sont supportés par le système. Si ce n'est pas le cas, il affiche un message et il sera impossible de lancer IDEP. Vous pourrez toutefois utiliser CN8. Il contrôle ensuite l'espace de travail temporaire disponible sur le disque dur de l'utilisateur tel que défini par les paramètres de l'utilisateur pour les variables d'environnement TEMP ou TMP de Windows. Si ces variables n'existent pas, il essaie de les créer lui-même. Si un espace suffisant ne peut être trouvé ou créé, il est impossible de démarrer IDEP.

Si ces contrôles sont positifs, l'écran de démarrage qui suit apparaîtra:



Cet écran permet à l'utilisateur de sélectionner les éléments suivants:

- La langue du progiciel.
- Le nom de l'application (NC8 ou IDEP).

Quand l'utilisateur a sélectionné l'application IDEP, il doit encore entrer les informations suivantes avant d'avoir accès au programme:

- Le nom de l'utilisateur.
- Le mot de passe éventuel.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

L'utilisateur qui se connecte au système en utilisant comme nom d'utilisateur **IDEP** est l'utilisateur par défaut du programme. Quand il se connecte pour la première fois, **il doit utiliser comme nom d'utilisateur IDEP sinon il n'aura pas accès au programme**. Cet utilisateur par défaut ne peut être supprimé du système.

Quand l'utilisateur choisit l'application NC8, il accède uniquement au module reprenant la nomenclature des marchandises.

En cliquant sur le bouton **OK**, l'utilisateur entrera dans le programme sélectionné. En cliquant sur le bouton **Annuler**, l'utilisateur quittera l'écran de connexion. Si l'utilisateur dispose d'une connexion Internet, cliquer sur **Banque Nationale de Belgique - Intrastat** établit une connexion avec le site web de la Banque Nationale de Belgique.

4. L'INTERFACE UTILISATEUR GRAPHIQUE.

Attention, après avoir défini au moins un RIS (déclarant) dans le programme, vous pouvez utiliser toutes les fonctions d'IDEP. Vous devez d'abord identifier ce RIS avant de pouvoir créer une déclaration!

4.1. Vérification de l'état.

Les **codes marchandises RIS** définis dans le programme seront vérifiés et les codes pour lesquels le code NC8 correspondant n'est plus valable pour une des années supportées par le programme seront identifiés dans la liste des codes RIS.

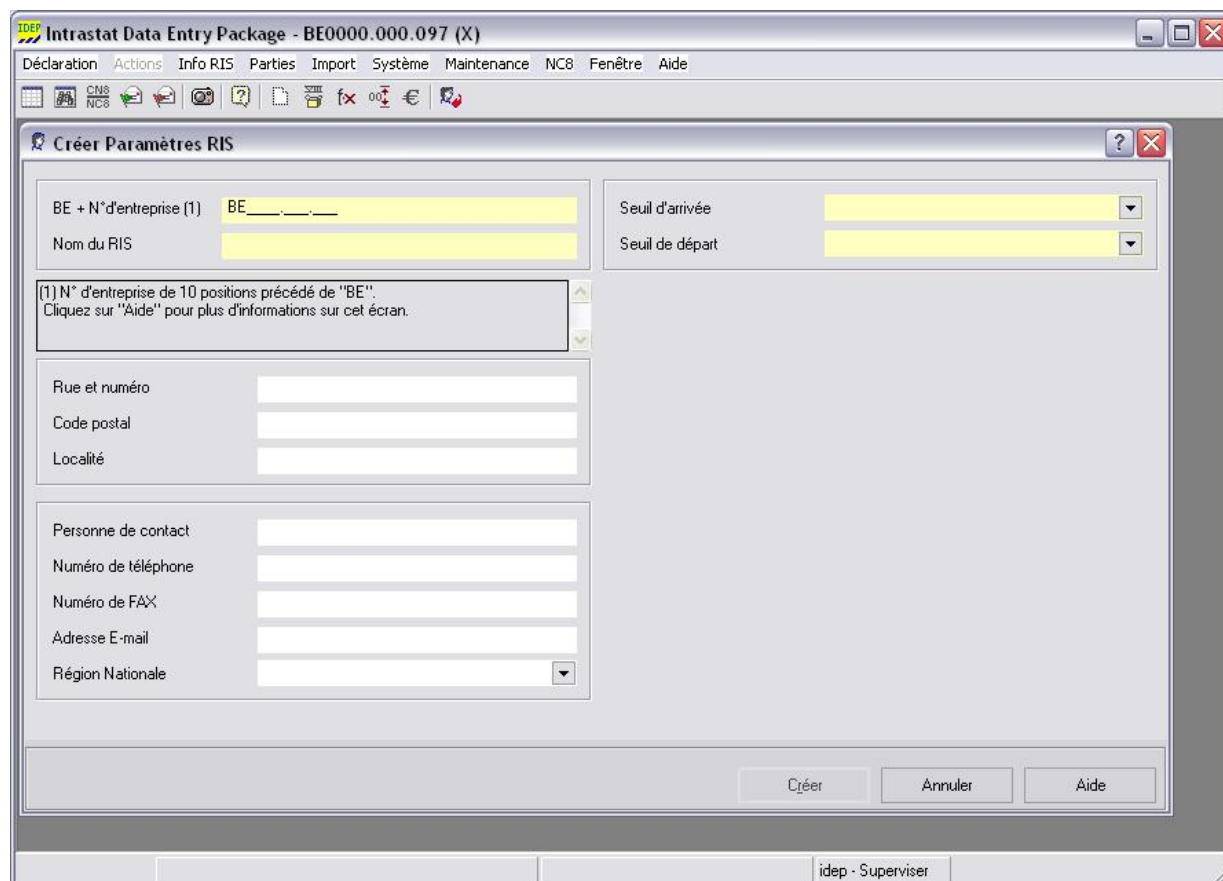
Quand IDEP est mis à jour, les valeurs limites minimum/maximum associées aux codes NC8 sont mises à jour au moyen des valeurs limites de l'année précédente, mais seulement si les limites du RIS sont supérieures à celles fournies par l'ANC et que les limites de l'ANC ne sont pas égales à zéro (Voir chapitre 9.4).

Pour le RIS actif, les **modèles de lignes** seront également vérifiés. Si un de leurs éléments constitutifs (code NC8, pays, taux de change (anciens UME)---) n'est plus valide, le modèle sera marqué dans la liste. Les modèles des autres RIS définis dans le programme seront vérifiés lorsqu'un de ces RIS sera choisi comme RIS actif.

Enfin, dans le cas d'une **première installation d'IDEP/NC8 pour windows**, l'écran "Créer - Paramètres RIS" s'affiche afin d'aider l'utilisateur néophyte, voir chapitre 7.1.1.

IDEP pour Windows


Manuel d'utilisation



4.2. Affichage de l'écran.

Quand l'application démarre, l'interface utilisateur graphique affiche l'écran par défaut de l'application qui contient les informations suivantes.

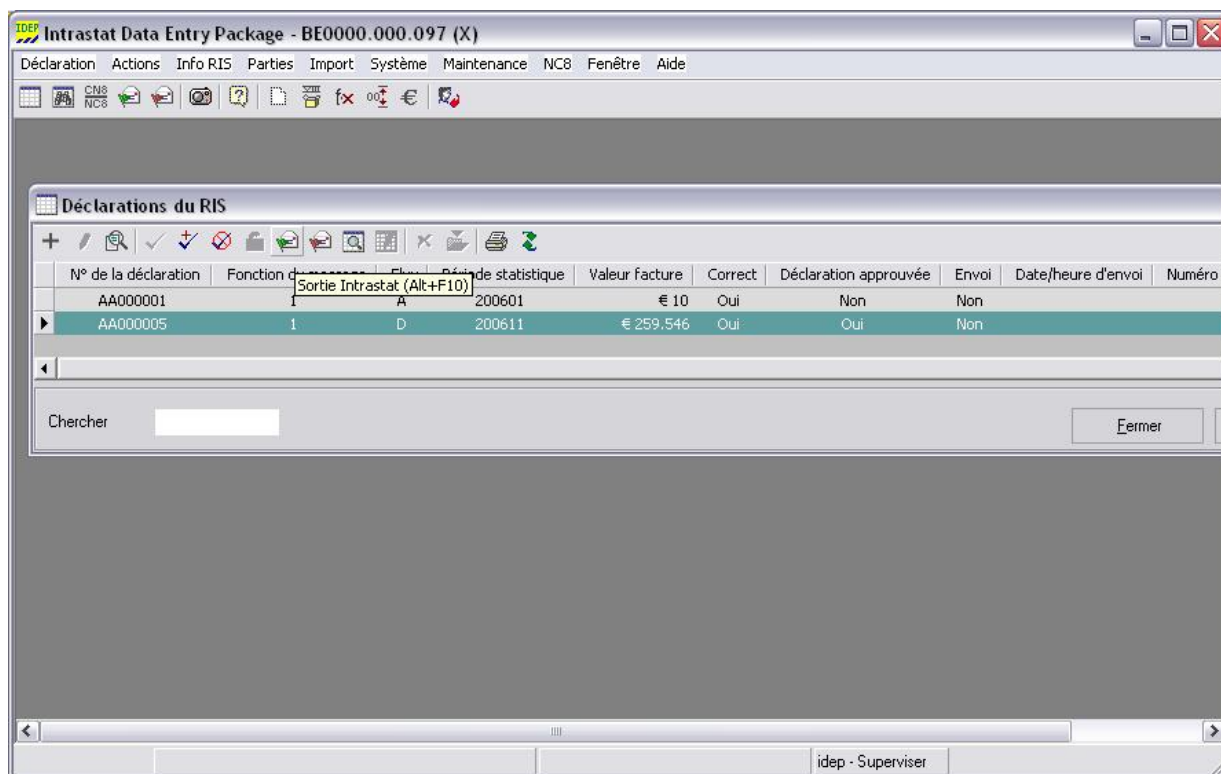
- Le **nom de l'application**, l'**identification du RIS** actif et le **nom du RIS**.
- La **barre des menus** qui présente les principales options. Pour faire apparaître des sous-options, il suffit de cliquer sur une option principale.
- La **barre d'outils** qui permet d'accéder rapidement aux principales fonctions par des boutons.
- La **deuxième barre d'outils** pour les boutons contextuels qui apparaissent et disparaissent selon les besoins, appelée menu des actions. Cette barre d'outils peut comprendre les boutons suivants:

Placez le pointeur de la souris sur un bouton pour en connaître la fonction. Des **info-bulles** fournissent des indications sommaires quand le pointeur de la souris est positionné sur un bouton. Dans l'exemple, le pointeur de la souris est positionné sur le bouton "*Sortie Intrastat*"  de la barre d'outil.

- La **zone d'information IDEP** dans laquelle les écrans s'affichent. Normalement, la liste des déclarations du RIS par défaut s'affiche après le Logon. Si l'utilisateur a activé l'option "**Sauver l'environnement de travail**", voir chapitre 4.6, la liste qui était à l'écran lorsque la dernière session d'IDEP a été fermée s'affiche.
- La **barre d'état**.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Cette fenêtre comme toutes les autres dans l'application peut être réduite, agrandie ou adaptée à la taille correspondant aux besoins de l'utilisateur.

4.3. Barre d'outils du menu *Actions*.

Le menu "*Actions*" est désactivé quand le programme est ouvert pour la première fois. Il devient actif quand un autre menu est sélectionné et il affiche toutes les actions possibles dans les conditions actuelles.

Les mêmes options que celles des boutons dans la zone de boutons contextuels sont alors disponibles.

Le menu *Actions* s'affiche quand vous cliquez avec le bouton droit de la souris à un endroit quelconque de l'écran. L'exemple montre la barre d'outils du menu *Actions* après sélection de la fonction "*Créer-Ajouter-Modifier*".

4.4. Menu *Fenêtre*.

Le menu "*Fenêtre*" permet de manipuler les fenêtres ouvertes. Il offre les possibilités suivantes.

- "*Cascade*" des fenêtres ouvertes, ou
- "*Juxtaposition verticale*" des fenêtres ouvertes, ou
- "*Fermer toutes*" les fenêtres ouvertes.

Une liste de toutes les fenêtres ouvertes permet d'activer une fenêtre choisie.

4.5. Menu Aide.

Le menu "Aide" fournit les rubriques générales d'aide.

"Table des matières" de toute l'aide disponible.

Information "Sur cet écran".

Information de "Support".

L'option "Diagnostics" lance un outil appelé **IdepTest**. Cet outil collecte des informations qui peuvent être envoyée à l'ANC en cas de problèmes lors de l'installation ou du démarrage d'IDEP/NC8. Cet outil peut aussi être lancé directement à partir du CD-ROM d'installation (Voir chapitre13).

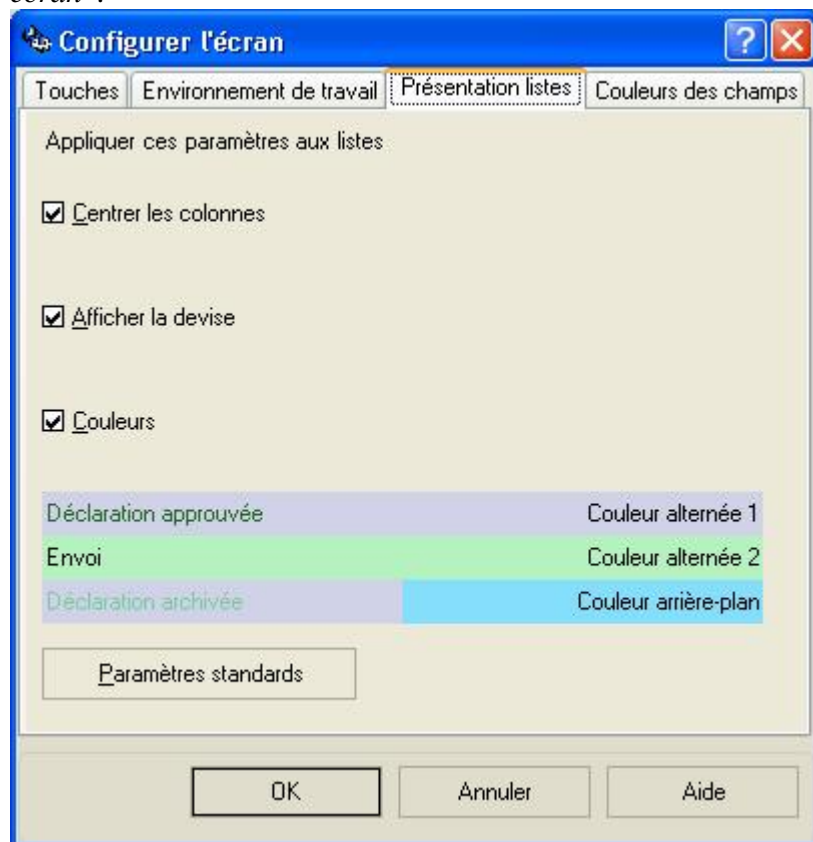
L'option "Au sujet de" fournit des informations concernant IDEP/CN8.

Une aide sur certains sujets particuliers est fournie via la table des matières ou le bouton "Aide" présent dans les différents écrans d'IDEP/NC8.

Tous les textes d'aide peuvent être imprimés individuellement.

4.6. Configuration de l'écran.

La fonction "Configurer écran" est sélectionnée en cliquant sur "Système / Configurer écran".



Cette option permet à l'utilisateur d'adapter le layout, l'environnement de travail et le comportement du curseur,.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

L'option "*Auto TAB*" détermine le comportement du curseur durant la création d'une ligne de déclaration. Dans le cas d'une nouvelle installation, cette option est activée par défaut. Si cette fonction est activée, le curseur passe automatiquement au champ suivant si la donnée requise est correctement introduite dans le champ. Cela s'applique uniquement aux champs avec des données de longueur fixe.

L'option "*Enter comme Tab*" permet à l'utilisateur de substituer la touche "Enter" à la touche "Tab".

L'option "*Sauver/Rétablir l'environnement de travail*" entraîne les conséquences suivantes : quand l'utilisateur quitte IDEP/NC8, la taille et la position de l'écran actif sont enregistrées. La liste des écrans actifs (ex. liste des déclarations, taux de change) est également sauvée. Quand IDEP/NC8 redémarre, le format d'écran ainsi que la liste des écrans actifs sont restaurés. Si cette fonction n'est pas activée, IDEP/NC8 redémarre normalement avec la liste des déclarations du RIS.

4.7. Touches de fonction.

De nombreuses options peuvent aussi être activées par les touches de fonction.

Les touches de fonction suivantes sont normalement actives.

- F1 : Affiche le texte d'aide pour la fonction actuellement sélectionnée.
- F2 : Si vous appuyez sur cette touche alors que vous êtes dans un champ d'entrée de donnée, vous ferez apparaître une liste dans laquelle vous pourrez choisir une valeur.
- F3 : Sortir d'IDEP.
- F4 : Créer.
- F5 : Modifier.
- F6 : Consulter.
- F7 : Effacer.
- F8 : Imprimer.
- F12 : Rétablir.
- ENTRÉE : En raison des restrictions imposées par Windows, la fonctionnalité de la touche Entrée diffère de celle du logiciel sous DOS. Le comportement de cette touche peut toutefois être modifié, voir chapitre 5.4.
- ECHAP : Cette touche ramène à la fonction précédemment sélectionnée ou au menu.
- TAB/Shift + TAB : permet de passer à l'entrée suivante ou au bouton dans un écran d'entrée de données. Le comportement de cette touche peut toutefois être modifié, voir chapitre 5.4.
- Alt + flèche vers le bas ou vers le haut : idem TAB/Shift + TAB.

Parfois, il faut utiliser ensemble la touche "*Shift*" ou la touche "Alt" et une touche de fonction, par exemple "*Shift + F6*".

La signification effective d'une touche de fonction, comme dans le logiciel sous DOS, dépend parfois du contexte.

4.8. Facilités pour l'entrée et la présentation des données.

4.8.1. Listes de choix.

Quand vous êtes positionné sur un champ où vous devez introduire un code prédéfini figurant dans une liste, vous pouvez cliquer sur la flèche ▼ sur le côté droit du champ ou vous pouvez appuyer sur la touche F2, ce qui fera apparaître un choix de toutes les valeurs possibles. Vous pouvez choisir une valeur de cette liste en cliquant sur la valeur voulue. En fonction de la taille de la liste, deux présentations différentes sont utilisées par défaut:

- une liste déroulante pour les courtes listes - le fait de cliquer sur l'entrée souhaitée transfère immédiatement sa valeur dans le champ,
- une fenêtre de sélection pour les listes plus longues - une entrée est sélectionnée en cliquant dessus et sa valeur est insérée dans le champ en cliquant sur OK.

Dans les deux cas, le bouton de la flèche vers le haut et celui de la flèche vers le bas peuvent être utilisés dans le champ ce qui affichera les valeurs possibles une par une.

Remarque: si, au lieu d'appuyer sur la touche de fonction F2, vous appuyez sur Alt+F2 quand vous êtes dans un champ avec une liste de choix, c'est toujours la fenêtre de sélection qui apparaît et non une liste déroulante. Cela permet à l'utilisateur de consulter des informations supplémentaires si celles-ci se trouvent dans la liste.

4.8.2. Couleurs des champs.

Les couleurs par défaut sont:

- Champ facultatif (où des données peuvent être entrées): blanc.
- Consultation seule: gris.
- Champ obligatoire (où des données doivent être entrées): jaune.
- Erreur dans les données saisies: rouge.
- Données saisies correctement: vert.

4.8.3. Ordre des TAB.

Les utilisateurs qui préfèrent travailler avec les touches plutôt qu'avec la souris ont deux options: Si **Enter comme Tab** dans le menu "Configurer l'écran" est inactif, la touche *TAB* est utilisée pour passer d'un champ à l'autre et aux boutons. La touche *Enter* peut être utilisée pour activer un bouton.

Si l'option **Enter comme Tab** dans le menu "Configurer l'écran" est active, la touche *Enter* déplace le curseur vers l'élément suivant (champ ou bouton). Appuyer sur *Enter* sur le dernier élément ramène le curseur sur le tout premier élément. Le comportement initial de la touche *Enter* (Enter équivaut à presser le bouton OK) est désactivé dans toutes les fenêtres à l'exception des listes. Presser la touche *Enter* sur un bouton (ex. : OK ou Annuler) active ce bouton au lieu de déplacer le curseur. Presser *Shift + Enter* déplace le curseur vers l'élément précédent.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



4.8.4. Tri des données.

Dans les différentes listes présentes dans IDEP, cliquer sur le titre d'une colonne lance une fonction de tri. Par exemple, cliquer sur le titre de la colonne "Correct" regroupe les déclarations correctes ("Oui") et incorrectes ("Non") dans la liste.

4.9. Notations utilisées dans les chapitres suivants de ce manuel.



Il est clair d'après les sections précédentes de ce chapitre qu'il est possible d'appeler la plupart des fonctions du logiciel de plus d'une façon.

Par exemple:

- La fonction "**Modèles de lignes**" est lancée:
 - en sélectionnant dans le menu principal l'option "*Info RIS*", puis la sous-option "*Modèles de lignes*";
 - ou en cliquant avec la souris sur le bouton  "*Modèles de lignes*" sur la barre d'outils principale.
- Sur l'écran **Modèles de lignes**, la fonction "**Créer modèles de lignes**" peut être exécutée:
 - en sélectionnant dans l'option "*Actions*" du menu principal (ou en appelant la liste d'actions par un clic sur le bouton droit de la souris) la sous-option "*Créer*",
 - ou en cliquant avec la souris sur le bouton  "*Créer*" dans la barre d'outils contextuels,
 - ou en appuyant sur la touche de fonction *F4*.

Dans les chapitres suivants, la manière d'appeler chaque fonction est indiquée de manière plus sommaire.

Pour l'exemple ci-dessus, la notation sera la suivante:

- La fonction "**Modèles de lignes**" est lancée par "*Info RIS / Modèles de lignes*" ou en cliquant sur le bouton  "*Modèles de lignes*".
- La fonction "**Créer modèles de lignes**" est lancée dans "*Info RIS / Modèles de lignes*" par le biais de "*Actions / Créer*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer*" ou par le biais de la touche *F4*.

Autres conventions:


- Les noms de fonction sont écrits en gras & en italique: "**Fonction**".
- Les options des menus, les noms des boutons, etc. pour lancer des fonctions sont écrits en italique: "*Menu*".
- Les noms des champs sont écrits en gras: **Champ**.

5. SYSTEME.

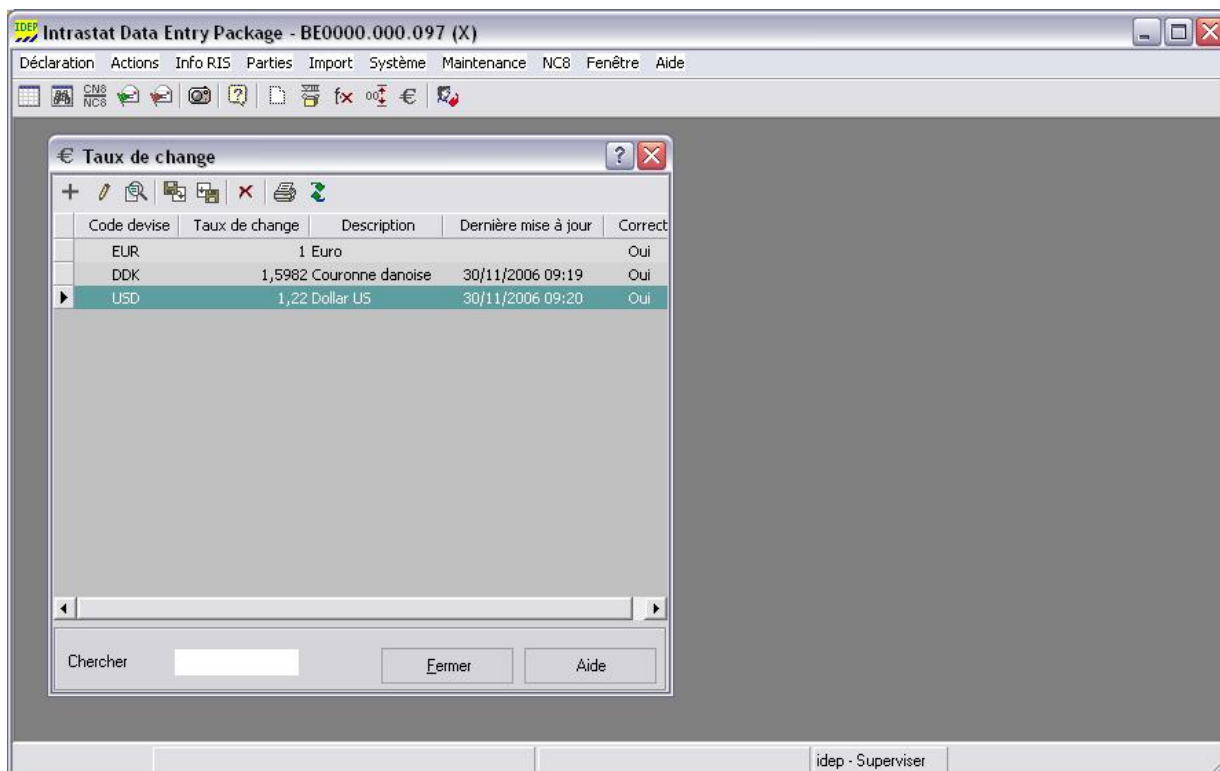
Les fonctions du système influencent le comportement de toute l'application IDEP/CN8 et s'appliquent par conséquent à tous les RIS définis dans le système. Les fonctions au niveau du système sont:

- **Taux de change,**
- **Paramètres d'administration,**
- **Sélection de l'imprimante,**
- **Configurer l'écran** (cette fonction est décrite dans le chapitre 5 - Interface utilisateur graphique),
- **Paramètres Email** (seulement si transmission par Email),
- **Centre de collecte.**

5.1. Taux de change.

La fonction “**Taux de change**” est sélectionnée en passant par “*Système / Taux de changes*” ou en cliquant sur le bouton  “*Taux de change*”.


La table des **Taux de change** permet à l'utilisateur de convertir automatiquement ou manuellement des montants en devise en montants en euros




IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

5.1.1. Spécification des taux de change.

La fonction "**Créer des taux de change**" est appelée dans "*Système / Taux de change*" par "*Actions / Créer*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer*" ou par la touche F4.


La fonction "**Modifier les taux de change**" est appelée dans "*Système / Taux de change*" par "*Actions / Modifier*" ou en cliquant sur le bouton  "*Modifier*" ou par la touche F5.

Cette fonction permet à l'utilisateur de définir les **taux de change** pour les devises.

L'utilisateur peut ajouter de nouvelles devises et leur **taux de change** et mettre à jour ceux qui sont déjà repris.


Pour ajouter un taux de change, l'utilisateur devra indiquer :

- le **code de la devise**,
- la **description de la devise**,
- le **taux de change** de la nouvelle devise (1 nouvelle devise = x Euro ou "**1Euro** =" x nouvelle devise),

Les **taux de change** peuvent aussi être importés de l'extérieur. La fonction "**Importer taux de change**" est appelée à partir de l'écran **taux de change** par le biais de "*Actions / Importation*" ou en cliquant sur le bouton  "*Importation*" ou en appuyant sur la touche F9.

Lire la section 6.2.1 – Format d'importation, pour les directives sur la manière de définir le format d'importation et d'utiliser la fonction "**Importation**". Un **indicateur de validité** indique si les devises introduites par le biais de la fonction d'importation contiennent des erreurs).

Les **taux de change** importés mettront à jour les taux existant.

Les **taux de change** peuvent aussi être exportés vers un fichier. La fonction "**Exporter taux de change**" est appelée à partir du tableau **taux de change** via "Actions/Exporter", en cliquant sur le bouton "Exporter"  ou via la touche de fonction F9. Les formats d'exportation possibles sont MS Access, MS Excel, CSV, Texte TAB, XML et HTML.

5.1.2. Utilisation des taux de change.

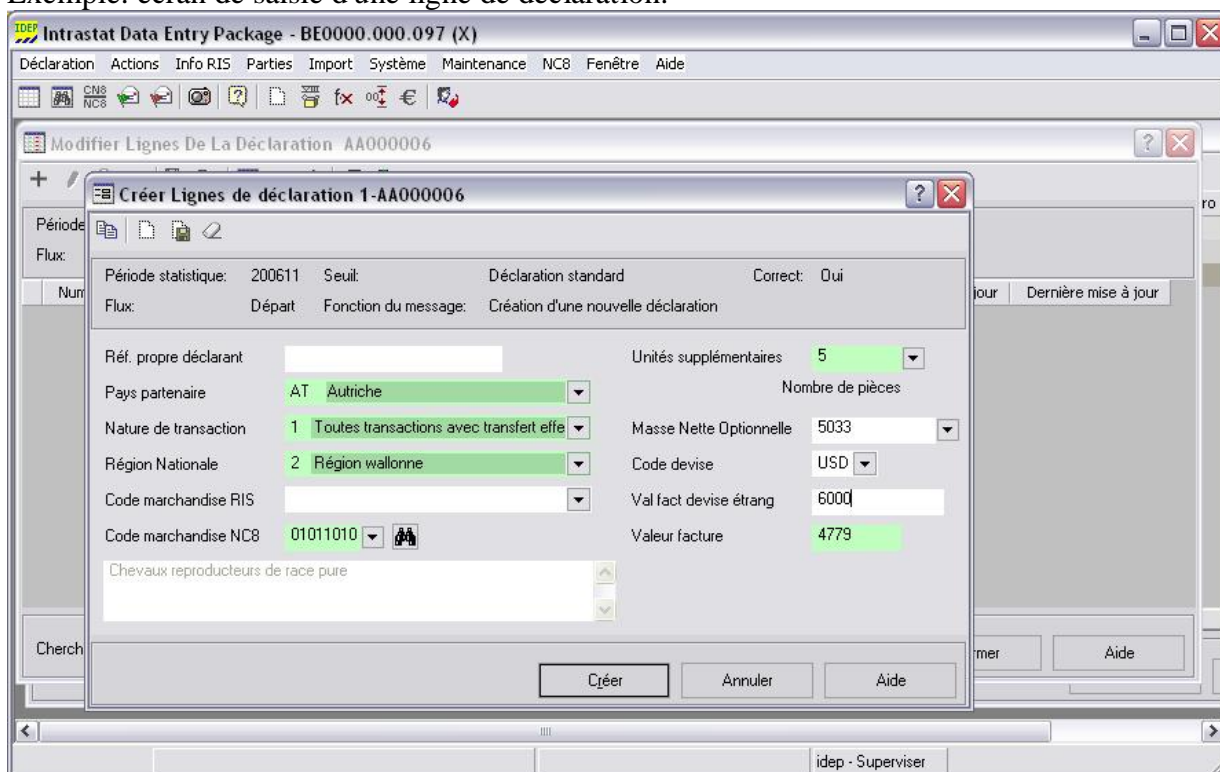
Les taux de change sont utilisés pour effectuer des conversions.

- Dans l'écran de saisie d'une **ligne de déclaration**.
- Dans l'écran de saisie d'un **modèle** de ligne de déclaration.

Les calculs sont effectués automatiquement après l'introduction par l'utilisateur du **code de la devise** et de la **valeur de la facture exprimée en devise**.

Les "anciennes" monnaies ne peuvent plus être sélectionnées comme devises étrangères. La liste des codes affiche uniquement les devises non UME.

Exemple: écran de saisie d'une ligne de déclaration.



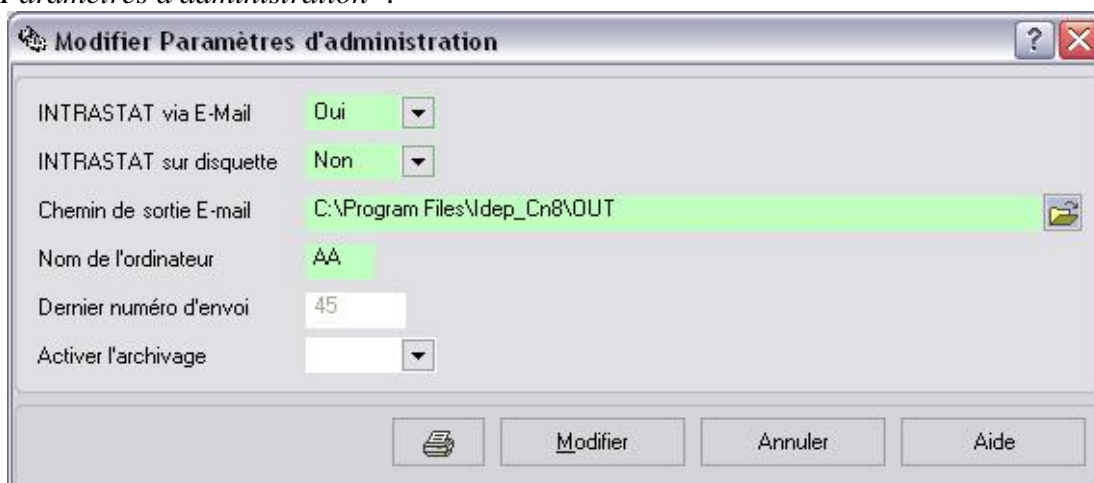
Quand vous sélectionnez un **Code de devise** dans la liste, les champs suivants seront automatiquement calculés dès que la **valeur de la facture en devise** aura été introduite.

La **valeur de la facture en euros** sur l'écran de saisie de la ligne de déclaration et du **modèle** du RIS est calculée comme suit:

Valeur de la facture en euros = valeur de la facture en devise divisée par <taux de change du code de devise sélectionné>.

5.2. Paramètres d'administration.

La fonction **“Paramètres d'administration”** est sélectionnée en passant par **“Système / Paramètres d'administration”**.



IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

Les paramètres administratifs sont un ensemble de valeurs qui permet à l'utilisateur de spécifier ce qui suit.

1. Sortie INTRASTAT.

L'utilisateur peut choisir le mode de **sortie** d'une déclaration INTRASTAT (disquette ou E-mail) de son entreprise.

Les utilisateurs qui recourent à l'**E-mail** doivent préciser le chemin du répertoire où ils veulent placer l'information avant envoi. Si ce chemin n'existe pas dans le système, il sera créé automatiquement pendant la session de télécommunication ou la sortie E-mail.

2. Identification du poste de travail.

Il est nécessaire que l'**identification du poste de travail** ait une valeur différente pour chaque installation du logiciel quand des déclarations INTRASTAT sont créées pour le même RIS.

Dans un réseau local, l'identification du poste de travail doit être définie pour chaque serveur installé.

L'identification du poste de travail sera le seul identificateur des déclarations (cf. aussi chapitre 1.3.2).

3. Dernier numéro d'envoi.

Le numéro du dernier échange (message par E-mail ou disquette) avec l'ANC sera affiché ici.

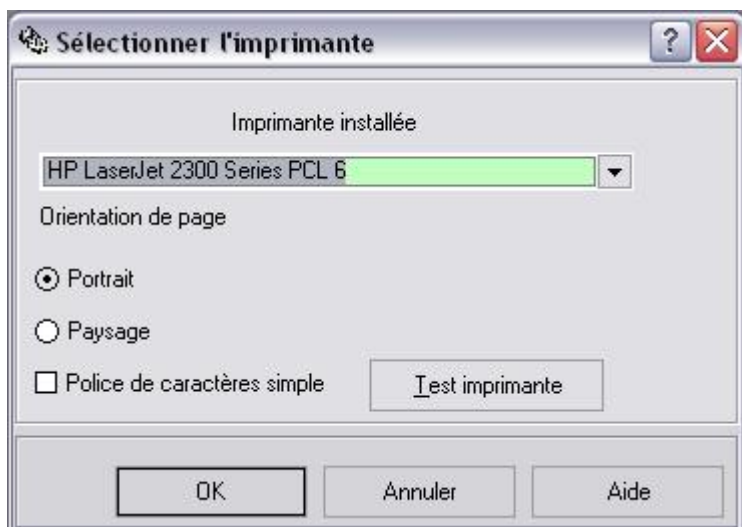
4. Activer l'archivage (Oui/Non)

Au moyen de cette option, vous pouvez déconnecter les fonctions relatives à l'archivage des déclarations. Vous retrouvez ces fonctions sous "*Maintenance /Maintenance des déclarations* " (voir paragraphe 10.1 Maintenance des déclarations). Si vous désactivez l'archivage, vous pourrez effacer les déclarations envoyées sans un archivage préalable. Attention, les déclarations seront, dans ce cas, définitivement perdues!

5.3. Sélection de l'imprimante.

La fonction "*Sélectionner l'imprimante*" est appelée en passant par "*Système / Sélectionner l'imprimante*".

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



Cette option permet à l'utilisateur de sélectionner une imprimante qui est installée dans son système et de modifier ses paramètres. Si aucune imprimante n'est sélectionnée par l'utilisateur, l'imprimante par défaut de Windows est sélectionnée. Sans changer les paramètres initiaux de l'imprimante, il est possible de sélectionner l'impression en portrait ou en paysage.

Le bouton configuration de l'imprimante permet à l'utilisateur de changer les paramètres de l'imprimante de la même façon qu'en passant par les paramètres de Windows / option imprimante. Il est à noter que les changements apportés ici s'appliqueront à l'ensemble du système Windows.

5.4. Configuration de l'écran.

Voir chapitre 4.6 - L'interface utilisateur graphique / configuration de l'écran.

5.5. Paramètres Email.

La fonction "**Paramètres Email**" est appelée en passant par "Système / Paramètres Email". Dans cet écran, l'utilisateur qui souhaite envoyer ses déclarations via Email automatique doit spécifier un certain nombre de paramètres de configuration.

Il existe deux façons possibles de transmettre une déclaration via Email:

1. IDEP crée la déclaration sous forme d'un fichier dans le répertoire défini dans "*Paramètres d'administration / Chemin de sortie télécom*". L'utilisateur doit alors envoyer lui-même ce fichier à l'ANC en tant que fichier attaché à un message Email.
2. IDEP crée la déclaration et l'envoie automatiquement à l'ANC via le système Email de l'utilisateur.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



Pour utiliser la première méthode, l'utilisateur doit désactiver l'option "*Email automatique*". Le chemin d'accès et le nom du fichier à envoyer à l'ANC seront affichés quand la sortie officielle est créée.

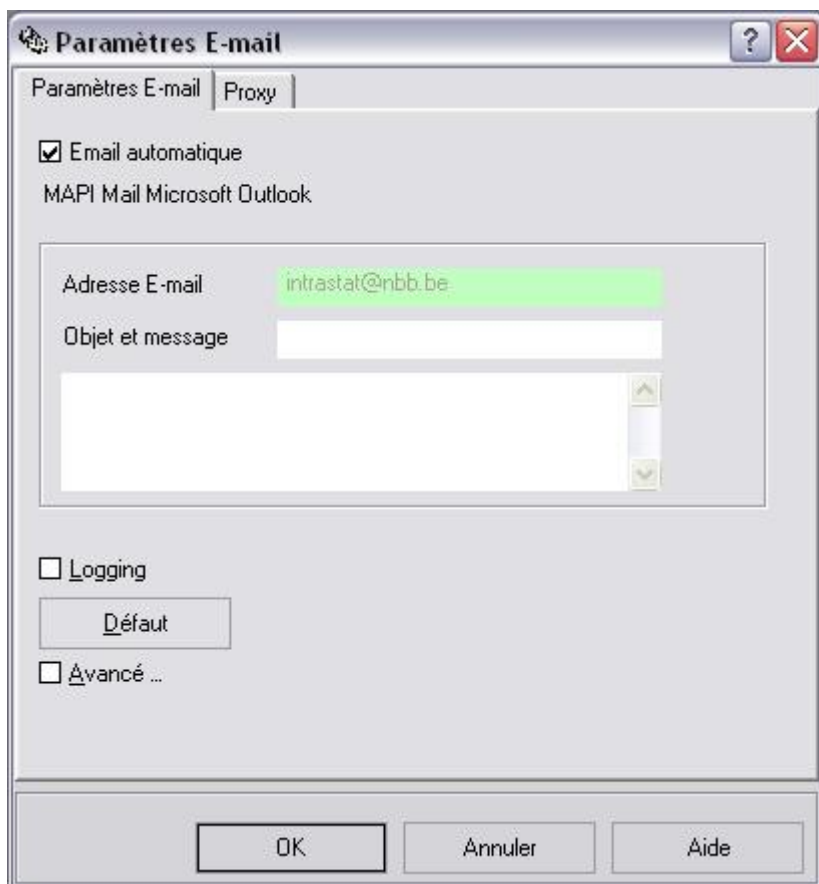
Pour recourir à la seconde méthode, l'option "*Email automatique*" doit être activée.

IDEP supporte 2 méthodes de transfert e-mail: MAPI, *Messaging Application Programming Interface*, et SMTP, *Simple Mail Transfer Protocol*. MAPI utilise les facilités e-mail déjà installées sur le PC tandis que SMTP établira la communication e-mail par lui-même.

Pour l'utilisateur de l'e-mail automatique, MAPI est le plus simple à utiliser et est donc prévu par défaut. Si IDEP détecte que MAPI ne peut être utilisé, il passera à SMTP.

5.5.1. MAPI e-mail.

Si MAPI peut être utilisé, l'écran suivant s'affiche:



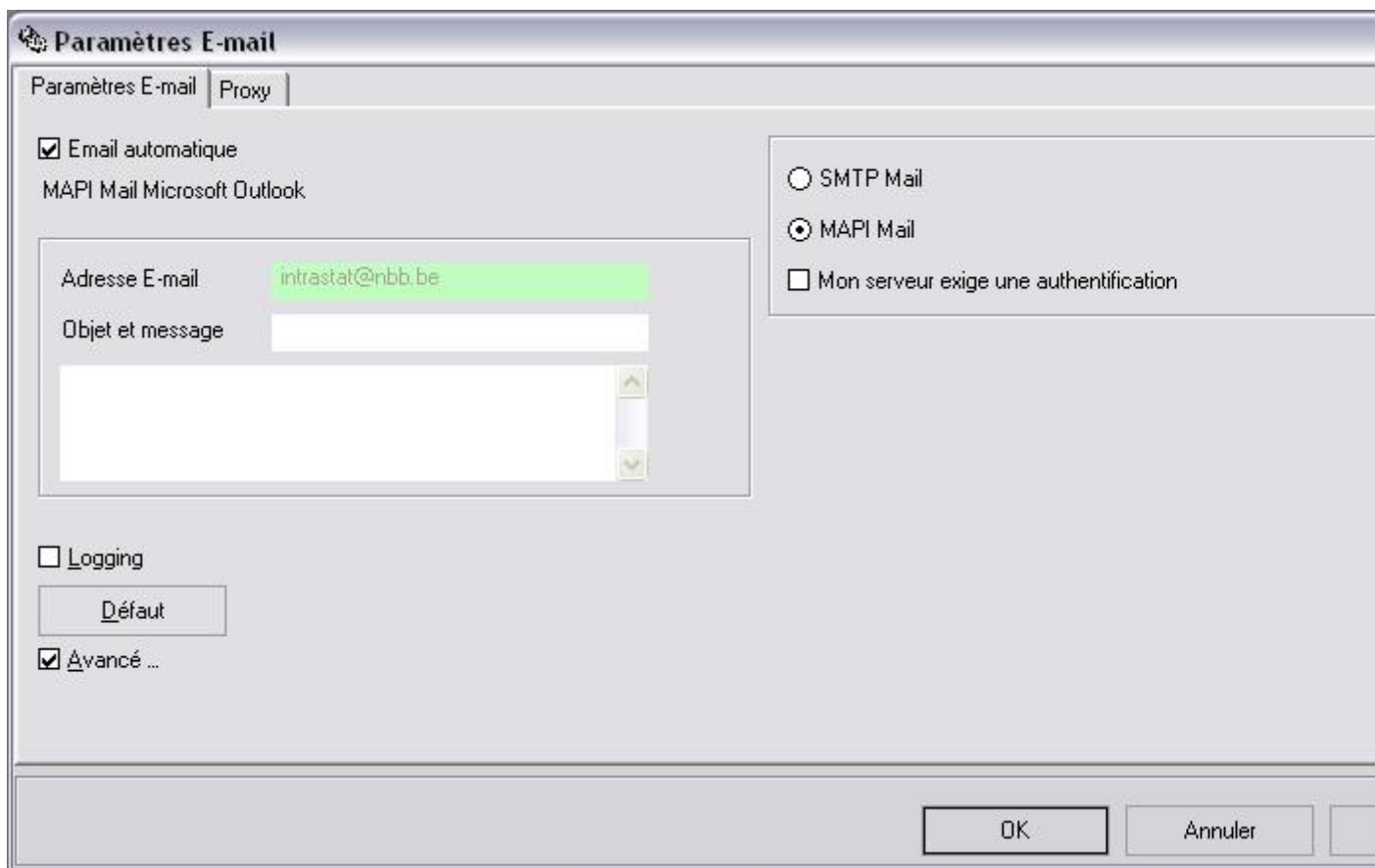
L'**Adresse Email** du centre de collecte de l'ANC est affichée. L'adresse correcte est déjà spécifiée par l'ANC dans les paramètres du centre de collecte.

Objet et message (optionnel), ces informations peuvent être entrées et seront reprises respectivement dans le sujet et le corps du message. S'il n'est pas complété, Idep le fera lui-même.

Si l'option **Logging** est activée, un fichier log sera créée dans le répertoire LOG en cas de problèmes.

Le bouton "Défaut" récupère les paramètres initiaux.

Normalement MAPI fonctionnera sans aucune paramétrisation supplémentaire dans IDEP. Dans le cas contraire, le bouton "Avancé" permettra à l'utilisateur de spécifier certains paramètres particuliers comme un nom d'utilisateur ou un mot de passe.

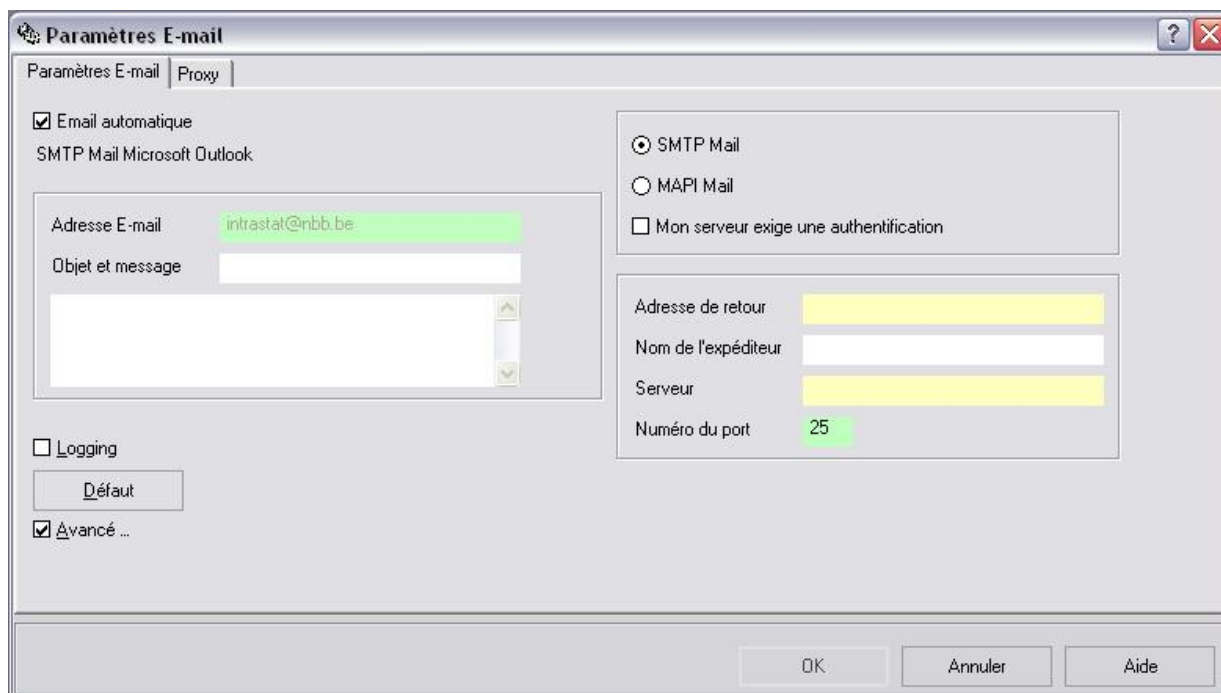


Les boutons **MAPI Mail** et **SMTP Mail** permettent à l'utilisateur de faire son propre choix entre les deux méthodes.

5.5.2. SMTP e-mail.

Si IDEP a choisi SMTP comme méthode de transfert appropriée ou si l'utilisateur est passé manuellement de MAPI à SMTP, l'écran "*Paramètres e-mail*" reprend:

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



L'**Adresse Email** du centre de collecte de l'ANC est affichée. L'adresse correcte est déjà spécifiée par l'ANC dans les paramètres du centre de collecte.

Les paramètres à préciser sont:

Objet et message (optionnel), cette information apparaîtra dans l'objet et le corps même du message. S'il n'est pas complété, Idep le fera lui-même.

Si l'option **Logging** est activée, un fichier log sera créée dans le répertoire LOG en cas de problèmes.

Le bouton "Défaut" récupère les paramètres initiaux.

Adresse de retour, adresse Email de l'utilisateur.

Nom de l'expéditeur (optionnel).

Serveur, nom du serveur Email LAN dans le réseau interne de l'utilisateur ou nom du serveur Email du fournisseur d'accès internet.

Numéro du port, port utilisé pour le Email.

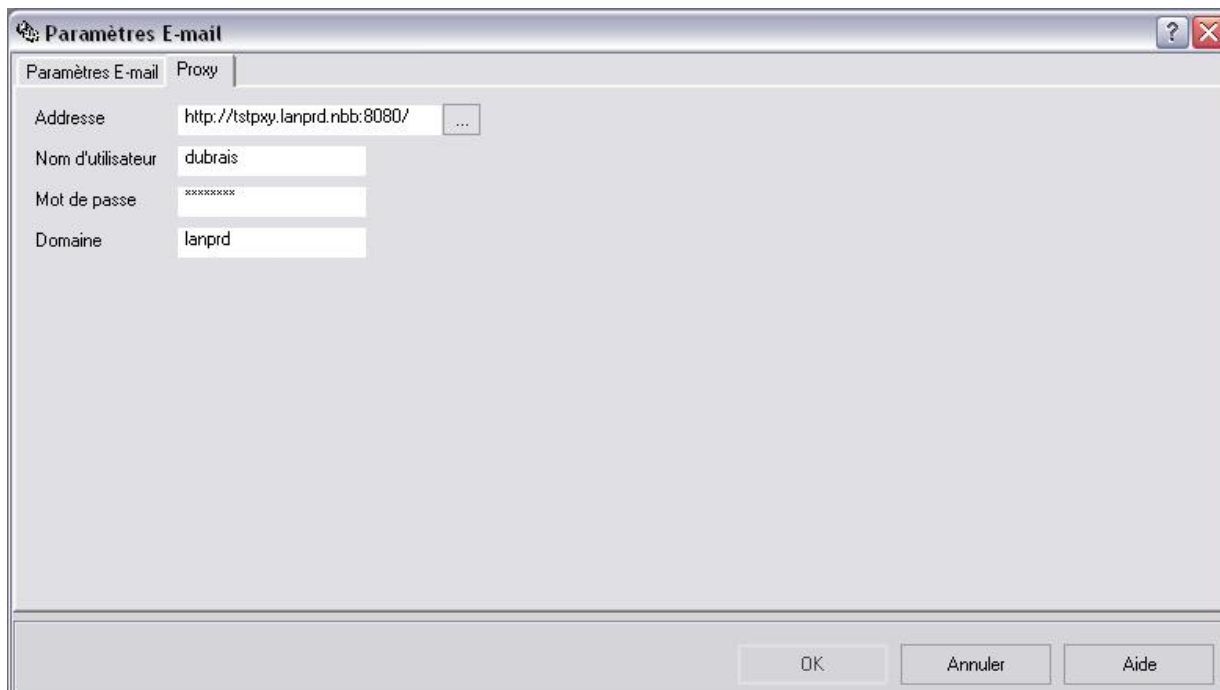
Mon serveur exige une authentification, si nécessaire, entrez:

- **Nom de l'utilisateur.**
- **Mot de passe.**

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

5.5.3. Paramètres Proxy.

Dans certaines entreprises, l'accès à internet passe par un proxy. Si nécessaire, vous pouvez, via l'écran "Proxy" configurer Idep afin que l'accès à internet (par exemple pour la mise à jour d'Idep) soit possible par ce proxy.

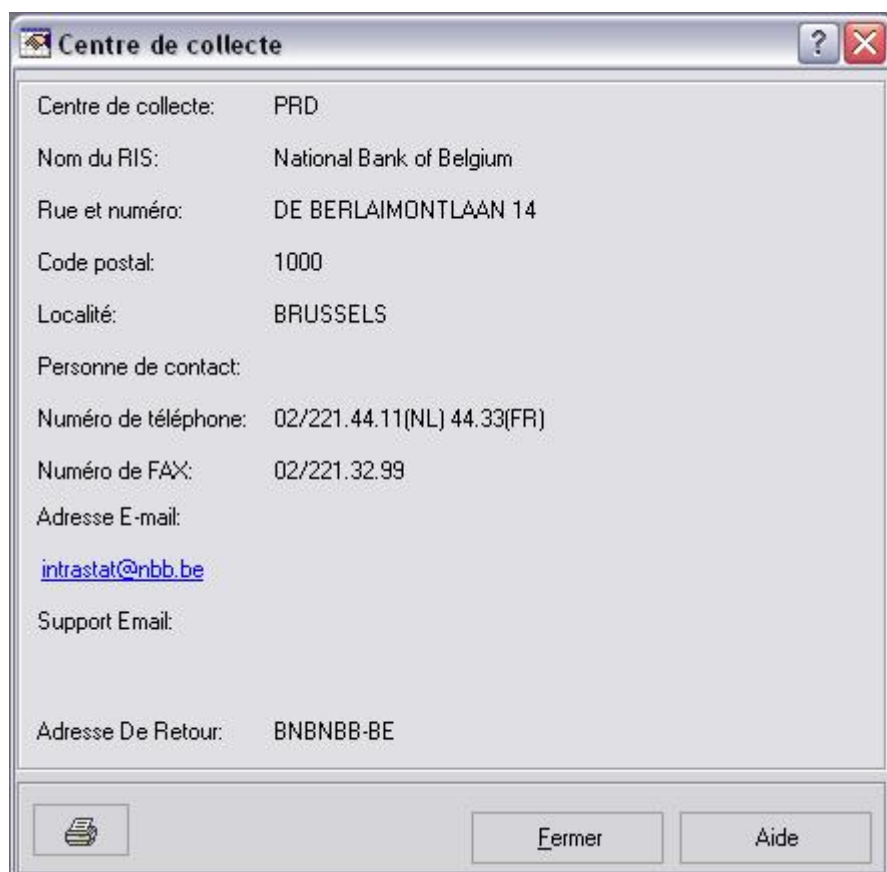


5.6. Centre de collecte.

La fonction “ *Centre de collecte* ” est sélectionnée par le biais de “*Système / Centre de collecte*”.

Les informations relatives à l'adresse peuvent être utilisées quand la sortie officielle est envoyée à l'ANC par courrier.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



The screenshot shows a window titled "Centre de collecte" with a standard Windows title bar (minimize, maximize, close buttons). The window contains the following information:

Centre de collecte:	PRD
Nom du RIS:	National Bank of Belgium
Rue et numéro:	DE BERLAIMONTLAAN 14
Code postal:	1000
Localité:	BRUSSELS
Personne de contact:	
Numéro de téléphone:	02/221.44.11(NL) 44.33(FR)
Numéro de FAX:	02/221.32.99
Adresse E-mail:	intrastat@nbb.be
Support Email:	
Adresse De Retour:	BNBNBB-BE

At the bottom of the window, there is a toolbar with three buttons: a printer icon, a button labeled "Fermer", and a button labeled "Aide".

6. IMPORTATION

6.1. Formats.

La fonction “*Format d'importation*” est appelée en passant par “Import / *Formats*”.

I DEP fournit aux utilisateurs des interfaces permettant **l'importation de déclarations complètes, de lignes de déclarations, de codes marchandises RIS et de taux de change.**


Le but de cette possibilité d'importation est de vous éviter de saisir deux fois les mêmes données quand vous utilisez d'autres applications qui contiennent déjà les informations nécessaires.


La fonctionnalité importation est prise en charge par deux fonctions.

1. Une fonction pour spécifier le **format importation**.
De multiples formats d'importation sont acceptés. La présentation logique du fichier (ordre des champs, longueur des champs...) peut aussi être définie par l'utilisateur.
Tous les formats d'importation définis sont accessibles à tous les RIS.
2. Une fonction pour exécuter **l'importation effective**.
Quand l'utilisateur a défini les formats d'importation pour un RIS donné, ceux-ci peuvent être utilisés chaque fois que l'élément importation est appelé (sur les **lignes de déclaration**, les **codes marchandises RIS** ou les **taux de change** ou via le menu "*Import/Importation Multi-RIS*").

6.1.1. Les deux fonctions sont expliquées dans les sections qui suivent.

6.1.1.1. Spécification du format d'importation.

La fonction “*Créer format d'importation*” est activée dans “*Import / Formats*” par le biais de “*Actions / Créer*” ou en cliquant sur le bouton  “*Créer*” ou en appuyant sur la touche *F4*.

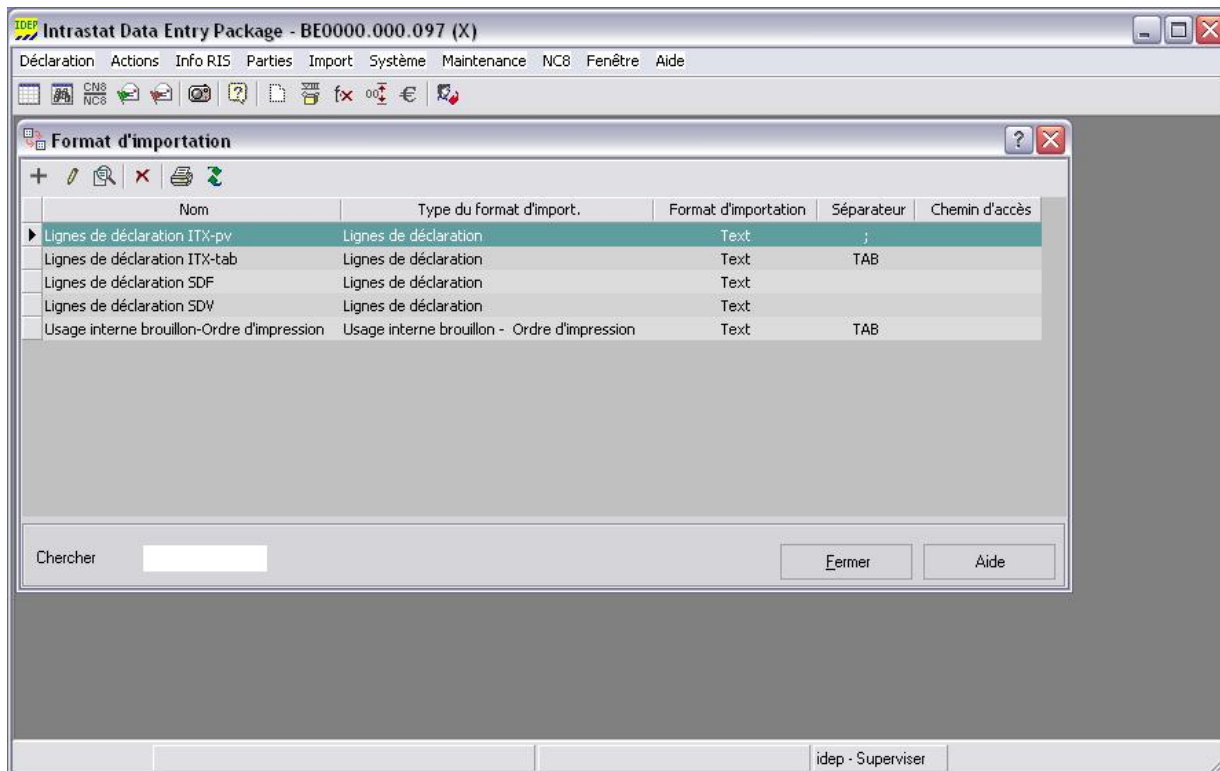
La fonction “*Modifier format d'importation*” est activée dans “*Import / Formats*” en *double-cliquant* sur le format d'importation ou par le biais de “*Actions / Modifier*” ou en cliquant sur le bouton  “*Modifier*” ou par le biais de la touche *F5*.

Remarque: La spécification du format d'importation est expliquée pour les **lignes de déclaration**. La définition du format d'importation pour les autres types d'importation (**codes marchandises RIS, partenaires, taux de change**) est très semblable.

Choisissez l'option "*Import / Formats*". L'aperçu des formats disponibles s'affichera. La liste contient les formats par défaut; le format d'importation peut être modifié. Ils peuvent être utilisés pour effectuer des importations ou ils peuvent servir d'exemples pour les formats définis par l'utilisateur.

IDEP pour Windows

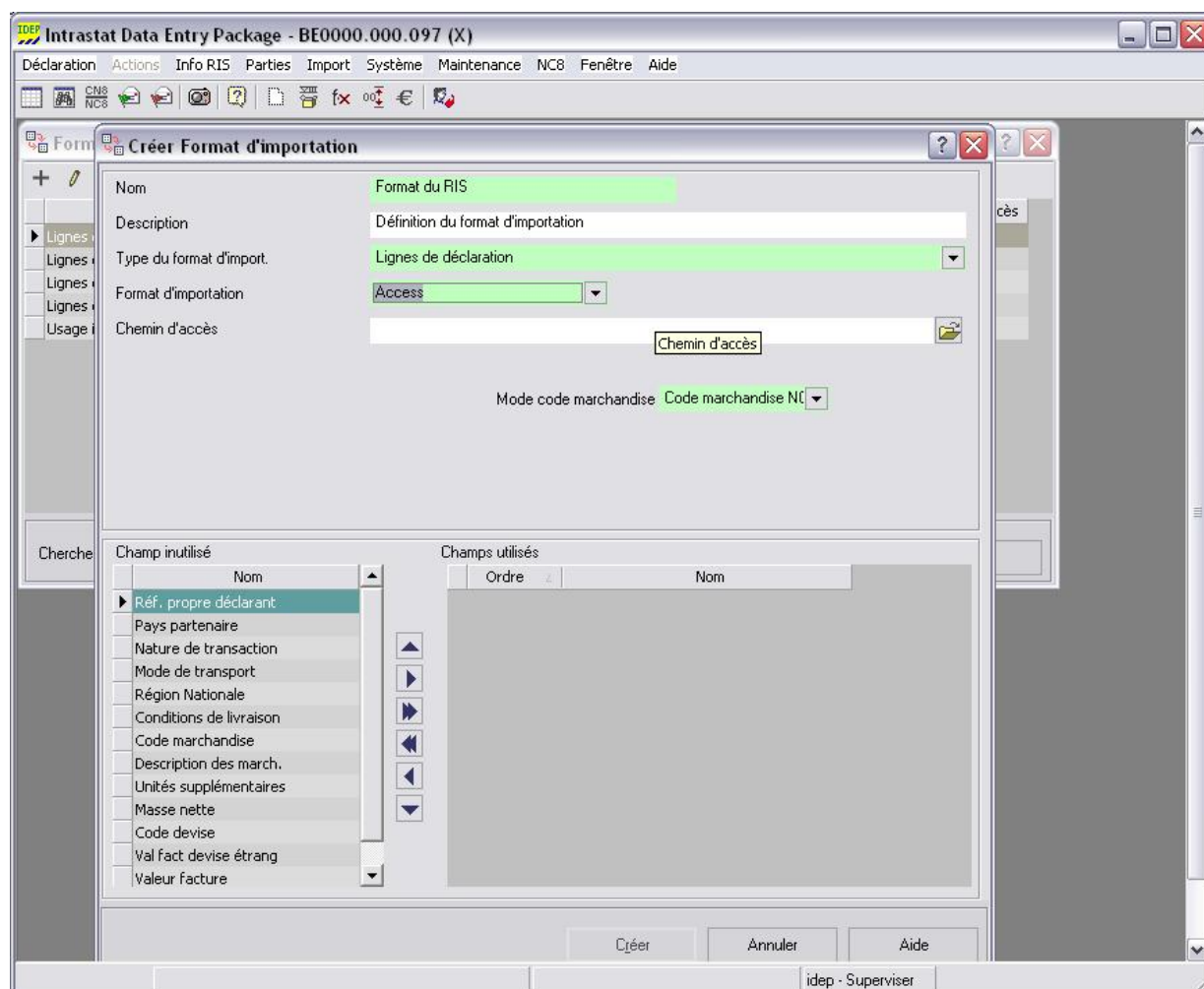
Manuel d'utilisation



La définition d'un nouveau format d'importation permettra à l'utilisateur de spécifier le type d'importation auquel le format est destiné (c'est-à-dire **lignes de déclaration, codes marchandises RIS, taux de change**) et le format physique (dBase, Texte, Excel...). De plus, l'utilisateur peut spécifier le nom et le répertoire par défaut du fichier contenant les données d'importation.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Les champs suivants sont obligatoires:

- Le **Nom** du format d'importation, utilisé pour l'identification quand l'opération effective d'importation est effectuée.
- Le **Type de format d'importation**, c'est-à-dire **lignes de déclaration**, **lignes multi-RIS**, **codes marchandises RIS**, **taux de change**, **usage interne brouillon**.
- Le **Format d'importation**, c'est-à-dire la structure physique telle que les différents formats Texte, dBase, Excel, MS Access.
- Pour les lignes de déclaration: le **mode code marchandise**, identifiant le **Code NC8** ou le **Code marchandise RIS** défini par l'utilisateur, est utilisé dans la fichier d'importation.
 - Si la valeur = **Code marchandise RIS**, le système attend les **codes marchandises RIS** dans le fichier d'importation. Une traduction en codes NC8 se fait automatiquement à partir de la table des **codes marchandises RIS**. Si le **code marchandise RIS** comprend une référence à un **facteur de calcul de la masse nette**, cette **masse nette** est automatiquement calculée pendant l'importation.
 - Si la valeur = **NC8**, le système s'attend à des **codes NC8** dans le fichier d'importation.
- Pour certains **Formats d'importation** (par exemple Excel), il faut compléter , si le fichier d'importation comprend des **en-têtes de colonnes**, le champ **Lignes à passer** correspondant au nombre de lignes non pertinentes (0 par défaut).
- Pour le **format d'importation CSV**, le délimiteur de champ par défaut est Tab. Vous pouvez également spécifier tout autre signe séparateur.


IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

Les champs suivants sont facultatifs:

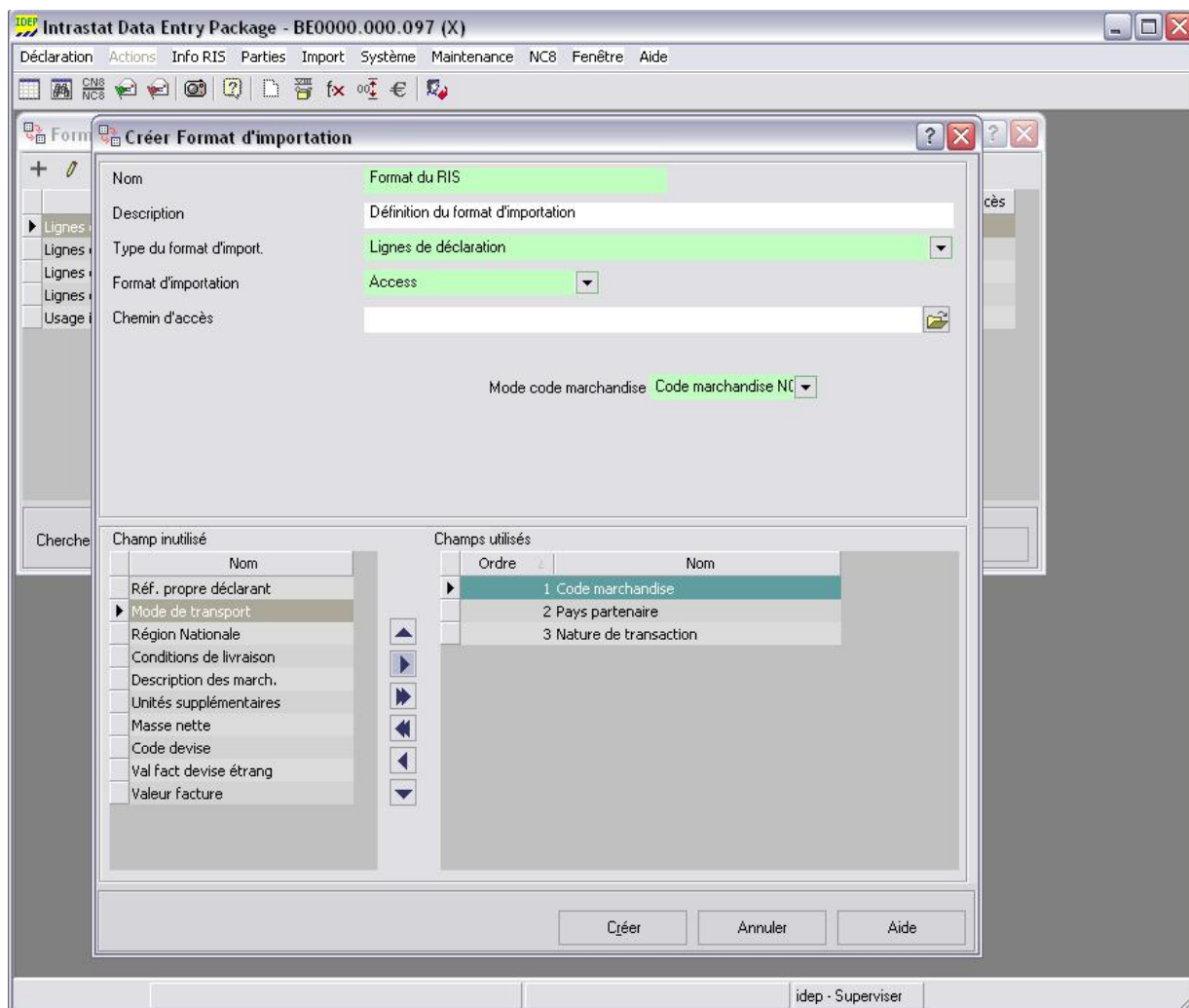
- **Description**, utilisé pour l'identification du format par l'utilisateur.
- **Chemin d'accès**, le nom et l'emplacement par défaut du fichier d'importation pour cette définition du format d'importation. Le **chemin d'accès** peut renvoyer vers un emplacement WEB (un fichier WEB). Le nom du fichier-web doit commencer par [HTTP//domaine/](http://domaine/) ou [FTP://domaine/](ftp://domaine/) (attention, [HTTPS://](https://) n'est pas supporté). Quand une partie minimale du nom du fichier-web (URL) est entrée dans le champ "chemin d'accès" (ex.: [HTTP://domain/somefile.txt](http://domain/somefile.txt)), le champ sera marqué comme correct (IDEP ne contrôle pas si le fichier existe réellement). Il ne sera pas possible de sélectionner un tel fichier via le bouton "parcourir" comme pour les autres types de fichiers.
- **Nom externe**, pour spécifier le nom par défaut de la table dans une base de données (par exemple dans Access) ou le nom de la feuille dans un tableur (par exemple dans Excel). S'il n'y a qu'une seule table ou une seule feuille de calcul, ce champ est complété automatiquement.


Si le nom du chemin ou le nom externe ne sont pas définis ici par défaut, il faut les introduire quand l'importation est réalisée (voir chapitre 8.2.3.6). Il est toujours possible de modifier le chemin par défaut au moment de l'opération d'importation.

Il faut ensuite spécifier la **présentation du fichier** (ordre des champs dans le fichier à importer, longueurs, etc.) pour le format physique qui vient d'être sélectionné. Dans la zone **Nom**, sélectionnez, au moyen du bouton , les différents champs en respectant bien leur ordre dans le fichier à importer.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



La présentation du fichier d'importation peut ensuite être adaptée aux besoins de l'utilisateur. Des champs peuvent être déplacés en changeant l'ordre (entrez ou utilisez les boutons à flèche). Le bouton  annule l'ordre de tous les champs.

Seuls les champs exigés par l'ANC, dans chaque catégorie, sont affichés.

Après une mise à jour d'IDEP, les formats d'importation sont vérifiés et ajustés si nécessaire selon les changements, décidés par l'ANC, dans les champs exigés. Les champs inutilisés sont écartés, de nouveaux champs seront ajoutés avec longueur de champ déterminée par l'ANC. Chaque champ obsolète sera effacé.

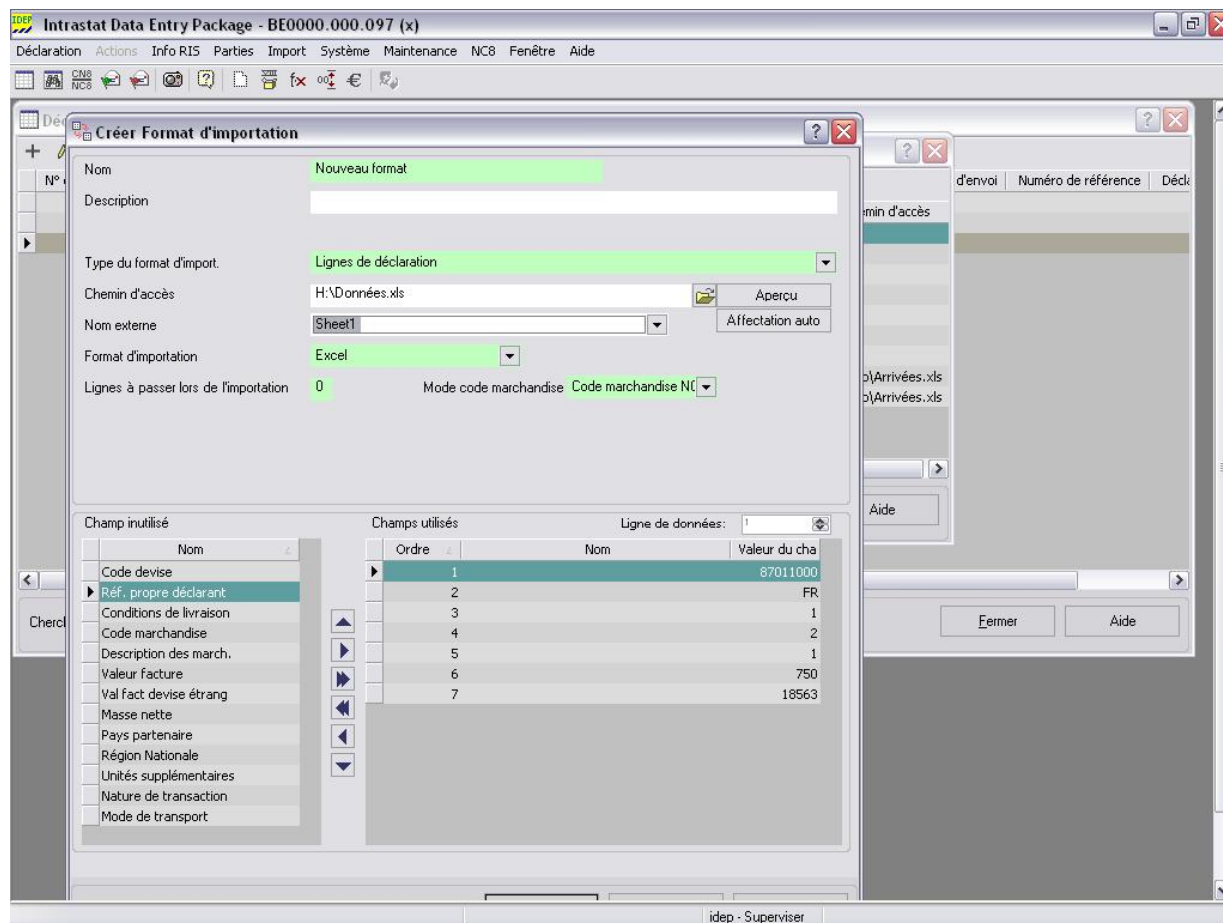
Quelques outils pour créer un format d'importation:

- **Aperçu:** après avoir sélectionné un fichier, la fonction «Aperçu» apparaît près du nom du fichier. Via cette fonction, vous pouvez obtenir une image du contenu d'une ligne déterminée de votre fichier d'importation. Vous pouvez observer le résultat à droite, sous la rubrique «Champs utilisés».
- **Ligne de données:** vous pouvez choisir ici la ligne de votre fichier qui sera utilisée par la fonction «Aperçu».
- **Affectation automatique:** après avoir utilisé la fonction «Aperçu», la fonction «Affectation Automatique» apparaît. Elle permet à Idep d'entreprendre une tentative

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

d'attribuer les données de votre fichier aux champs correspondants. Vous devez bien vérifier cette répartition provisoire et l'adapter si nécessaire.



Remarques particulières sur certains des champs d'importation:

1. Soit le **code marchandise NC8** soit le **code marchandise RIS** est importé. Le **code marchandise RIS** doit se trouver dans le fichier d'importation, si le **mode code marchandise = codes marchandises RIS**. Les champs d'application sont pris dans la **liste codes marchandises RIS**, si l'importation se fait en **mode codes marchandises RIS**.
2. Remarques particulières sur la **masse nette**, les **unités supplémentaires**, la **valeur de la facture en devise et en Euro** et l'utilisation des **décimales**.
 - La longueur maximale pour la **masse nette** est de 10 chiffres ou 10 chiffres + un maximum de 3 décimales (un total de 14 caractères au maximum).
 - La longueur maximale pour la **valeur de la facture en devise et en Euro** est de 12 chiffres ou 12 chiffres + un maximum de 2 décimales (un total de 15 caractères au maximum).

Le format d'importation ne précise à l'écran que les nombres entiers. Le format d'importation n'est pas tenu de contenir les deux décimales.

IDEP pour Windows


Manuel d'utilisation

Les décimales ne sont utilisées que pour des raisons de facilité afin que l'utilisateur puisse introduire des informations plus précises au niveau de la ligne de déclaration (qu'il s'agisse d'une saisie manuelle des données, des **modèles d'un RIS** ou d'une opération d'importation).

3. Le champ **code de devise** peut être utilisé pour calculer la valeur de la facture en monnaie locale et la valeur de la facture en euros à partir de la valeur de la facture en devise et de la table des taux de change.
4. Pour certains **codes marchandises NC8**, la **masse nette** n'est pas requise et une valeur égale à zéro est acceptée à l'importation.
5. Dans un format d'importation **Lignes multi-RIS**, les champs supplémentaires suivants doivent être complétés: l'**Identification du RIS**, le **Flux** de la déclaration et la **Période Statistique**. Si un ou plusieurs de ces champs ne sont pas repris dans le format, l'utilisateur devra les introduire au début de l'importation.

6.1.1.2. Utilisation de la fonction importation.

La fonction est similaire pour les **lignes de déclaration**, les **codes marchandises RIS** et les **taux de change**.

La fonction importation est appelée par le biais de "*Actions / Importation*" ou en cliquant sur le bouton  "*Importation*" ou en appuyant sur la touche *F9* sur les listes suivantes:

- La fonction importation pour les **lignes de déclaration** est appelée à partir de la liste **des lignes de la déclaration** (cf. chapitre 8.2.3.6).
- La fonction importation pour les **codes marchandises RIS** est appelée à partir de la liste **table codes RIS-NC8** (cf. chapitre 9.3).
- La fonction importation pour les **taux de change** est appelée à partir de la liste **taux de change** (cf. chapitre 5.1).

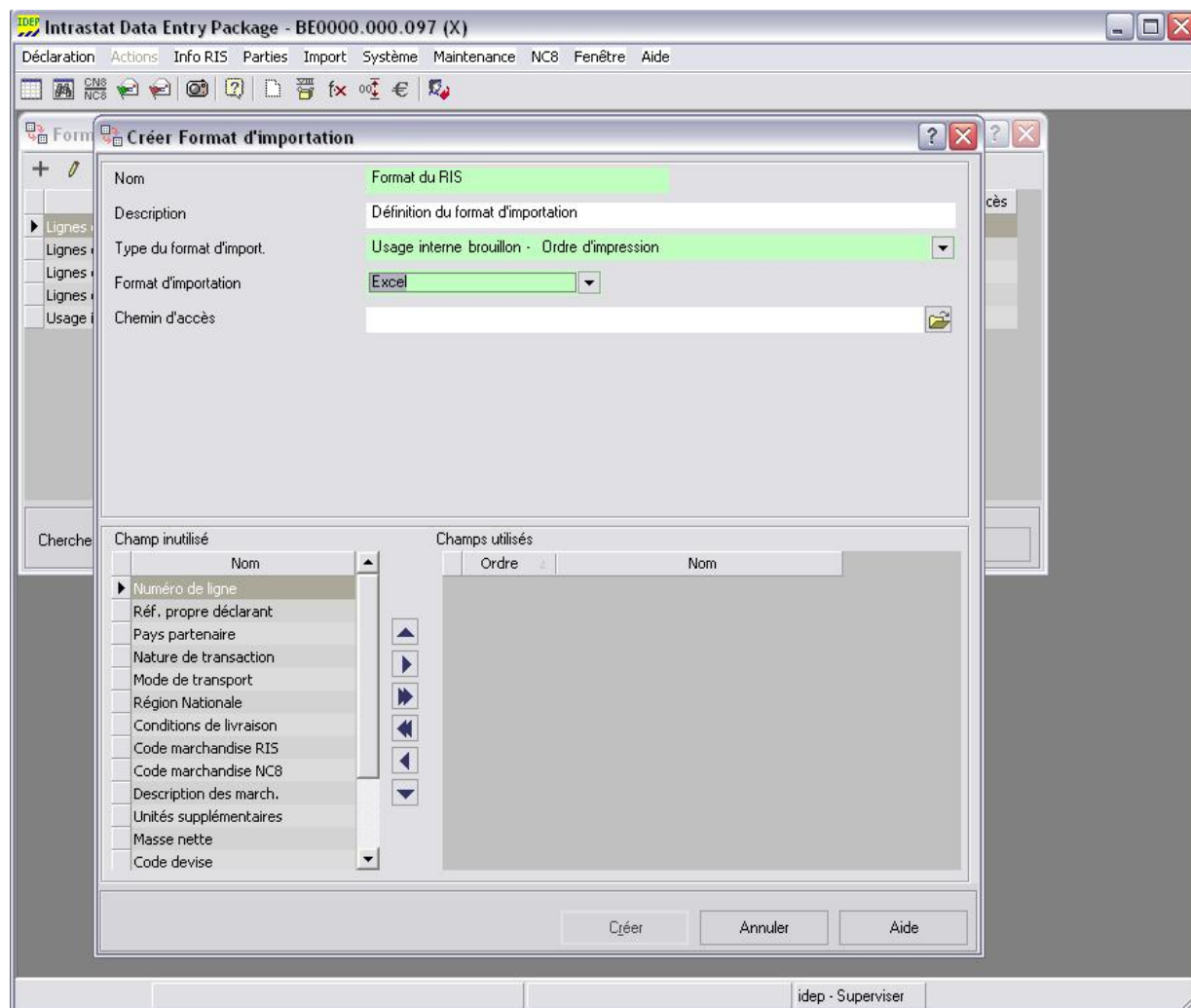
La fonction importation "**Lignes Multi-RIS**" est appelée via "*Import / Importation Multi-RIS*", voir chapitre 6.2.

6.1.2. Usage interne brouillon.

Le brouillon est une façon pour l'utilisateur de vérifier sa déclaration avant de produire la déclaration officielle INTRASTAT. La manière de créer un brouillon est décrite au chapitre 8.3. la définition par défaut du "**Brouillon-Ordre d'impression**" est l'un des formats fourni dans le menu "*Import / Formats*".

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



L'utilisateur peut ajouter sa propre définition du brouillon de la manière décrite ci-dessus pour les formats d'importation, en choisissant **Usage interne brouillon - Ordre d'impression** dans le champ **type du format**.

L'utilisateur peut définir les champs qui apparaissent à l'impression ou sur la disquette ou il peut utiliser la définition par défaut introduite dans IDEP par l'ANC.

Quand il crée un brouillon, l'utilisateur décide si celui-ci doit être imprimé sur papier ou repris comme fichier sur une disquette. S'il choisit le papier, tous les formats définis peuvent être utilisés, seule l'impression du brouillon est utilisée pour définir ce qui est imprimé et dans quel ordre. S'il choisit la disquette, la sortie se fera dans le **format d'importation** sélectionné.

6.2. Importation Multi-RIS.

Pour une bonne compréhension de la fonction **"Importation Multi-RIS"**, lisez d'abord la description de la fonction **"Importation d'une ligne de déclaration"** utilisée pour importer des lignes de déclaration dans une seule déclaration, voir chapitre 8.2.3.6.

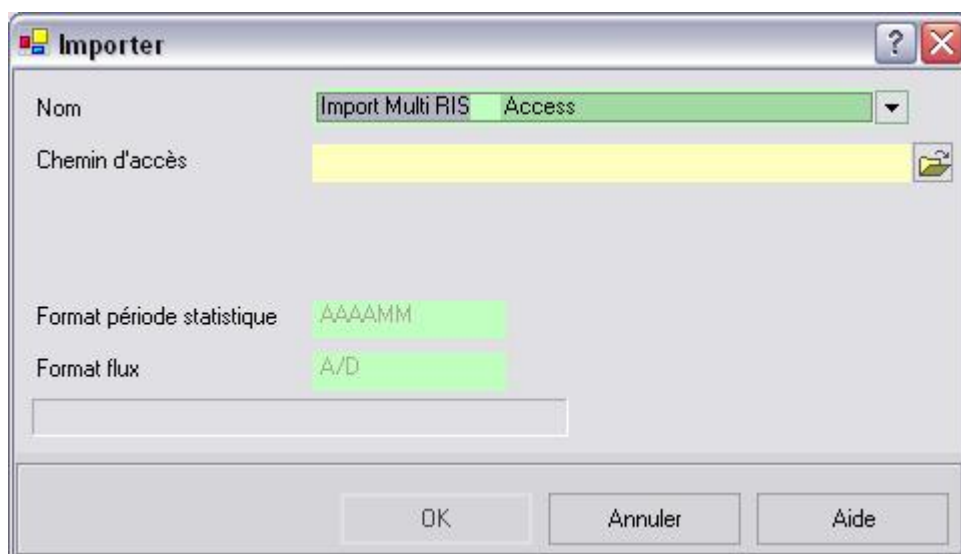
La fonction importation **"Lignes Multi-RIS"** est appelée via **"Import / Importation Multi-RIS"**. Cette option est uniquement disponible s'il y a au moins un RIS et si l'utilisateur actif a le droit de modifier.

"**Importation Multi-RIS**" permet à l'utilisateur de réaliser une simple fonction d'importation pour différentes déclarations (**Périodes statistiques** et **Flux**) et différents RIS.

Durant la procédure d'importation, les déclarations sont automatiquement créées pour les **Périodes statistique** et **Flux** requis pour les RIS existants renseignés.

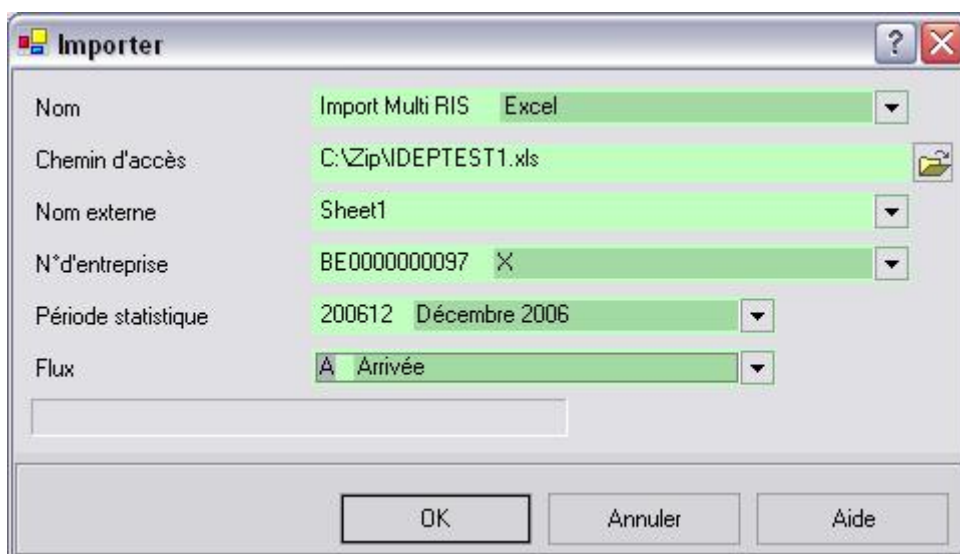
Le **Format d'importation** pour ce type d'importation doit donc inclure l'**Identification du RIS**, la **Période Statistique** et le **Flux** pour chaque ligne de déclaration.

L'écran suivant s'affiche pour démarrer cette fonction:



- **Nom**, sélectionné parmi les formats d'importation Multi-RIS définis
- **Chemin d'accès**, le nom et l'emplacement du fichier d'importation, ce champ peut être pré-défini lors de la création du format d'importation. Le **chemin d'accès** peut renvoyer vers un emplacement WEB (un fichier WEB). Le **chemin d'accès** peut renvoyer vers un emplacement WEB (un fichier WEB). Le nom du fichier-web doit commencer par [HTTP//domaine/](http://domaine/) ou [FTP://domaine/](ftp://domaine/) (attention, [HTTPS://](https://) n'est pas supporté). Quand une partie minimale du nom du fichier-web (URL) est entrée dans le champ "chemin d'accès" (ex.: [HTTP://domain/somefile.txt](http://domain/somefile.txt)), le champ sera marqué comme correct (IDEP ne contrôle pas si le fichier existe réellement). Il ne sera pas possible de sélectionner un tel fichier via le bouton "parcourir" comme pour les autres types de fichiers.
- **Nom externe**, il indique le nom par défaut de la table dans une base de données (par exemple en Access) ou le nom de la feuille de calcul (par exemple en Excel) , ce champ peut être pré-défini lors de la création du format d'importation.
- **Format période statistique**, une période valide se compose de 2 ou 4 caractères pour l'année, les caractères permis sont Y, J, A, V et de 2 caractères pour le mois, les caractères permis sont M, T, K. Exemples valables: YYMM, YYYYMM, MMAAAA, KKJJ.
- **Format flux**, caractères utilisés dans le format d'importation pour identifier les arrivées et les départs séparés par /.

Dans l'exemple ci-dessus, le format d'importation contient les champs **Identification du RIS**, **Période statistique** et **Flux**. Dans le cas contraire ces champs devront être introduits comme dans l'exemple suivant:



Après avoir cliqué sur le bouton OK, la procédure d'importation démarre.

Si les lignes d'importation ne contiennent pas les données **Identification du RIS**, **Période statistique** et **Flux** ou les reprennent mais de façon incorrecte, elles ne pourront être reliées à aucune déclaration. Un fichier LOG est alors créé. Il indique les erreurs éventuelles survenues durant la procédure d'importation, voir chapitre 6.3.

Indépendamment du fait que le fichier log soit vérifié à la fin de l'importation et en fonction du résultat de celle-ci, un des écrans suivants s'affiche:

- S'il n'y a aucune faute, un aperçu des déclarations du premier RIS pour lequel les données ont été importées (si le fichier d'importation comportait des données pour différents RIS).
- S'il y a des fautes, un aperçu des déclarations du premier RIS pour lequel des fautes ont été rapportées (il peut y avoir des fautes pour plusieurs RIS).
- Si aucune donnée n'a été importée (aucune déclaration n'a été créée), un aperçu des déclarations du RIS actuel.
- Dans tous les cas, l'aperçu des déclarations le plus approprié.

6.3. Vue du Log-Import.

La fonction "**Vue du Log-Import**" est sélectionnée via "**Import/Vue Log-Import**". Elle peut également s'activer à la fin d'une importation.

Le Log import concerne particulièrement la fonction "**Importation Multi-RIS**". Les lignes de déclarations sans ou avec des **Identifications du RIS**, **Flux** ou **Périodes** incorrects ne peuvent être importées dans IDEP et sont donc reprises dans ce log.

Les informations enregistrées dans ce log indiquent:

Le début de l'importation:

- Date et heure du début de la procédure d'importation;
- Nom du format d'importation;
- Nom du fichier et nom de la table (si applicable).

Lignes sans ou avec des RIS, Flux ou Périodes incorrects (avec un maximum de 100 lignes):

- Id. RIS;

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

- Numéro de ligne dans le fichier d'importation source;
- Nom du champ contenant l'erreur.
- Valeur du champ en erreur.

Lignes erronées pour une autre raison (avec un maximum de 100 lignes):

- Id. RIS;
- Numéro de la déclaration;
- Numéro de ligne dans le fichier d'importation source;
- Numéro de ligne dans la déclaration;
- Nom du champ contenant l'erreur.
- Valeur du champ en erreur.

Fin de l'importation:

- Date et heure;
- Liste des déclarations pour lesquelles des lignes ont été importées:
- Id. RIS;
- Numéro de la déclaration;
- Lignes importées;
- Lignes importées en erreur.

7. PARTIES.

Ce menu porte sur les différents partenaires impliqués dans le système.


- Les redevables de l'information statistique, "**RIS**". IDEP peut accepter un nombre quelconque de RIS, soit comme entités indépendantes soit sous la coordination d'un tiers déclarant (cf. chapitre 7.3).
- Les "**Utilisateurs**", auxquels il est accordé certains droits de créer, changer ou consulter les données des RIS, de modifier les paramètres du système ou d'exécuter des fonctions du système.
- Le "**Tiers déclarant**", qui crée les déclarations INTRASTAT pour un certain nombre de RIS.
- L'option "**Changer le RIS actuel**" permet de sélectionner et de travailler pour un autre RIS défini dans le système.


7.1. RIS.

La fonction "**RIS**" est sélectionnée par le biais de "*Parties / RIS*".

7.1.1. Créer / Modifier RIS.

Cet écran permet de définir ou de modifier les données d'un RIS (Redevable de l'information statistique).

La fonction "**Créer RIS**" est lancée dans "*Parties / RIS*" par le biais de "*Actions / Créer*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer*" ou en appuyant sur la touche *F4*.

La fonction "**Modifier RIS**" est lancée dans "*Parties / RIS*" en double-cliquant sur l'**identification du RIS** ou par le biais de "*Actions / Modifier*" ou en cliquant sur le bouton  "*Modifier*" ou en appuyant sur la touche *F5*.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

BE + N° d'entreprise (1) BE_____

Nom du RIS _____

(1) N° d'entreprise de 10 positions précédé de "BE".
Cliquez sur "Aide" pour plus d'informations sur cet écran.

Rue et numéro _____

Code postal _____

Localité _____

Personne de contact _____

Numéro de téléphone _____

Numéro de FAX _____

Adresse E-mail _____

Région Nationale _____

Créer Annuler Aide

idep - Superviser

Le RIS peut être défini en introduisant toutes les données qui sont requises à l'écran.

Les champs devant être obligatoirement remplis sont les suivants:

- **L'identification du RIS, qui est le numéro d'entreprise 10 positions.**
- **Nom du RIS.**
- **Seuil d'arrivée**, 0 si le déclarant n'est soumis à aucune obligation pour ce flux; 2 s'il est soumis à la déclaration standard ou 3 s'il est soumis à la déclaration étendue pour ce flux.
- **Seuil de départ**, 0 si le déclarant n'est soumis à aucune obligation pour ce flux; 2 s'il est soumis à la déclaration standard ou 3 s'il est soumis à la déclaration étendue pour ce flux.


remarque: si vous avez déjà créé et envoyé des déclarations "standard" alors que vous deviez faire des déclarations étendues, vous pouvez procéder de la façon suivante. Vous modifiez, dans cet écran, votre seuil, de déclaration standard à étendue. Vous créez alors une nouvelle déclaration pour la même période (voir paragraphe 8.2.2) avec "5, Rectification" comme fonction du message. Vous pouvez compléter les informations manquantes et renvoyer la déclaration.

Les champs facultatifs sont les suivants:

- **Adresse, code postal, localité** du RIS.
- **Personne de contact, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse e-mail** du RIS.
- **Numéros de téléphone et de Fax, Adresse E-mail;**
- **Région nationale** permet de définir une valeur par défaut qui sera copiée dans chaque ligne de déclaration au moment de la création manuelle ou de l'importation.

Lorsqu'un RIS vient d'être créé ou modifié, il devient le **RIS actuel**.

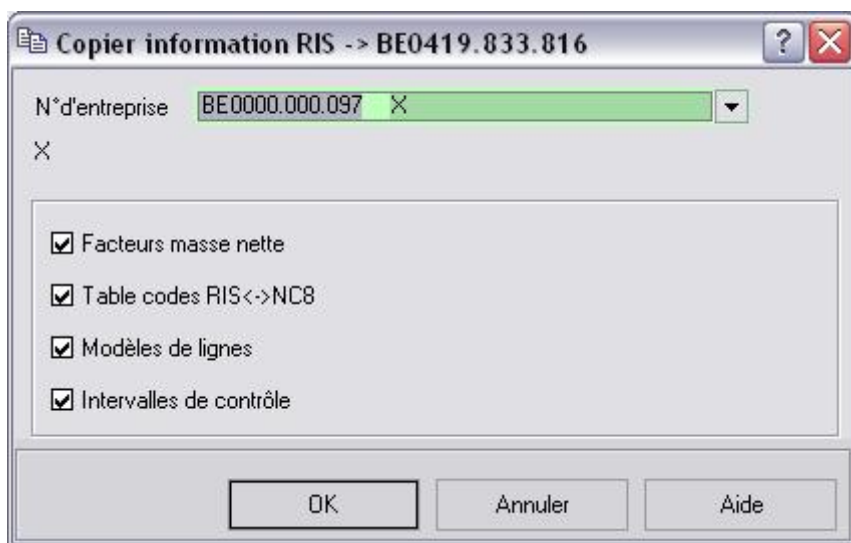
IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Quand plusieurs RIS ont été créés, l'utilisateur passe de l'un à l'autre via "*Parties / Changer de RIS*" ou via le bouton  "*Changer de RIS*".

Après une mise-à-jour d'IDEP, l'identification du RIS peut être devenue incorrecte suite à une modification de son algorithme de vérification ou de son format. Dans ce cas, la procédure de mise-à-jour affiche un avertissement et l'utilisateur doit modifier l'identification du RIS.

7.1.2. Copier Informations d'un autre RIS.

Après avoir cliqué sur le bouton *OK*, une fenêtre s'ouvre qui permet à l'utilisateur de copier les tables spécifiques d'un autre RIS. Il est à noter que cette fenêtre ne s'ouvre pas lors de la création du **premier** RIS.



Il faut sélectionner le RIS dont les tables doivent être copiées et utiliser les boîtes à cocher pour indiquer les tables à copier


7.2. Utilisateurs.

La fonction "*Utilisateurs*" est sélectionnée par le biais de "*Parties / Utilisateurs*".


7.2.1. Créer / Modifier un utilisateur.

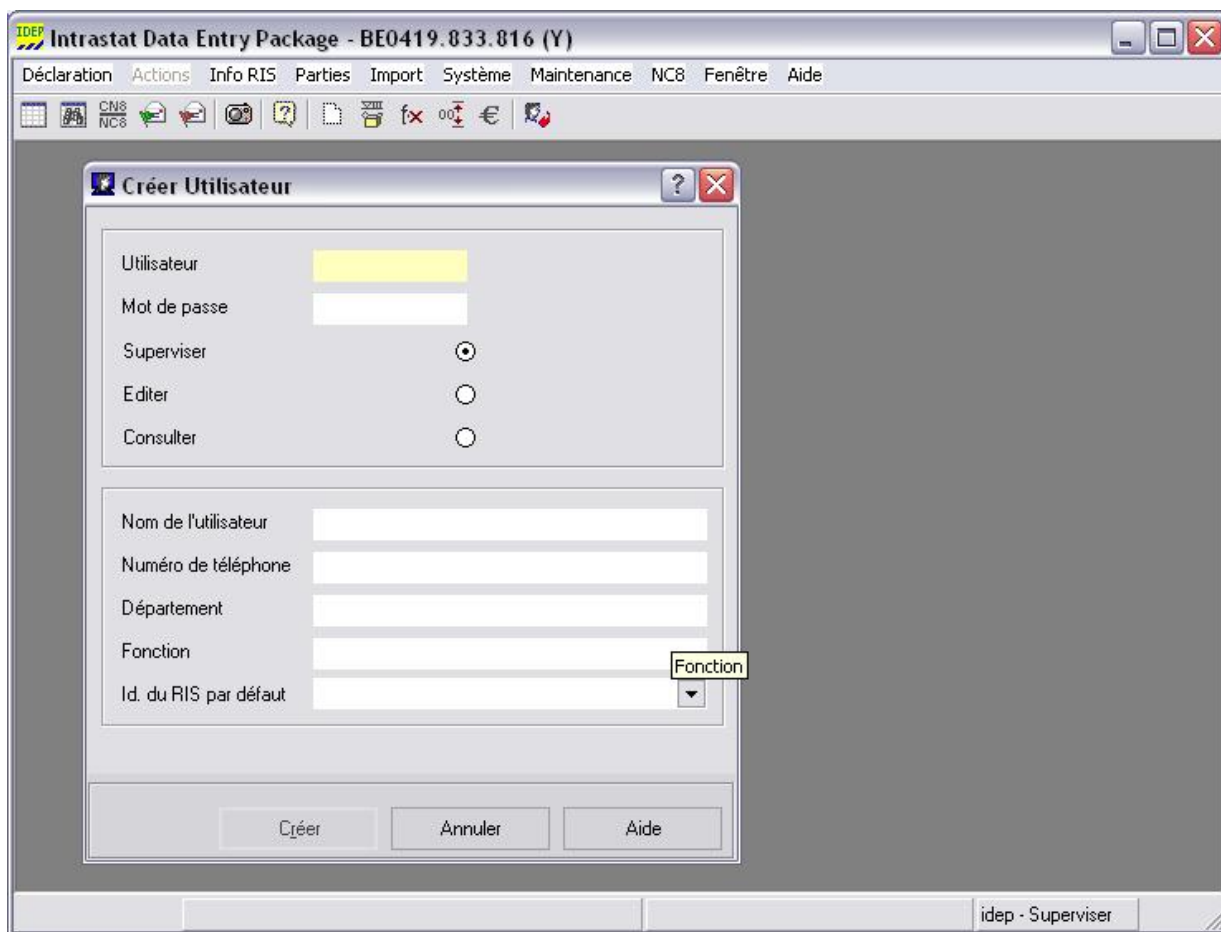
Cet écran permet de définir ou de modifier les différents utilisateurs ayant des **autorisations** différentes.

S'il n'y a qu'un seul utilisateur du logiciel, il peut toujours travailler avec l'utilisateur par défaut appelé "**IDEP**", et le reste de ce chapitre ne présente plus aucun intérêt pour lui.

La fonction "*Créer utilisateurs*" est lancée dans "*Parties / Utilisateurs*" par le biais de "*Actions / Créer*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer*" ou en appuyant sur la touche *F4*.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

La fonction “**Modifier utilisateurs**” est lancée dans “*Partenaires / Utilisateurs*” en *double-cliquant* sur l'**identification de l'utilisateur** ou par le biais de “*Actions / Modifier*” ou en cliquant sur le bouton  “*Modifier*” ou en appuyant sur la touche *F5*.



L'utilisateur peut maintenant être défini en introduisant toutes les données requises.

Les champs devant être obligatoirement remplis sont les suivants:

- **Utilisateur**, le nom utilisé sur l'écran de démarrage.
- Le choix du type d'utilisateur: **Superviser**, **Editer** ou **Consulter**, cf. chapitre 7.2.2 – Types d'utilisateurs.
- **Modifier**, si Oui, cet utilisateur a le droit d'utiliser Créer / Modifier dans les fonctions auxquelles il a accès. Si Non, il ne peut que les consulter.

Les champs facultatifs sont les suivants:

- **Mot de passe**, le mot de passe requis sur l'écran de démarrage.
- **Nom de l'utilisateur.**
- **Numéro de téléphone, département, fonction.**
- **Id. du RIS par défaut**, si un utilisateur établit souvent des déclarations pour le même RIS, il peut remplir le champ en sélectionnant un RIS dans la liste de choix. Quand l'utilisateur entre dans IDEP, il aura immédiatement ce RIS comme RIS actuel.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

7.2.2. Types d'utilisateurs.

Les droits des utilisateurs d'accéder aux fonctions et de modifier les données peuvent être limités.

Trois **types d'utilisateurs** peuvent être définis.

1. **Superviser**: le superviseur habilité à modifier (=l'utilisateur IDEP par défaut). Cet utilisateur peut exécuter toutes les fonctions du logiciel. Il est par exemple le seul qui puisse approuver et envoyer les déclarations.
2. **Editer**: l'utilisateur normal habilité à modifier. Il peut exécuter les fonctions de tout utilisateur mais pas celles du superviseur.
3. **Consulter**: l'utilisateur normal non habilité à modifier. Cet utilisateur peut consulter les fonctions de tout utilisateur

7.3. Tiers déclarant.

Remarque: Ce point ne présente un intérêt que pour un tiers déclarant.

La fonction **“Tiers déclarant”** est sélectionnée en passant par **“Parties / Tiers déclarant”**. Elle permet à un tiers déclarant d'introduire les données d'identification le concernant.

Modifier Tiers déclarant

Tiers déclarant: Oui

N° de TVA tiers décl.: BE0000000097

Nom: Compta sprl

Rue et numéro: rue du Commerce

Code postal: 1000

Localité: Bruxelles

Personne de contact: M. Dupont

Numéro de téléphone: 022222222

Numéro de FAX: 022222223

Adresse E-mail:


Modifier Annuler Aide

Référez-vous au chapitre 7.1 - Parties / RIS, pour l'explication des différents champs.

Après une mise-à-jour d'IDEP, l'identification du déclarant peut être devenue incorrecte suite à une modification de son algorithme de vérification ou de son format. Dans ce cas, la procédure de mise-à-jour affiche un avertissement et l'utilisateur doit modifier l'identification du déclarant.

Lorsque plusieurs RIS ont été créés, une fonction supplémentaire "**Approuver tout**" est disponible via le menu "*Actions*" lorsque l'écran "Déclarations du RIS" est ouvert. Cette fonction est décrite au chapitre 8.4.1.

7.4. Changer de RIS.

La fonction "**Changer de RIS**" est sélectionnée par le biais de "*Parties / Changer de RIS*" ou en cliquant sur le bouton  "*Changer de RIS*".

L'utilisateur peut toujours travailler avec les données d'un RIS à la fois (sauf dans le cas d'un tiers déclarant qui produit une sortie INTRASTAT pour tous les RIS ou qui archive les déclarations pour tous les RIS).

Pour passer d'un RIS à un autre, il suffit de sélectionner dans la liste des RIS celui qui doit devenir le RIS par défaut en cliquant dessus et en cliquant ensuite sur le bouton *OK* (ou en *double-cliquant* sur ce RIS). Dès lors, toutes les informations concernant ce RIS sont actives (p. ex. les déclarations, toutes les informations sous l'option "*Info RIS*").

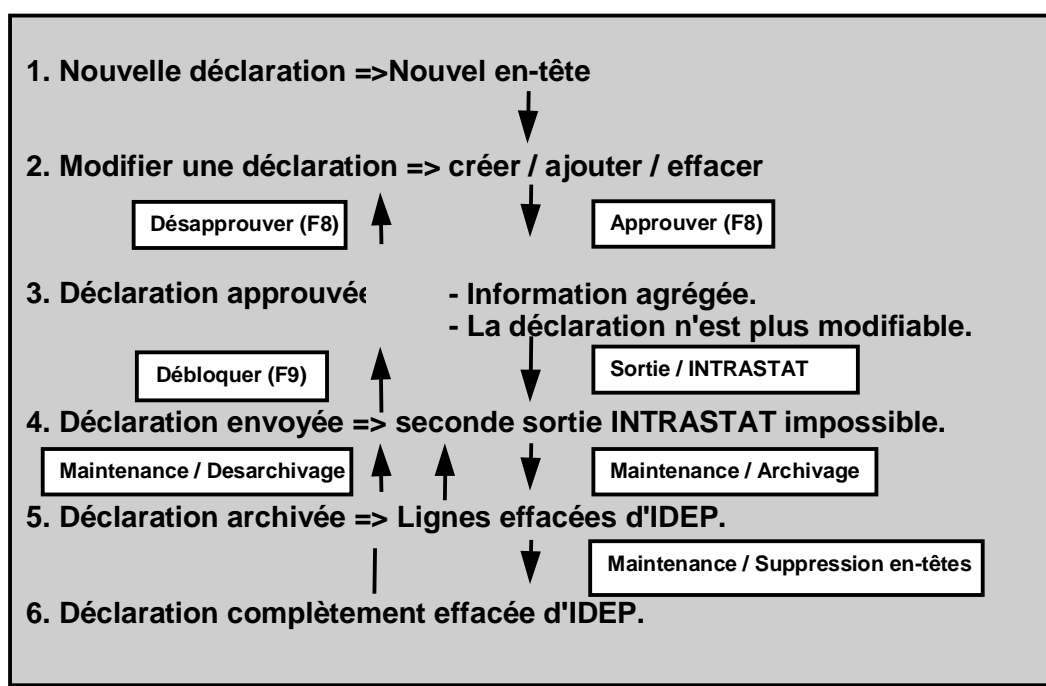
8. DECLARATION.

8.1. Le cycle de vie d'une déclaration.

Toutes les actions concernant la **déclaration INTRASTAT** peuvent être exécutées en activant l'option "*Déclaration*" de la barre des menus.

Le diagramme qui suit donne un aperçu de toutes les **actions principales** qui peuvent être exécutées sur une déclaration.

L'utilisation des options correspondantes et des touches de fonction dans le logiciel est décrite dans les chapitres suivants.



Les différentes étapes du cycle de vie d'une déclaration sont les suivantes.

ÉTAPE 1: **Créer un en-tête de déclaration** qui identifie une nouvelle déclaration (cf. chapitre 8.2.2).

ÉTAPE 2: **Modifier** la déclaration en changeant l'**en-tête** de la déclaration en ajoutant, en supprimant ou en modifiant des **lignes**.

Il est à noter que des lignes peuvent être ajoutées.

- Manuellement (cf chapitre 8.2.3.2).
- Au moyen de **modèles de lignes** (cf. chapitre 8.2.3.4).
- En copiant les informations d'autres déclarations (cf. chapitre 8.2.3.5).
- Avec l'option importation (cf. chapitre 8.2.3.6).

La déclaration peut être totalement supprimée auquel cas aucune autre étape n'interviendra.

ÉTAPE 3: **Approuver** la déclaration avant que la sortie INTRASTAT ne puisse se faire (cf. chapitre 8.4.1.).

Au moment de l'approbation, les lignes de déclaration sont agrégées .

Dès que la déclaration est approuvée, elle ne peut plus être supprimée ou modifiée. Si l'utilisateur souhaite encore apporter des modifications, il peut **désapprouver** la déclaration.

ÉTAPE 4: Une déclaration ne peut être traitée comme une sortie officielle ("envoyée à l'ANC, cf. chapitre 8.4.3) qu'une seule fois, ensuite elle est **verrouillée** pour empêcher qu'elle ne soit à nouveau traitée. Une déclaration peut être **débloquée** dans le cas où les données sur la disquette ou dans le message sont corrompus.


ÉTAPE 5: S'il n'est plus nécessaire qu'une déclaration reste "en-ligne", elle peut être **archivée**. Cela signifie que la déclaration est mise sur un autre support et que les lignes de déclaration sont supprimées dans la base de données (cf. chapitre 10.1.1).

La déclaration archivée peut être replacée dans la base de données grâce à la fonction de **désarchivage** (cf. chapitre 10.1.2).

ÉTAPE 6: Après l'étape 5, l'en-tête d'une déclaration archivée reste accessible à des fins de référence. Cependant, si cette référence n'est plus nécessaire, elle peut être **supprimée** (cf. chapitre 10.1.3).

8.2. Éditer des déclarations.

8.2.1. Introduction à la saisie des informations INTRASTAT.

Les actions concernant la création et la mise à jour des déclarations INTRASTAT sont lancées par l'option du menu "*Déclaration / Créer-Ajouter-Modifier*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer-Ajouter-Modifier*".

Une déclaration consiste en un en-tête et plusieurs lignes de déclaration. C'est pourquoi la création d'une déclaration s'effectue essentiellement en deux étapes.

1. D'abord, la création de l'**en-tête** de la déclaration dans lequel la **période statistique** et le **flux** sont spécifiés (cf. chapitre 8.2.2).
2. Dès que l'en-tête est créé, des **lignes** de déclaration peuvent être ajoutées à cet en-tête (cf. chapitre 8.2.3).

Des lignes de déclaration peuvent être ajoutées de plusieurs façons.


- La **saisie manuelle** est la façon la plus simple (cf. chapitre 8.2.3.2).
- Au moyen des **modèles** (cf. chapitre 8.2.3.4).
- En copiant les informations d'autres déclarations (cf. chapitre 8.2.3.5).

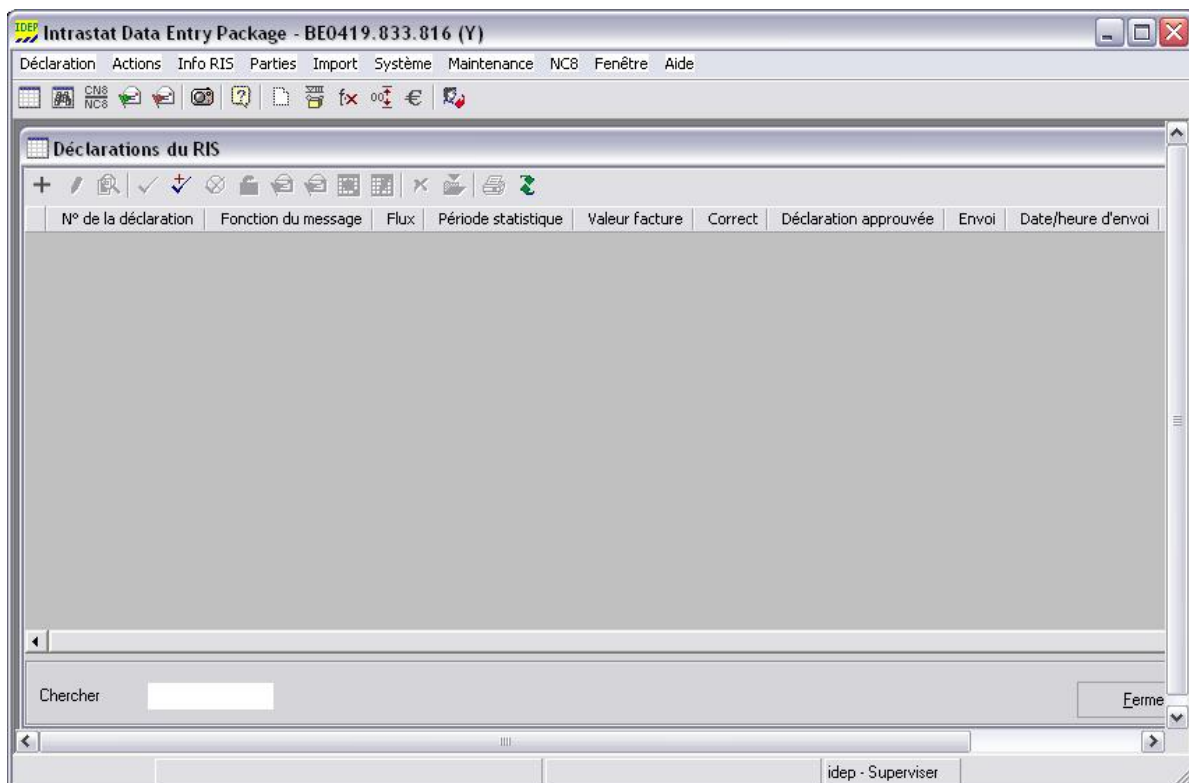
IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

- Avec l'option **importation** (cf. chapitre 8.2.3.6).


La **modification d'une déclaration existante** (cf. chapitre 8.2.4) peut concerner la modification de l'en-tête ou l'ajout, la suppression ou la modification de ses lignes.

8.2.2. Créer l'en-tête de la déclaration.

ÉTAPE 1: Sélectionnez "**Déclaration / Créer-Ajout-Modif**" ou cliquez sur le bouton  "**Créer-Ajout-Modif**". Un aperçu des déclarations du RIS s'affiche.

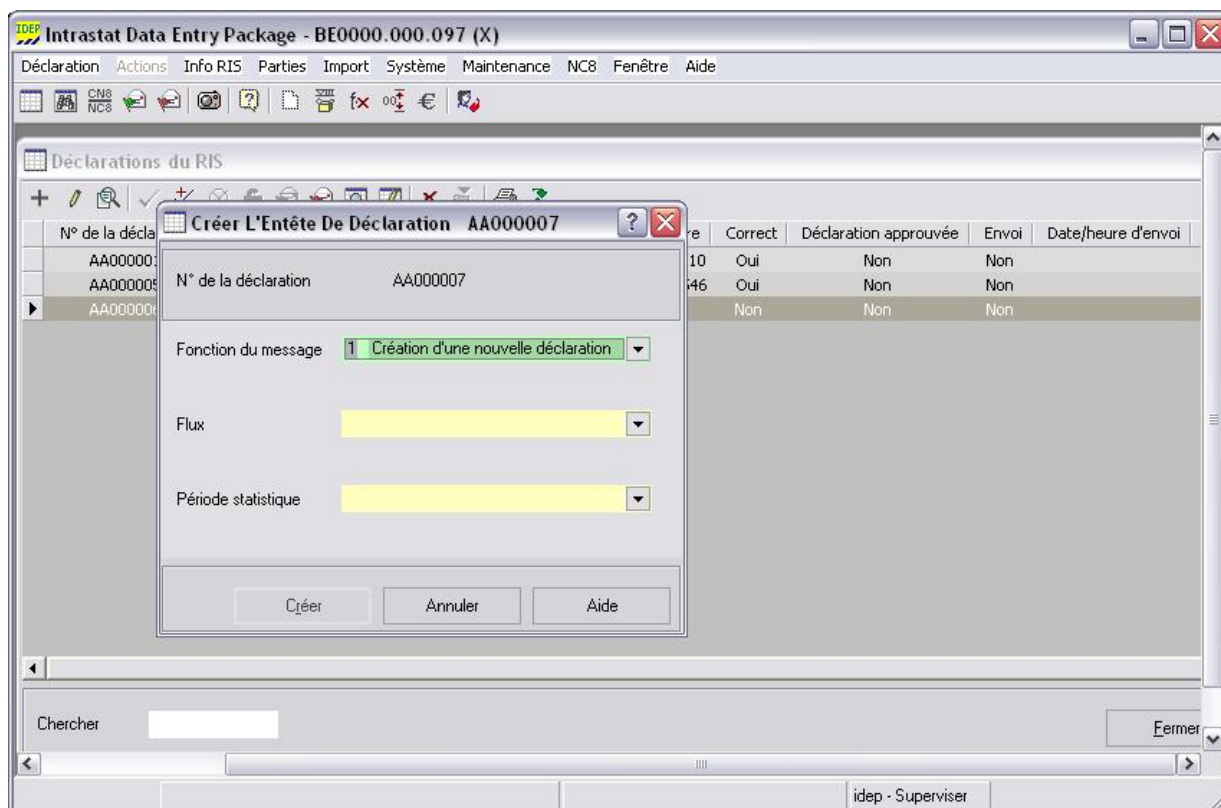


Il est à noter, qu'après création d'un RIS, l'aperçu des déclarations du RIS s'affiche par défaut après mise en route du logiciel.

ÉTAPE 2: Pour "**Ajouter une déclaration**" à la liste des déclarations du RIS actuel, il faut passer par "**Actions / Créer**" ou cliquer sur le bouton  "**Créer**" ou appuyer sur **F4**. Entrez ensuite les informations de l'**en-tête** qui sont communes à toutes les lignes de déclaration.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Quand tous les champs ont été remplis, cliquez sur *OK* pour sauvegarder les informations.

NOTE 1: Quand un utilisateur crée ou modifie l'en-tête d'une déclaration et qu'il n'a pas créé et envoyé une déclaration ayant le même **flux** le mois précédent, un message s'affiche l'avertissant qu'il n'a pas établi et/ou envoyé une déclaration le mois précédent. Ce message ne s'affiche pas lors de la création de la **première** déclaration.

NOTE 2: Il est impossible de créer une déclaration pour une **période statistique** non comprise dans la période de validité du logiciel.

NOTE 3: Il est impossible de créer une déclaration pour une **période statistique** postérieure au mois courant.


NOTE 4: Créer une **période statistique** pour l'année précédente, quand l'année de démarrage est l'année courante, est seulement possible si l'ANC a créé un logiciel IDEP valable pour deux ans.

ÉTAPE 3: Une fois que l'en-tête de la déclaration est créé pour un certain flux et une certaine période, les lignes peuvent être ajoutées.

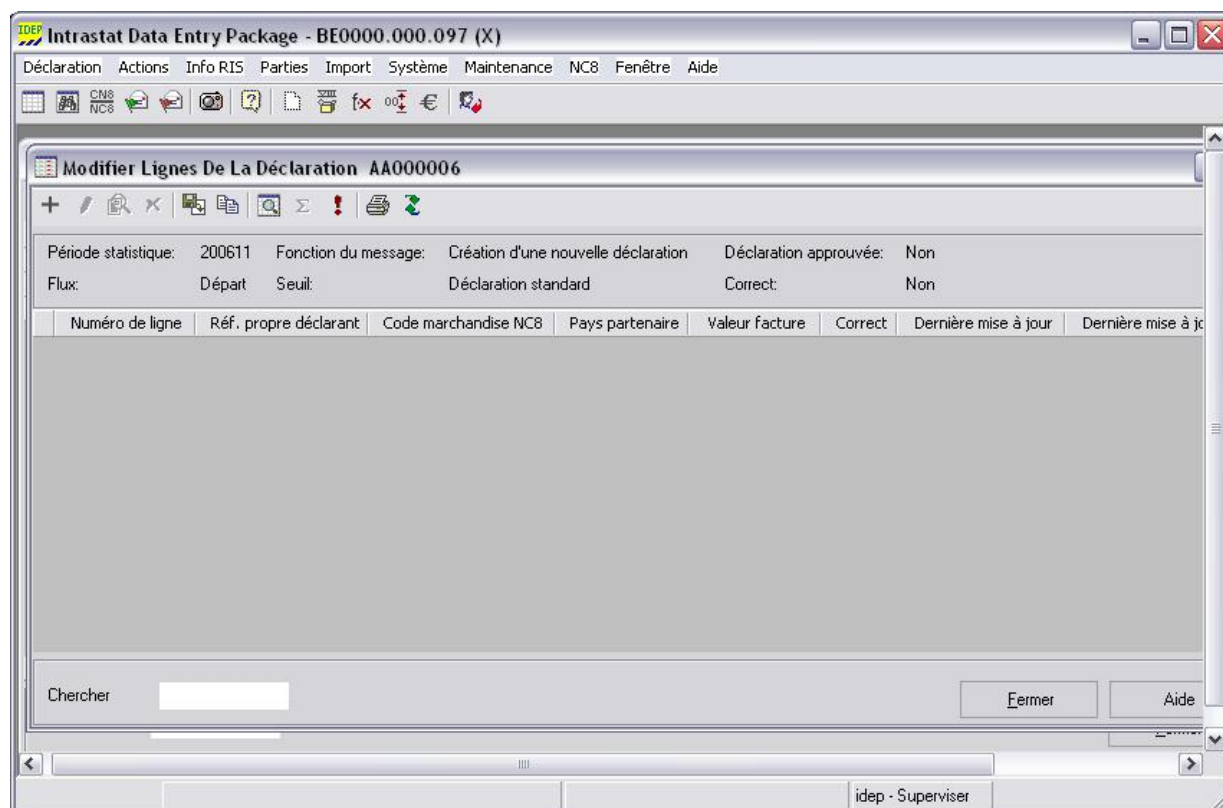
8.2.3. Ajouter des lignes de déclaration à l'en-tête.

8.2.3.1. Introduction.

Quand l'en-tête de la déclaration est créé, il est possible d'ajouter des lignes pour tous les types de déclarations sauf les déclarations supprimées ou les déclarations nulles qui par définition ne contiennent pas de ligne.

“**Modifier déclaration**” pour une nouvelle déclaration ou une déclarations existante est lancée soit automatiquement après la création de l'en-tête soit manuellement en sélectionnant la déclaration (cliquez dessus) et en cliquant sur le bouton  “**Modifier**”, ou en sélectionnant “**Actions / Modifier**”, ou en appuyant sur la touche **F5**.

L'utilisateur voit alors “l'aperçu” des lignes de déclaration qui est encore vide à ce stade. Le sommaire des informations de l'en-tête est affiché.

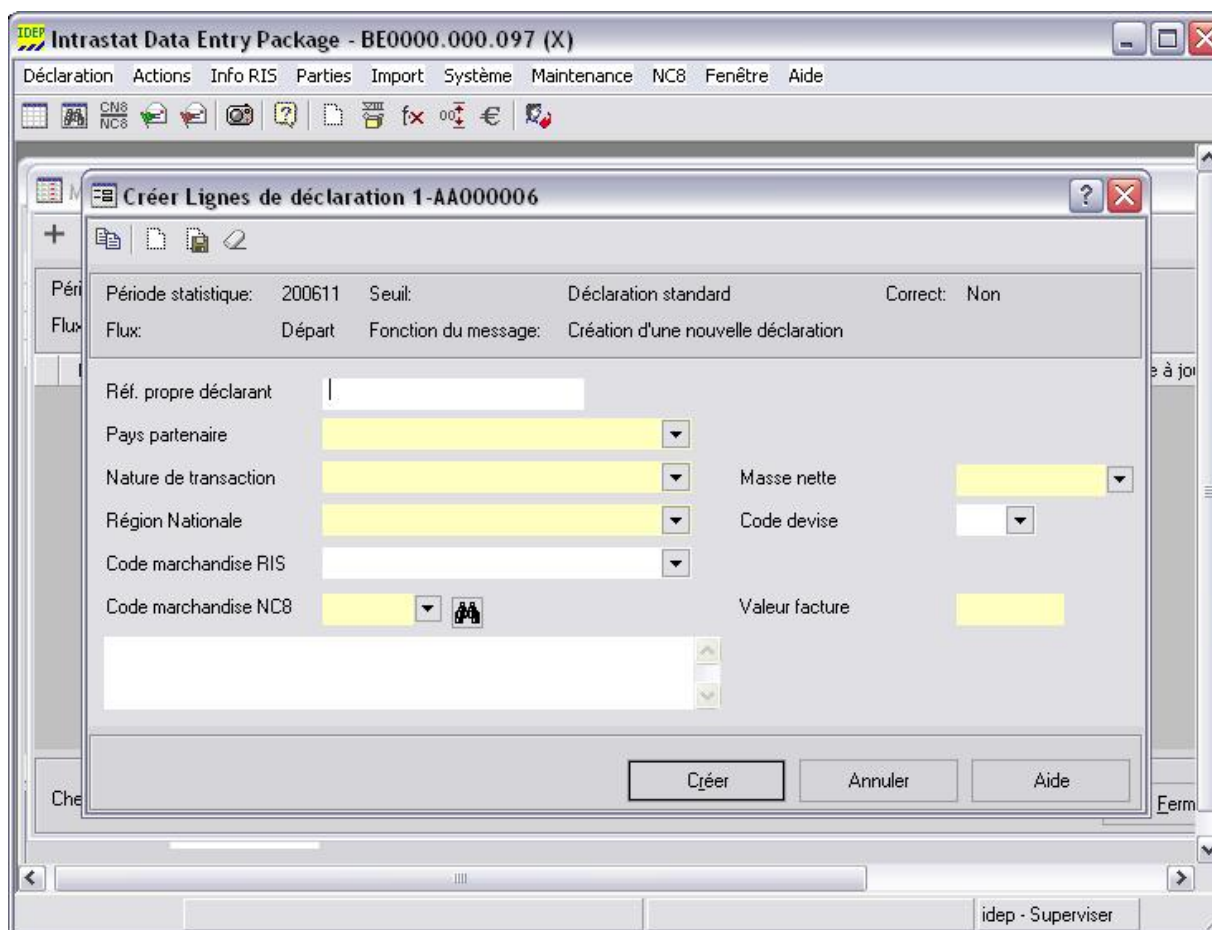


Les lignes de déclaration peuvent être ajoutées de plusieurs façons.

- La **saisie manuelle** est la façon la plus simple (cf. chapitre 8.2.3.2).
- Au moyen des **modèles** (cf. chapitre 8.2.3.4).
- En copiant les informations d'autres déclarations (cf. chapitre 8.2.3.5).
- Avec l'option **importation** (cf. chapitre 8.2.3.6).

8.2.3.2. Saisie manuelle des lignes de déclaration.

ÉTAPE 1: La fonction “*Créer lignes de déclaration*” est lancée par le biais de “*Actions / Créer*” ou en cliquant sur le bouton **+** “*Créer*”, ou en appuyant sur la touche *F4*, pour ajouter manuellement une ligne. L'écran de saisie détaillé “*Créer lignes de la déclaration*” s'affichera.



IDEP fournit des utilitaires pour rendre la saisie manuelle plus facile. Ceux-ci sont décrits dans le chapitre qui suit.


Les données peuvent être saisies dans un ordre aléatoire. Il est à noter cependant que certains éléments ont une influence sur le comportement d'autres éléments.


La touche TAB ou la touche Enter (si activée via "*Système/Configurer l'écran*) ou la souris peut être utilisée pour passer d'un champ à l'autre.

Quand une donnée est entrée manuellement au clavier, IDEP peut être paramétré pour passer automatiquement au champ suivant quand la donnée introduite est correcte. Dans ce cas, l'utilisateur n'a pas à appuyer sur la touche TAB. Evidemment, ce mécanisme fonctionne uniquement pour les champs dans lesquels des données de longueur fixe sont entrées.

Cette facilité est activée ou désactivée en cliquant sur l'option **Auto TAB** dans le menu "*Système / Configurer l'écran*".

Quand une valeur précédemment entrée dans un champ est sélectionnée en double cliquant ou par la touche TAB, la nouvelle valeur qui est introduite remplace la

première. Si l'utilisateur souhaite juste ajouter un caractère au champ, il doit se placer dans le champ au moyen de la souris ou des touches munies d'une flèche. Après avoir rempli le dernier champ à l'écran, l'information est sauvegardée en cliquant sur le bouton  "Créer". Si certaines des informations requises manquent encore, le programme affichera un message d'avertissement à propos des informations manquantes. Cependant, l'utilisateur peut aussi décider de mettre en mémoire une ligne incomplète auquel cas la ligne sera marquée "Incorrecte".

Le bouton  "Effacer tout" peut être utilisé pour effacer tous les champs sur l'écran.

Un nouvel écran s'affichera automatiquement pour la saisie. Pour arrêter d'ajouter des lignes, il suffit simplement d'appuyer sur <ECHAP> ou de cliquer sur le bouton Annuler. La dernière ligne (encore vide) ne sera pas ajoutée à la déclaration.

Des contrôles de qualité peuvent s'exécuter automatiquement sur base de la valeur facture en relation avec un code NC8 sur **Valeur/Masse nette, Valeur/Unités supplémentaires, Masse nette/Unités supplémentaires**:

L'ANC peut indiquer une valeur minimum pour la **Masse nette**, les **Unités supplémentaires** et la **Valeur monétaire** en dessous de laquelle aucun contrôle de qualité n'est réalisé afin d'éviter les anomalies liées aux petites transactions pour un prix relativement élevé.

Le contrôle de qualité s'opère comme suit:

Quand une ligne d'une déclaration est validée et qu'elle comprend un code NC8 pour lequel le contrôle est disponible, les rapports suivant sont vérifiés :

- **Valeur/ Unités supplémentaires** (si les unités sont obligatoires);
- **Valeur/ Masse nette** (si la masse est nécessaire);
- **Masse nette/ Unités supplémentaires** (si elles sont toutes deux obligatoires).

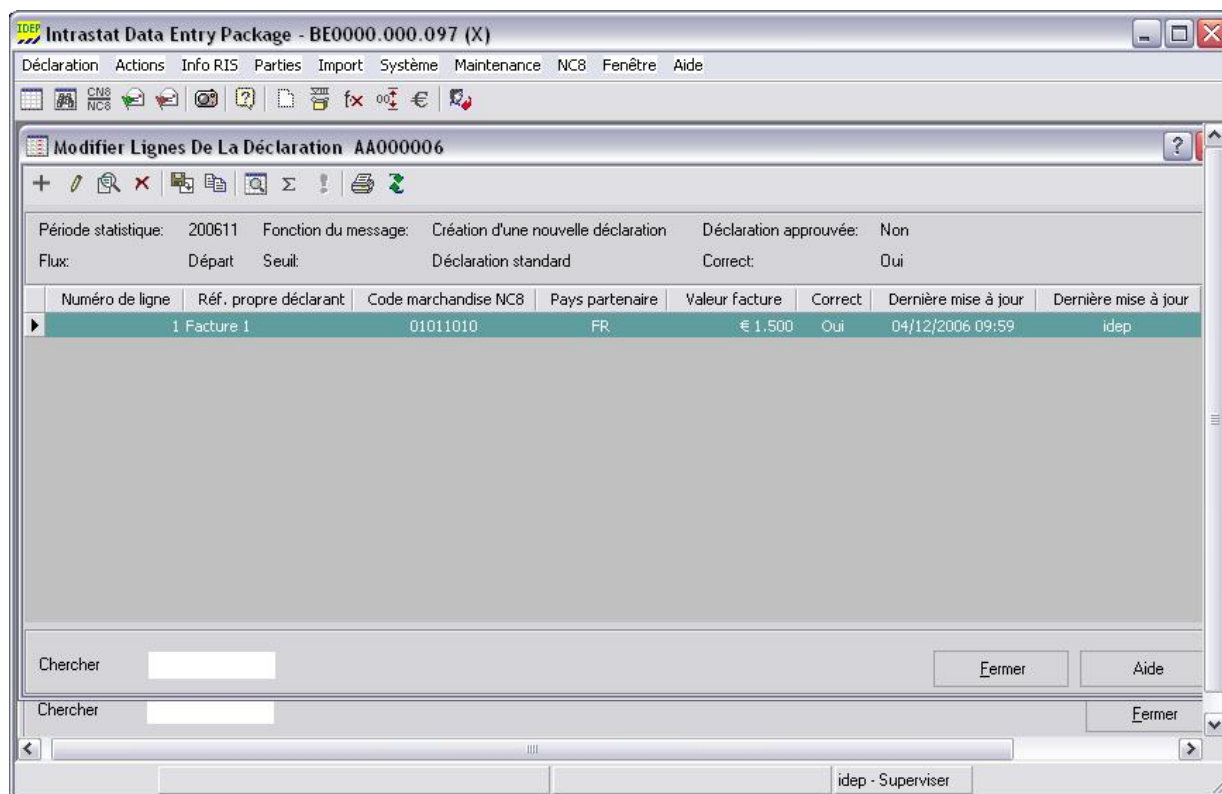
Les résultats sont calculés sur base des valeurs maximum/minimum liées au code NC8. Si un résultat est en dehors des limites, 6 messages différents peuvent être affichés selon le cas:

1. une valeur de ... eur pour ... unités semble trop faible. Est-ce correct?
2. une valeur de ... eur pour ... unités semble trop élevée. Est-ce correct?
3. une valeur de ... eur pour ... kilos semble trop faible. Est-ce correct?
4. une valeur de ... eur pour ... kilos semble trop élevée. Est-ce correct?
5. une valeur de ... kilos pour ... unités semble trop faible. Est-ce correct?
6. une valeur de ... kilos pour ... unités semble trop élevée. Est-ce correct?

Si l'utilisateur répond "Oui", les limites applicables pour ce code NC8 sont automatiquement mises à jour pour le RIS actuel

Les valeurs maximum et minimum liées aux codes NC8 peuvent être ajoutées et modifiées (voir chapitre 8.4).

ÉTAPE 2: Après l'ajout de lignes, l'écran "Aperçu" s'affiche et l'utilisateur peut visualiser la nouvelle ligne ajoutée à la liste.



L'utilisateur visualise la liste en mode modification. S'il souhaite "**Modifier**" des informations concernant une ligne donnée, il doit sélectionner cette ligne et appuyer sur Entrée, ou *double-cliquer* sur la ligne, ou utiliser "Actions / Modifier", ou cliquer sur le bouton "Modifier" ou utiliser la touche F5.

La fonction "**Consulter en-tête**" est lancée par le biais de "Actions / En-tête" ou en cliquant sur le bouton "En-tête", ou en appuyant sur la touche F11. L'utilisateur peut consulter les informations mises à jour de l'en-tête.

Pour revenir à l'aperçu des déclarations du RIS, il suffit d'appuyer sur <ECHAP> ou de fermer la fenêtre Consulter L'Entête de la Déclaration ou de sélectionner la fenêtre voulue dans le menu Fenêtre.

Quand l'utilisateur souhaite revenir au menu principal, il doit appuyer deux fois sur <ECHAP> ou fermer toutes les fenêtres ouvertes ou sélectionner l'option "Fenêtres / Fermer toutes les fenêtres".

8.2.3.3. Utilitaires pour la saisie manuelle des lignes de déclaration.

Il est à noter que les utilitaires suivants sont fournis sur l'écran de saisie "Ligne de déclaration".

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Listes de choix.

Quand le curseur se trouve dans un champ où il faut entrer un code, il est possible de cliquer sur le bouton ▼ sur la droite du champ pour faire apparaître une liste des valeurs possibles. L'utilisateur peut faire son choix dans cette liste en cliquant sur la valeur voulue.

Copier une ligne de déclaration.

Lors de l'ajout d'une ligne au cours de la même session, il est possible de copier les données de la ligne précédente.

Cela se fait en utilisant la touche *F6* ou le bouton  "Copier" sur l'écran détaillé "Lignes de la déclaration".

NOTE : Les données numériques telles que **Unités supplémentaires**, **Valeurs monétaires**, etc. de la ligne sont égales à zéro dans la nouvelle ligne de déclaration.

Codes marchandises RIS.

Les **codes marchandises RIS** (références internes) peuvent être utilisés dans le logiciel au lieu des **codes marchandises** de la nomenclature officielle **NC8**. Il est alors nécessaire de définir une relation entre un **code marchandise RIS** et le **code marchandise NC8** correspondant (cf. chapitre 9.3 - Info RIS / Codes marchandises RIS). Il est à noter ce qui suit.

- Si l'utilisateur n'a pas (encore) défini de **code marchandise RIS**, le champ est passé en utilisant la touche TAB.
- Il est possible de lier un **facteur de calcul de la masse nette** à un **code marchandise RIS** (cf chapitre 9.3 - Info RIS / Tables codes RIS-NC8). Si c'est le cas, la **masse nette** est automatiquement calculée quand le nombre d'**unités supplémentaires** est introduit.
- Si, après avoir saisi un **code marchandise RIS**, l'utilisateur modifie le **code NC8**, le champ du **code marchandise RIS** est effacé.
- Au moment de la saisie des **unités supplémentaires**, la **masse nette** n'est plus automatiquement calculée car le **facteur de calcul de la masse nette** est lié au **code marchandise RIS** qui a été effacé.

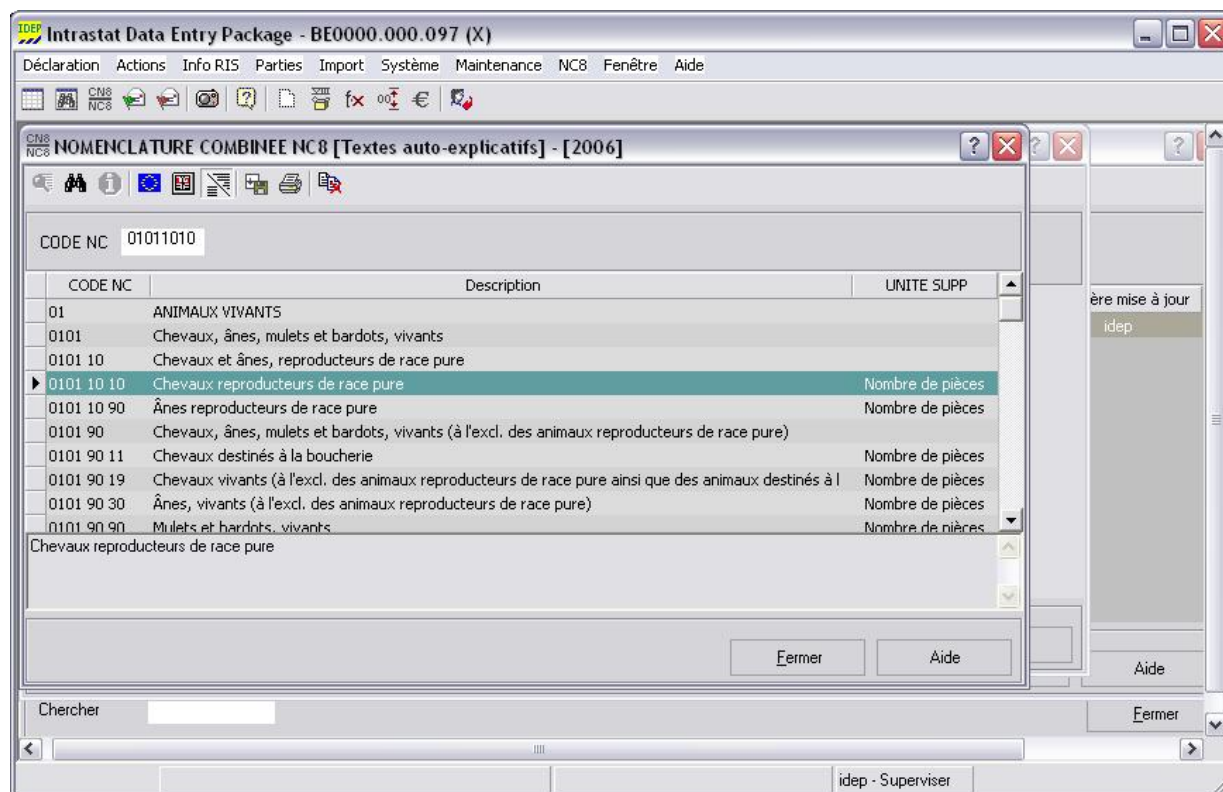
Accès à NC8.


Si l'utilisateur ne souhaite pas travailler avec les **codes marchandises RIS**, il peut trouver le **code marchandise NC8** correct en appuyant sur la touche *F2* dans le champ **code marchandise NC8**.

L'utilisateur a accès à toutes les facilités de recherche des codes NC8. Pour les détails concernant l'utilisation du programme NC8, voir le **manuel utilisateur NC8**.


IDEP pour Windows

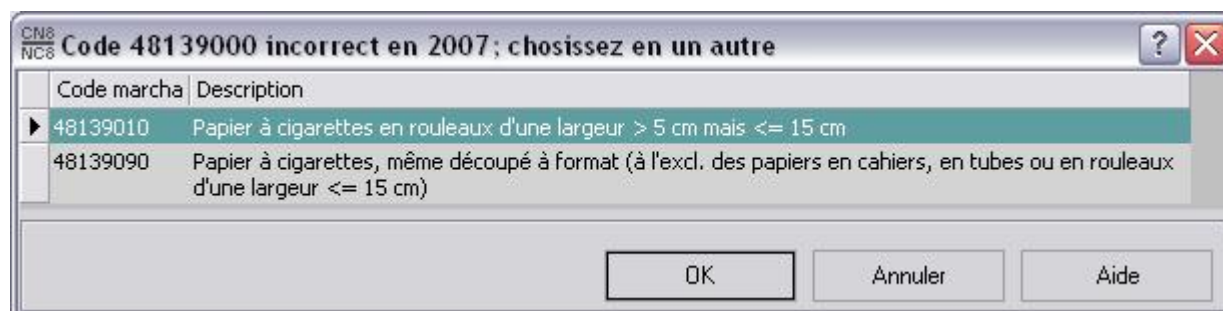
Manuel d'utilisation



L'utilisateur peut transférer le code NC8 mis en vidéo inverse vers l'écran de saisie des lignes de déclaration dans IDEP en appuyant sur <ALT+S> ou sur le bouton  "Transférer ce code vers IDEP" ou en double-cliquant sur le code sélectionné.

Les **codes NC8** 99450000 (réparations), 99500000 (petites transactions) et 99600000 (réductions et notes de crédit) constituent des cas particuliers. Pour ces codes, vous ne devez pas compléter tous les champs et seuls les champs nécessaires seront repris à l'écran. Lors de l'utilisation du code 99450000, un "6" est automatiquement repris comme code de transaction et vous recevez un avertissement selon lequel seule la valeur de la réparation et non celle des marchandises doit être complétée. Vous trouverez plus d'informations sur ces codes spéciaux dans le manuel Intrastat.

Pour les **codes NC8 modifiés**, il existe un mécanisme qui remplace les **codes NC8** qui ont été modifiés par rapport à l'année précédente. Si vous utilisez un code qui n'est plus valable, Idep essaiera de le remplacer par le nouveau code ou proposera plusieurs codes parmi lesquels vous choisirez le plus approprié (cliquez, dans ce cas, sur  pour voir les possibilités).



IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Masse nette.

Les **codes NC8**, pour lesquels les unités supplémentaires sont déclarées, n'exigent pas de **masse nette**. Si l'utilisateur introduit un de ces codes dans le champ **Code NC8**, le texte "Masse nette facultative" sera substitué à "Masse nette" à l'écran et il ne sera plus tenu d'entrer une valeur dans ce champ.

Facteurs de calcul de la masse nette.

L'utilisateur peut définir une liste de **facteurs de calcul de la masse nette** en vue de calculer la **masse nette** (en Kg) à partir de la valeur pour le nombre d'**unités supplémentaires** ou inversement (cf. chapitre 9.1 - info RIS / Facteurs de calcul de la masse nette).

Si un **facteur de calcul de la masse nette** est lié à un **code marchandise RIS** introduit dans la ligne, le facteur est automatiquement appliqué quand le nombre d'**unités supplémentaires** est introduit

Unités supplémentaires.

Le champ **Unités supplémentaires** dispose également d'une fonction de recherche. Elle permet à l'utilisateur de sélectionner un **Facteur Masse nette** (correspondant au type d'unité supplémentaire du code NC8). Une fois que l'utilisateur a introduit la **Masse nette**, le nombre d'unités supplémentaires sera calculé après sélection du **Facteur Masse nette**. Le nombre sera arrondi.

Taux de change.


L'utilisateur peut définir une liste de **taux de change** en vue de calculer en monnaie locale ou en euros des **valeurs facture** libellées en devise (cf. chapitre 5.1 - Système / Taux de change).

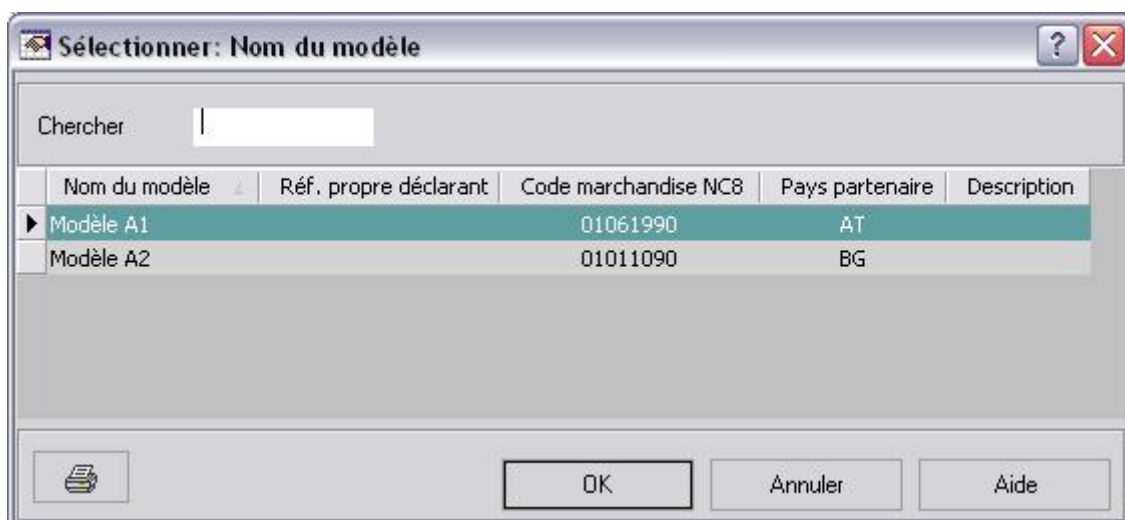
8.2.3.4. Entrée des données à l'aide de modèles.

La plupart du temps, un RIS possède un nombre limité de **partenaires commerciaux**. Les transactions concernant ces **partenaires** sont souvent très semblables et ne diffèrent que pour les valeurs et les quantités.

Pour éviter de saisir les mêmes données à de nombreuses reprises, l'utilisateur peut définir un certain nombre de **modèles** qui contiennent déjà les données qui sont toujours les mêmes (p. ex. le **pays partenaire**, les **codes marchandises NC8**...). Cf. chapitre 9.2 - Info RIS / Modèles de lignes.

La procédure qui suit décrit l'utilisation des **modèles RIS** (cf. aussi chapitre 9.2.2).


ÉTAPE 1: Lors de la création d'une ligne, appuyez sur la touche **F9**, ou cliquez sur le bouton  "Modèle". La liste des **modèles** définie pour le **flux** donné du RIS actuel s'affiche.



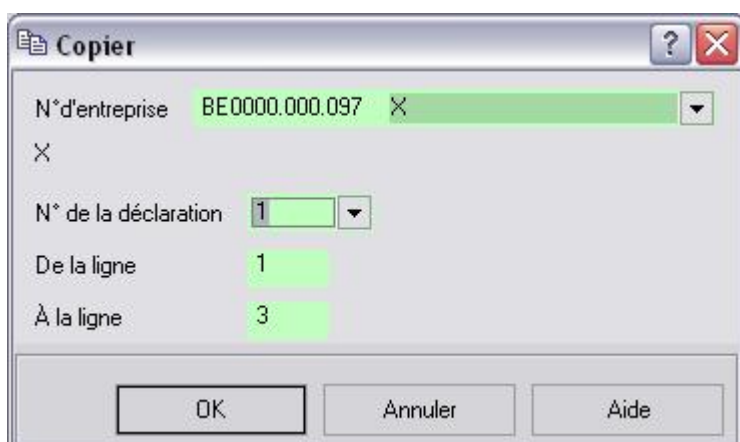
ÉTAPE 2 : Sélectionnez le **modèle** à utiliser pour la saisie de la ligne de déclaration et appuyez sur Entrée ou cliquez sur **OK**. Toutes les données du **modèle** seront automatiquement copiées dans les champs correspondants de la ligne de déclaration. Le curseur sera positionné sur le premier champ de l'écran ligne de déclaration.

8.2.3.5. Copier des lignes d'une autre déclaration.

Ce chapitre explique comment utiliser l'option permettant de copier des lignes d'une déclaration dans une autre déclaration.

Sur l'écran Modifier lignes de la déclaration, il faut choisir copier lignes. La fonction "**Copier lignes**" est lancée par le biais de "**Actions / Copier**" ou en cliquant sur le bouton  "**Copier**" ou en appuyant sur les touches **SHIFT+F6**.

Sur l'écran Copier, il est possible de sélectionner la déclaration à copier en utilisant la touche **F2**.



L'utilisateur peut spécifier le nombre de lignes de la déclaration sélectionnée qu'il souhaite copier dans la nouvelle déclaration. Par défaut, toutes les lignes seront copiées.

NOTE 1: Les lignes peuvent être copiées **d'une déclaration quelconque** (avec un autre **flux** que celui de la déclaration actuelle), ce qui signifie que trop ou trop peu d'informations peuvent être copiées ou des codes dont les dates de validité sont en dehors de la période actuelle. C'est pourquoi il y a un processus de validation. Les informations redondantes sont supprimées. S'il y a des informations manquantes ou incorrectes, la ligne de déclaration est signalée comme incorrecte.

Il est à noter que des lignes peuvent aussi être copiées d'un endroit à un autre endroit de la même déclaration.

NOTE 2: Les lignes d'une déclaration de remplacement (cf. chapitre 8.2.7) sont automatiquement copiées de la déclaration originale au moment de la création de l'en-tête. Les champs de données numériques sont toujours copiés (valeur facture, masse nette...).

La raison en est que la déclaration de remplacement doit se substituer à la déclaration à partir de laquelle les lignes sont copiées. Les informations doivent être pratiquement toutes identiques.


8.2.3.6. Utilisation de la fonction importation.

Les **lignes de déclaration** peuvent être importées dans une déclaration donnée à partir d'un fichier externe à IDEP.

Le format d'importation (définissant le format physique et le format de présentation logique) doit avoir été défini avant de pouvoir utiliser cette fonction. (cf. chapitre 6.2.1 - Import / Formats).

Toutes les lignes importées doivent appartenir à la même déclaration (c'est-à-dire **période statistique** et **flux** identiques).

La procédure qui suit décrit l'utilisation de la fonction importation.

ÉTAPE 1: Appelez la fonction "**Importer des lignes de déclaration**" pour la déclaration sélectionnée par le biais de "**Actions / Importer**" ou en cliquant sur le bouton  "**Importer**" ou en appuyant sur la touche **F9**, sur l'écran Aperçu modifier déclarations.

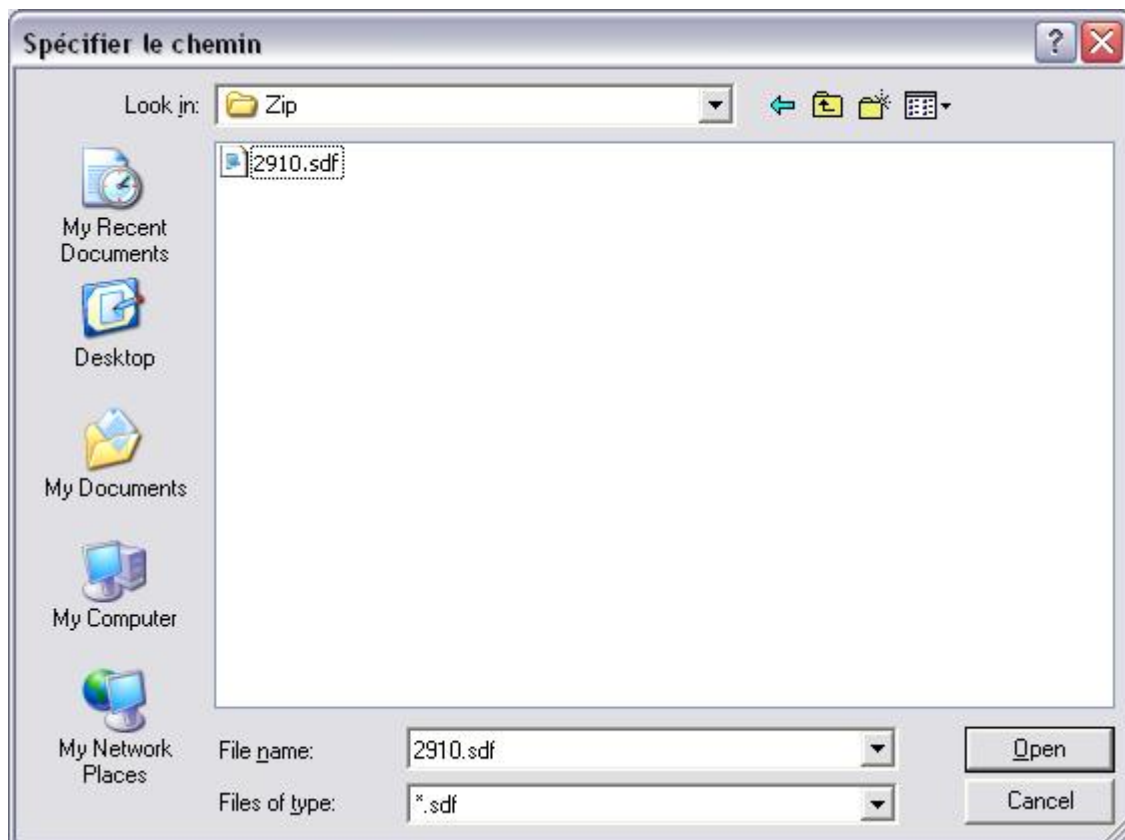


La liste présente les formats d'importation définis pour le flux de la déclaration. Sélectionnez le nom du format d'importation.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

ÉTAPE 2: Sélectionnez le nom du fichier à importer.

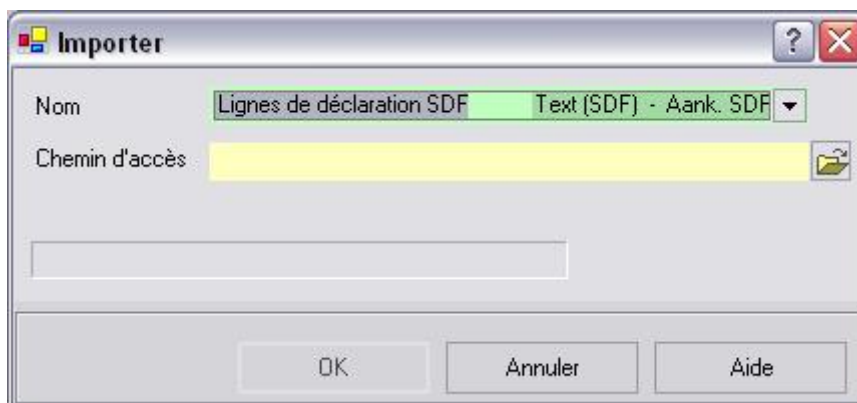
Remarque: le nom peut renvoyer vers un emplacement WEB (un fichier WEB). Le nom du fichier-web doit commencer par [HTTP//domaine/](http://domaine/) ou [FTP://domaine/](ftp://domaine/) (attention, [HTTPS://](https://) n'est pas supporté). Quand une partie minimale du nom du fichier-web (URL) est entrée dans le champ "chemin d'accès" (ex.: [HTTP://domain/somefile.txt](http://domain/somefile.txt)), le champ sera marqué comme correct (IDEP ne contrôle pas si le fichier existe réellement). Il ne sera pas possible de sélectionner un tel fichier via le bouton "parcourir" comme pour les autres types de fichiers.



Dans la fenêtre "Type de fichier", un tri peut être réalisé entre le type par défaut du format sélectionné ou tous les fichiers. Cela peut être utile si le fichier n'a pas l'extension par défaut.

ÉTAPE 3: Cette étape est différente pour un fichier WEB. Pour un fichier "normal", suivez la procédure suivante:

Quand le chemin et le nom du fichier d'importation ont été sélectionnés, l'écran d'importation réapparaît. Si le type de format d'importation nécessite un **Nom externe** (exemple : le nom de la table en Access - voir chapitre 6.1), un champ supplémentaire s'affiche dans lequel le nom doit être entré. Le nom est présélectionné s'il a déjà été défini dans le format d'importation.



Pour un fichier WEB, procédez comme suit:

Quand l'URL a été entré dans le champ "Chemin d'accès+Nom", il n'est pas encore directement possible d'afficher les noms des feuilles ou tableaux. C'est pourquoi le fichier doit d'abord être téléchargé.

Après que l'URL ait été entré comme nom de fichier. Le bouton "parcourir" devient vert.

Pour télécharger le fichier, appuyez sur ce bouton. Si le fichier ne peut pas être téléchargé, l'URL deviendra rouge.

Aussi longtemps que le résultat obtenu n'est pas positif, le bouton OK reste désactivé.

Quand le fichier peut être téléchargé (dans un fichier temporaire), le bouton pour parcourir reviendra à sa couleur normale et le nom du fichier sera repris en vert. Si d'autres informations sont obligatoires pour démarrer l'importation, les champs nécessaires seront activés (voir ci-dessous la procédure pour importer un fichier "normal").

ÉTAPE 4: La procédure d'importation débute après avoir cliqué sur le bouton OK. Quand les données du fichier sont importées dans IDEP, chaque champ est **validé**.

NOTE: Pour les champs **valeur facture** et **masse nette**, un calcul automatique peut être effectué pendant l'importation, pour autant que les données nécessaires pour ce calcul se trouvent dans le fichier importé. De plus amples détails sont fournis dans le chapitre 6.1 - Import / Formats.

Quand la procédure d'importation est terminée, le fichier "log import" peut être consulté dans "Import / Vue Log-import". Celui-ci affiche les erreurs éventuelles.

Si une valeur par défaut pour la **Région nationale** a été introduite dans l'écran "Paramètres RIS" (voir chapitre 7.1.1) et que **Région nationale** est vide dans le fichier d'importation, alors le champ sera automatiquement complété à l'aide de cette valeur.

Si les valeurs, dans le fichier d'importation, présentent des décimales et si le symbole séparateur utilisé dans le fichier diffère du symbole prévu dans les paramètres régionaux de Windows, le résultat de l'importation sera faux.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

Par exemple: le fichier d'importation utilise la virgule "," comme symbole décimal mais, dans Windows, c'est le point "." qui a été choisi. Une valeur de 123,45 donnera, après importation un résultat 100 fois trop élevé (12345).


La procédure d'importation remarquera cette anomalie et marquera les lignes importées comme incorrectes. Bien que ces lignes, lorsqu'elles sont consultées, semblent correctes, leurs montants sont toutefois 100 fois trop élevés.

8.2.4. Importation Multi-RIS

En plus de l'importation de lignes pour une seule déclaration à la fois, IDEP offre la possibilité d'importer les données de plusieurs **RIS** pour différents **Flux** et **Périodes statistiques** en une même opération. Cette fonction d'Importation Mutli-RIS est décrite au chapitre 6.2.


8.2.5. Modifier, supprimer ou consulter des informations contenues dans une déclaration.


La modification, la suppression ou la consultation d'une déclaration peut concerner les données de l'en-tête (liste des déclarations du RIS) ou la liste des lignes de déclaration (aperçu de la déclaration). Une déclaration ne peut être modifiée ou supprimée que si elle n'a pas encore été approuvée. La consultation de la déclaration est toujours possible.

Sélectionnez la "liste des déclarations du RIS" sous l'option "*Déclaration / Créer-Ajout-Modif*" ou en cliquant sur le bouton  "*Créer-Ajout-Modif*".


8.2.5.1. L'en-tête de la déclaration.

Pour "*modifier un en-tête*", il faut sélectionner la déclaration à modifier et utiliser "*Actions / Modifier en-tête*".


Pour "*supprimer un en-tête*", il faut sélectionner la déclaration à supprimer et utiliser "*Actions / Effacer*" ou le bouton  "*Effacer*" ou la touche *F7*.

Pour "*consulter un en-tête*", il faut sélectionner la déclaration à consulter et utiliser "*Actions / En-tête*" ou le bouton  "*En-tête*" ou la touche *F11*.

8.2.5.2. Lignes de déclaration.

Pour "*modifier des lignes de déclaration*" ou "*supprimer des lignes de déclaration*", il faut *double-cliquer* sur la déclaration à modifier. Il est possible d'utiliser le bouton  "*Modifier*" ou la touche *F5* au lieu de double-cliquer après avoir sélectionné une déclaration de la liste.



L'écran "Aperçu des déclarations" s'affiche en mode **modification** pour cette déclaration.

- Pour "*modifier des lignes de déclaration*", il faut *double-cliquer* sur la ligne de déclaration à modifier. L'écran détaillé de la ligne de déclaration s'affiche en mode modification pour cette ligne. Il est possible d'utiliser le bouton  "*Modifier*" ou la touche *F5* ou "*Actions / Modifier*" au lieu de double-cliquer après avoir sélectionné une ligne de déclaration dans la


IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation


liste. Les boutons "Suivant" et "Précédent" peuvent être utilisés pour sélectionner d'autres lignes en mode modification, sans quitter l'écran.

Pour "**supprimer des lignes de déclaration**", le bouton  "Effacer" ou la touche F7 ou "Actions / Effacer" peuvent être utilisés après avoir sélectionné une ligne de déclaration dans la liste. Le bouton  "Effacer" peut aussi être utilisé pour effacer tous les champs de l'écran après les avoir tous sélectionnés au moyen de la touche Shift..


-

Pour "**consulter des lignes de déclaration**", "Actions / Consulter" ou le bouton  "Consulter" ou la touche F6 peuvent être utilisés après avoir sélectionné une déclaration dans la liste.

L'écran "Aperçu des déclarations" s'affiche en mode **consultation** pour cette déclaration.

- Pour "**consulter des lignes de déclaration**", il faut *double-cliquer* sur la déclaration à consulter. L'écran détaillé de la ligne de déclaration s'affiche en mode consultation pour cette ligne. Le bouton  "Consulter" ou la touche F6 ou "Actions / Consulter" peuvent être utilisés au lieu de double-cliquer après avoir sélectionné une ligne de déclaration dans la liste. Les boutons "Suivant" et "Précédent" peuvent être utilisés pour sélectionner d'autres lignes en mode consultation, sans quitter l'écran.

8.2.5.3. Aperçu du total par référence.

La sélection d'une déclaration sur l'écran Aperçu des déclarations (soit en mode modification soit en mode consultation) par le biais des touches **SHIFT+F7** ou du bouton  "**Totaux par référence**" ou de "Actions / Total par référence" génère l'affichage d'un aperçu des valeurs totales de la déclaration sélectionnée accumulées par le **numéro de référence du déclarant**. Cet aperçu permet une comparaison aisée des données INTRASTAT introduites et des données administratives financières du RIS

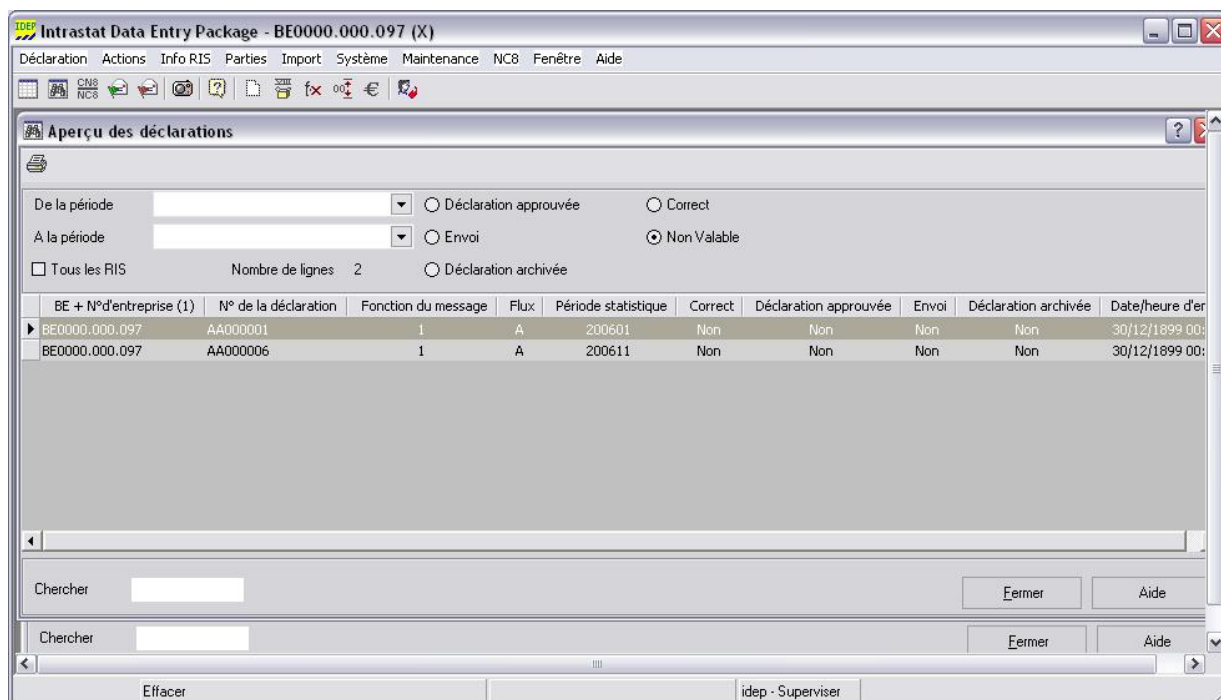
8.2.5.4. Aperçu des erreurs.


Il se peut que des lignes contenant des données incorrectes soient importées ou que des lignes dans lesquelles des données sont manquantes soient sauvegardées. Si une ligne de déclaration contient une erreur, elle est signalée comme incorrecte. L'utilisateur peut reconnaître les lignes erronées grâce à l'indicateur **Correct (O/N)** dans l'Aperçu des déclarations (pour chaque ligne dans une déclaration) ou dans la liste des déclarations (pour toute la déclaration).

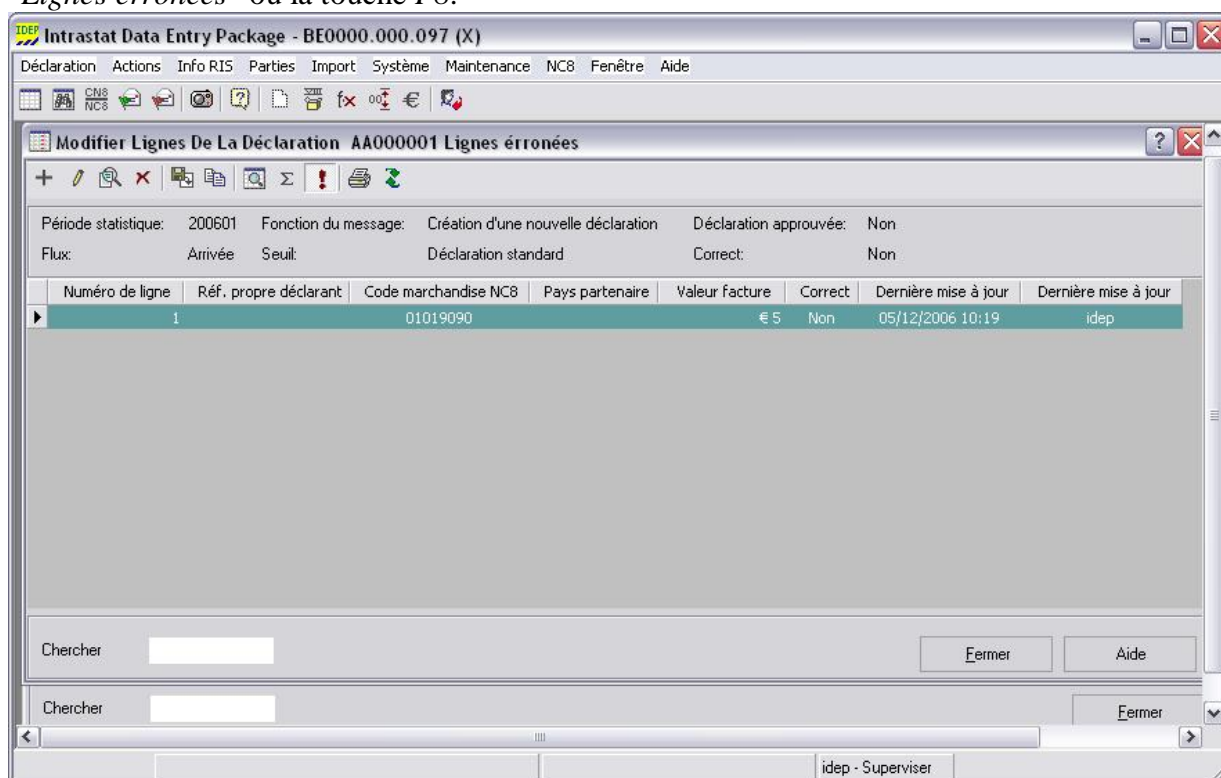
Une liste des **déclarations erronées** s'affiche à l'écran "**Déclaration / Aperçu des déclarations**" après avoir sélectionné la case à cocher appropriée (cf. chapitre 8.6 – Aperçu des déclarations).

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Une liste des **lignes erronées** s'affiche quand une déclaration erronée est sélectionnée dans la liste des déclarations du RIS, que "Modifier" ou "Consulter" est choisi (voir ci-dessus) et que l'option "Liste d'erreurs" est sélectionnée par le biais de "Actions / Liste d'erreurs" ou le bouton  "Lignes erronées" ou la touche F8.




Il faut corriger les lignes une par une de la même manière que pour la modification des lignes sans erreur. Dès que la ligne est corrigée, elle disparaît de la liste des lignes erronées. Dès que toutes les lignes erronées ont été corrigées, la déclaration devient correcte. Les boutons "Suivant" et

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

"Précédent" peuvent être utilisés pour sélectionner d'autres lignes erronées en mode modification, sans quitter l'écran.

8.2.6. Sauver une ligne de déclaration comme modèle.

La fonction "**Sauver comme modèle de ligne**" est lancée via "Actions/Sauver comme modèle de ligne" ou en cliquant sur le bouton "**Sauver comme modèle de ligne**"  ou encore au moyen de la touche de fonction *F12*. Cette option est uniquement disponible dans l'écran de détail de ligne d'une déclaration.

Cette fonction créera un modèle, pour le **Flux** de la déclaration en cours, dans lequel seront reprises toutes les données de la ligne. Une fenêtre s'ouvrira permettant à l'utilisateur d'introduire le nom du modèle. Si un nom déjà existant est entré ou choisi via la fonction de recherche, les champs de ce modèle seront mis à jour après confirmation.

8.2.7. Remplacer des déclarations.

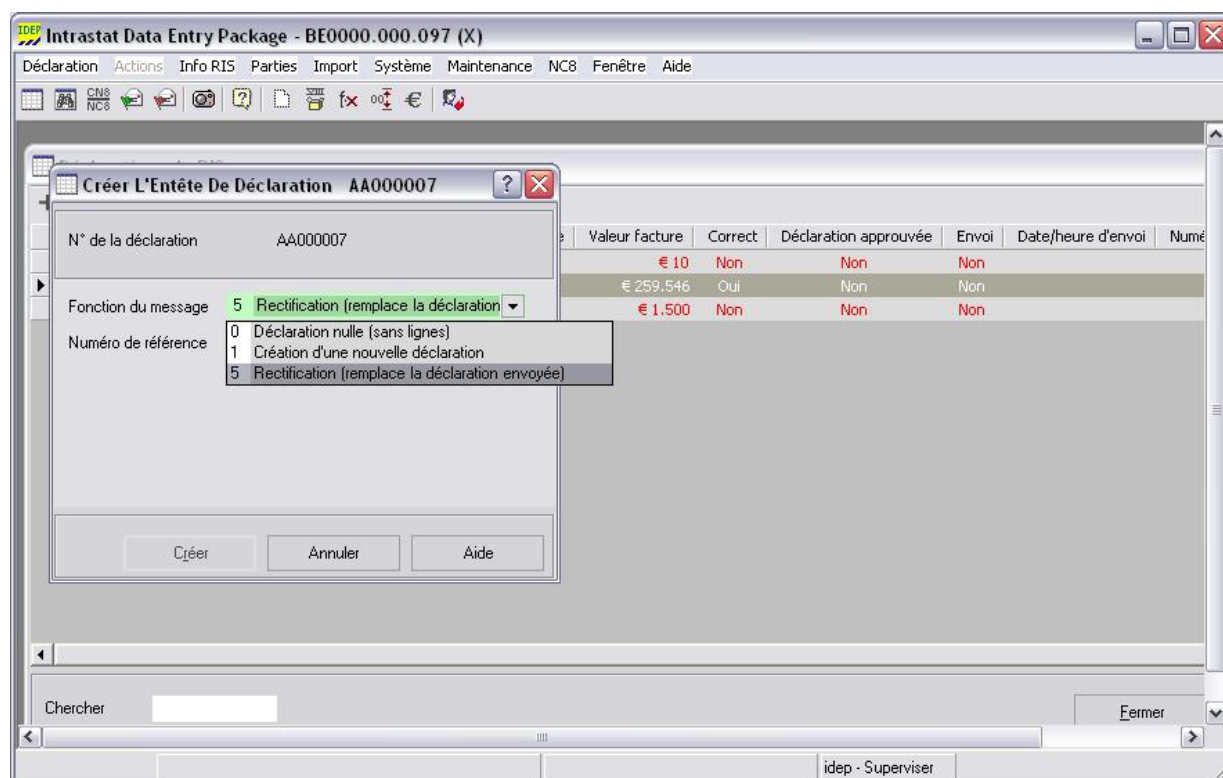
Quand une déclaration a été envoyée comme sortie INTRASTAT (cf. chapitre 8.4), il peut s'avérer que certaines informations étaient incorrectes ou incomplètes. Les erreurs peuvent être corrigées en envoyant une autre déclaration comportant une référence à la déclaration originale dans laquelle les corrections sont incluses.

Une **déclaration de remplacement** est une déclaration comportant une référence à une déclaration antérieure qui a déjà été envoyée à l'ANC et qui doit être remplacée par la nouvelle déclaration.

Le type de déclaration est introduit dans le champ **Type de déclaration** dans l'en-tête des déclarations.

I DEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Une liste des “déclarations” possibles est proposée dans le champ **numéro de référence** afin de choisir facilement la déclaration à laquelle il est fait référence.

La déclaration antérieure à laquelle il est fait référence doit être une déclaration existante du RIS donné ayant l'état est "Envoyé = Oui".

Quand le **numéro de référence** est entré, le **flux** et la **période statistique** sont copiés dans l'en-tête actuel à partir de la déclaration à laquelle il est fait référence. Ils ne peuvent plus être modifiés.

Dès que la déclaration a été créée, il n'est plus possible de modifier le **numéro de référence** d'une déclaration de remplacement, si le nombre d'items est supérieur à 0.


Les déclarations **archivées** ne peuvent être utilisées comme référence à une déclaration antérieure pour les déclarations de remplacement parce que les données des lignes ne sont plus disponibles.

Quand une déclaration de remplacement est créée, toutes les lignes de la déclaration sont automatiquement copiées à partir de la déclaration originale à laquelle il est fait référence.

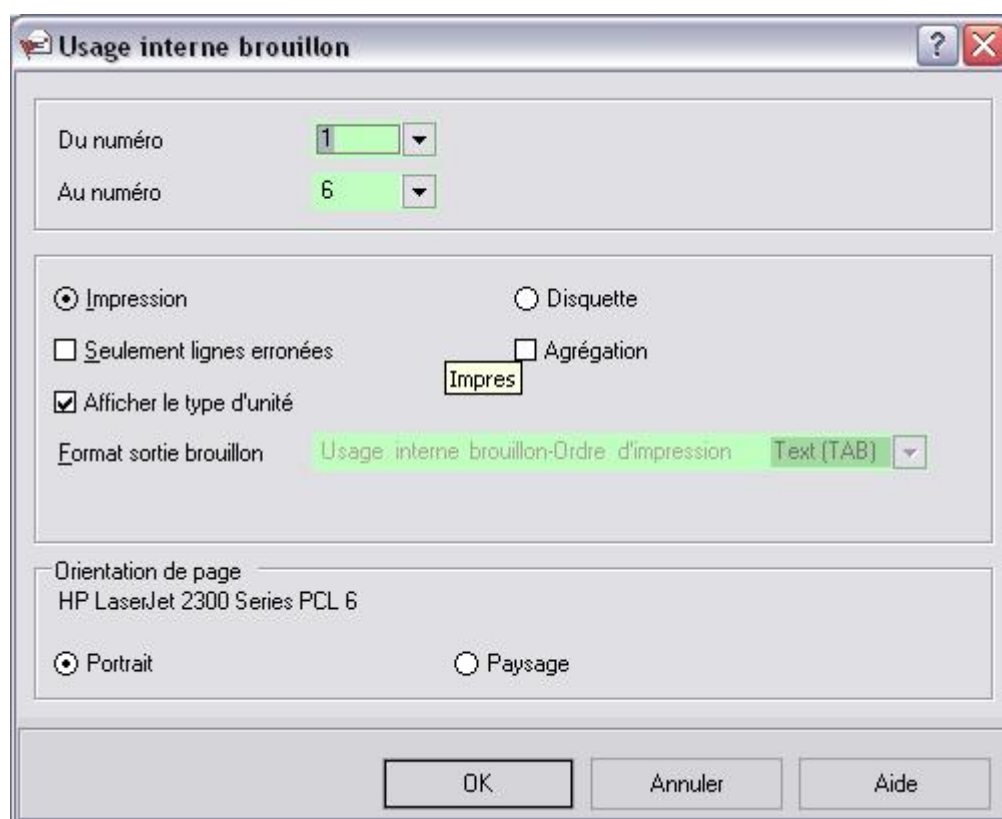
Pour une déclaration de remplacement, les règles de validation au niveau de la ligne sont les mêmes que pour une nouvelle déclaration.

remarque: si vous avez déjà créé et envoyé des déclarations "standard" alors que vous deviez faire des déclarations étendues, vous pouvez procéder de la façon suivante. Vous modifiez, dans cet écran, votre seuil, de déclaration standard à étendue. Vous créez alors une nouvelle déclaration pour la même période (voir paragraphe 8.2.2) avec "5, Rectification" comme fonction du message. Vous pouvez compléter les informations manquantes et renvoyer la déclaration.

8.3. Déclarations au brouillon.

La fonction “*Usage interne brouillon*” est sélectionnée par le biais de “*Déclaration / Usage interne brouillon*” ou en cliquant sur le bouton  “*Usage interne brouillon*”.

Les fonctions **brouillon** permettent à l'utilisateur d'imprimer sur papier ou d'écrire sur disquette des déclarations d'un RIS donné. Ce type de sortie est **uniquement réservé à l'usage interne**. Il ne doit pas être envoyé à l'ANC ! Le brouillon contient les lignes détaillées ou agrégées selon le choix de l'utilisateur. Les données agrégées ne sont disponibles que pour les déclarations approuvées.



8.3.1. Format brouillon.

Cette option est entièrement décrite dans le chapitre 6.1.2. Elle autorise le RIS à définir le type de sortie, par exemple Texte, dBase, Excel, et les champs à inclure dans la sortie. Il est possible de définir de multiples formats qui peuvent être sélectionnés lors de la création du brouillon.

8.3.2. Brouillon / Impression.

Cette option fournit le brouillon sous forme imprimée. Le programme insère automatiquement des retours à la ligne si les champs définis dans le format ne tiennent pas sur la même ligne.

Tous les brouillons définis peuvent être utilisés, seul l'ordre d'impression est utilisé pour la présentation.

L'utilisateur peut choisir l'orientation de la page et imprimer en format **portrait** ou **paysage**.

8.3.3. Brouillon / Disque.

Cette option fournit un brouillon sur le disque dur ou sur disquette.

Tous les formats définis peuvent être utilisés.

L'utilisateur doit spécifier le nom du fichier et le chemin.

Sauf pour les **brouillons** en Excel et Access, deux fichiers sont toujours créés: l'un reprenant l'en-tête des déclarations sélectionnées (préfixe "H_") et l'autre les lignes de données correspondant aux en-têtes des déclarations sélectionnées (préfixe "L_"). Les préfixes sont automatiquement assignés.

Pour Excel, un tableur est créé avec les TAB **Liste des en-têtes** et **Liste des lignes** et pour Access, une base de données est créée avec les tables **Liste des en-têtes** et **Liste des lignes**.

Il est à noter que si l'utilisateur choisit le **brouillon "HTML"**, il est possible de créer un brouillon pour **une déclaration**.

8.4. Déclarations sortie INTRASTAT.

Ces fonctions permettent à l'utilisateur de créer **la déclaration officielle pour l'ANC**.

Le support que l'utilisateur est autorisé à utiliser pour envoyer la déclaration officielle (disquette et E-mail en Belgique) est déterminé par l'ANC. L'utilisateur peut limiter la sortie officielle autorisée au type par défaut utilisé par son entreprise dans l'écran "Système \ Paramètres d'administration".

La sortie INTRASTAT peut concerner le RIS actuel ou, dans le cas d'un tiers déclarant, tous les RIS .

Le processus de génération de la sortie INTRASTAT se fait en deux temps.

1. Approbation des déclarations afin qu'elles soient prêtes pour la sortie INTRASTAT .
2. Génération de la sortie INTRASTAT.

8.4.1. Approbation / Désapprobation des déclarations.

Pour créer la sortie officielle, l'utilisateur doit tout d'abord approuver la (les) déclaration(s) concernée(s).

Dans la liste "Déclarations RIS", il faut sélectionner la (les) déclaration(s) à approuver.

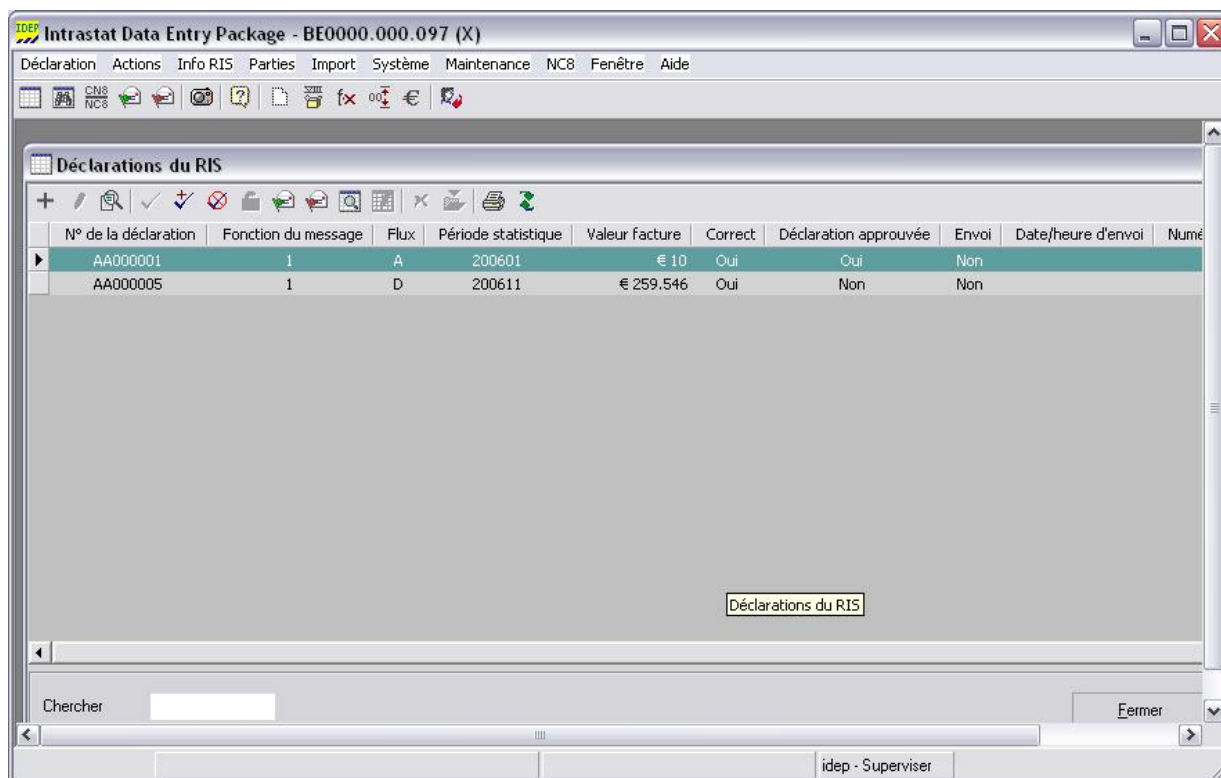
La fonction "**Approuver**" est exécutée par le biais de "Actions / Approuver" ou en cliquant sur le bouton "Approuver" ou en appuyant sur la touche F8.

Si plusieurs RIS ont été créés, la fonction "**Approuver Tout**" permet d'approuver toutes les déclarations concernées pour tous les RIS.


Dans la liste "Déclarations RIS", l'indicateur "Déclaration approuvée" est maintenant égal à Oui pour les déclarations concernées.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Les points suivants sont à noter:

- Une déclaration ne peut être approuvée que si elle ne contient aucune **erreur** (“Correct” = Oui).
- L'utilisateur peut approuver plusieurs déclarations (une à la fois) s'il souhaite en inclure plus d'une dans un échange INTRASTAT.
- Une déclaration approuvée ne peut plus être modifiée. Si, malgré tout, l'utilisateur veut modifier des informations sur cette déclaration, il doit utiliser la fonction “*Désapprouver*” qui est exécutée par le biais de “*Actions / Désapprouver*” ou en cliquant sur le bouton  “*Désapprouver*” ou en appuyant sur les touches **Alt+F8**.


8.4.2. Données agrégées.

Les lignes de déclaration seront disponibles sous forme détaillée (telles qu'elles sont saisies par l'utilisateur) et sous forme agrégée dès que la déclaration est approuvée.


Cela signifie que les données quantitatives des lignes de déclaration ayant les mêmes critères qualitatifs, tels que **code NC8**, **pays partenaire**, etc., sont cumulées en une ligne agrégée (une déclaration de 100 lignes peut être réduite par exemple en une déclaration agrégée ayant seulement 30 lignes).

Après approbation et agrégation, l'utilisateur peut choisir de consulter soit les informations agrégées soit les informations détaillées.

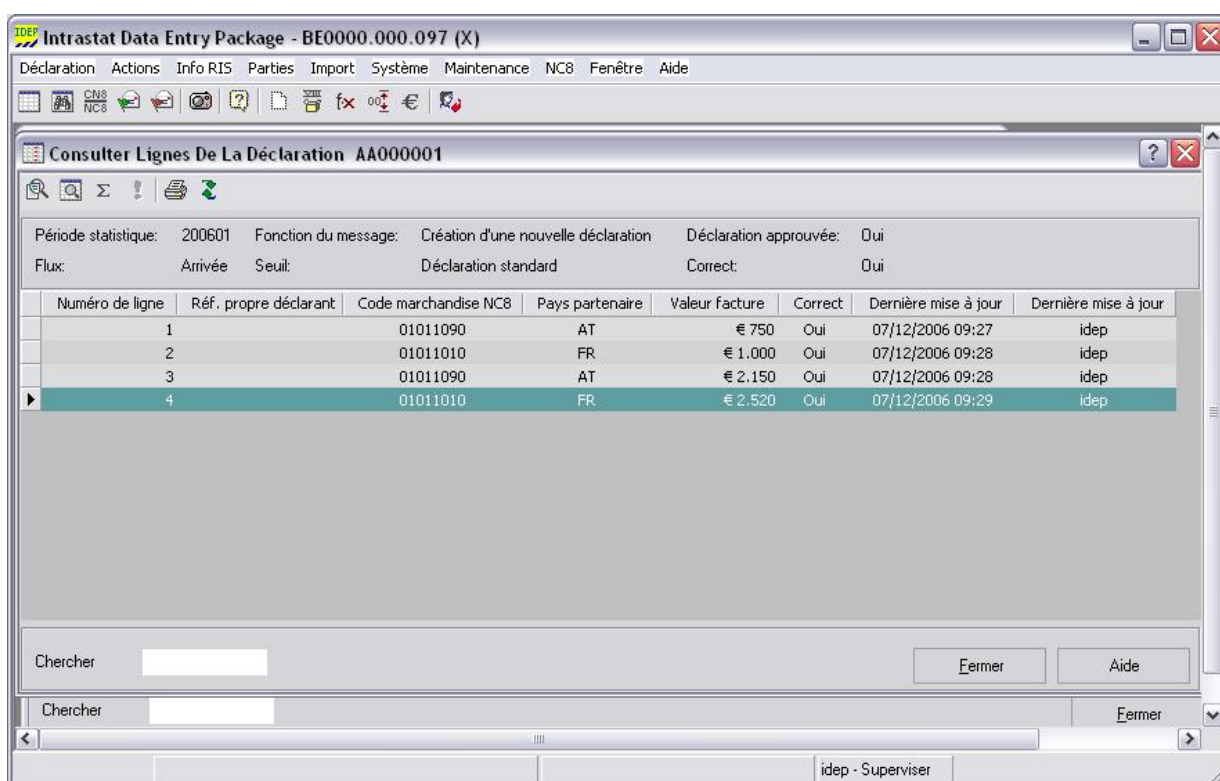
I DEP pour Windows Manuel d'utilisation

Pour “*consulter des lignes de déclaration*”, il faut utiliser “*Actions / Consulter*” ou le bouton  “*Consulter*” ou la touche *F6* après avoir sélectionné une déclaration dans la liste. L'utilisateur sera prié d'indiquer s'il souhaite consulter les lignes agrégées ou les lignes détaillées.

L'écran “Aperçu des déclarations” s'affiche en mode **consultation** pour les lignes agrégées ou les lignes détaillées de cette déclaration.

- Pour “*consulter des lignes de déclaration*”, l'utilisateur peut *double-cliquer* sur la ligne qu'il souhaite consulter. L'écran des lignes détaillées ou agrégées s'affiche en mode consultation pour cette ligne. Au lieu de double-cliquer, l'utilisateur peut aussi utiliser le bouton  “*Consulter*” ou la touche *F6* ou passer par “*Actions / Consulter*” après avoir sélectionné une ligne dans la liste.

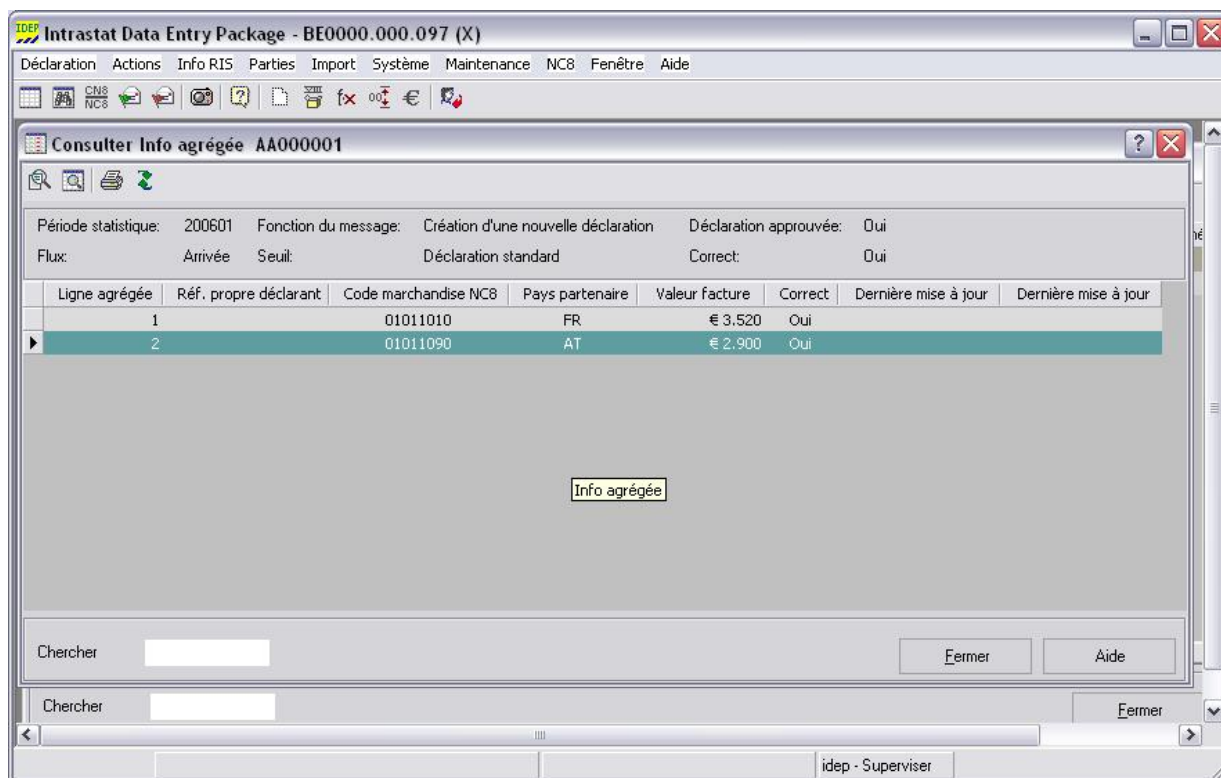
Dans l'exemple présentant l'option “*Consulter déclaration détaillée*”, on peut voir que 4 lignes ont été introduites à l'origine.



Si l'utilisateur décide de visualiser “*Consulter Info Agrégée*”, l'exemple suivant montre que les 4 lignes détaillées ont été agrégées en 2 lignes.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation




Quand l'utilisateur consulte une ligne agrégée, il verra que seuls les champs qui sont envoyés à l'ANC comportent des valeurs (pas les champs qui sont facultatifs).

Il faut appuyer sur <Echap> ou cliquez sur Fermer pour revenir à la liste des lignes agrégées.

Remarque particulière sur l'agrégation.

- Au moment de l'agrégation, la valeur de la **masse nette** est arrondie en nombre entiers (arrondi scientifique: 0,5 devient 1 et 0,4 devient 0).

8.4.3. Génération de la sortie INTRASTAT.

La fonction "**Générer sortie INTRASTAT**" est lancée par le biais de "**Déclaration / Sortie INTRASTAT**" ou en cliquant sur le bouton  "**Sortie INTRASTAT**".

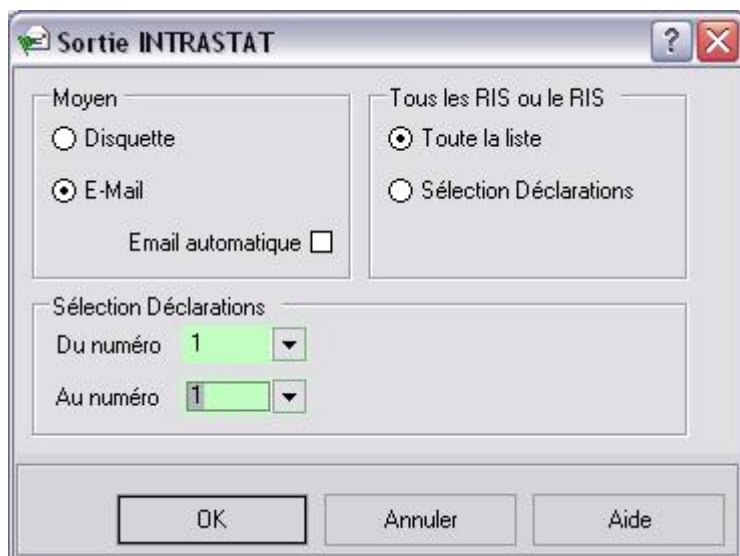
Il est aussi possible d'appeler la fonction "**Générer sortie INTRASTAT**" directement à partir de la liste des en-têtes au moyen des touches "Alt+F10" ou "Actions/Sortie Intrastat". Dans ce cas, la liste des numéros de déclarations (Du numéro - Au numéro) est initialisée selon la sélection effectuée dans la liste des en-têtes.

La sortie officielle (sur disquette ou par E-mail) traite toutes les déclarations approuvées faisant partie de la plage sélectionnée. Les déclarations traitées seront verrouillées et ne peuvent plus être modifiées.

La sortie sélectionnée devient la sortie par défaut.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Si une option ne peut être utilisée en raison, par exemple, de paramètres e-mail erronés, elle apparaîtra grisée.



8.4.3.1. Disquette.

Le recours à l'option "**Disquette**" pour la sortie officielle permet de créer un fichier sur la disquette qui se trouve dans le lecteur A. Un fichier de label est créé en même temps que ce fichier. Si la disquette dans le lecteur n'est pas vide, le programme offre la possibilité de formater la disquette avec l'utilitaire de formatage de Windows.

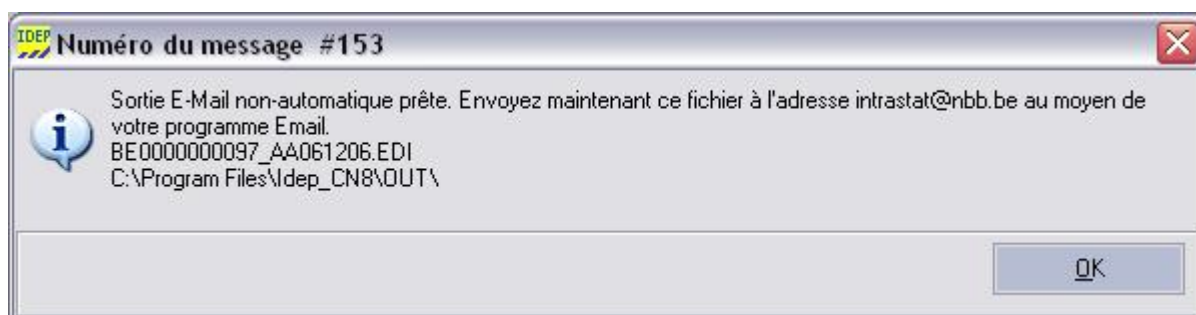
Si la disquette ne peut contenir toute la déclaration, la sortie sera répartie sur plusieurs disquettes.

8.4.3.2. E-mail.

Le recours à l'option "**E-mail**" permet de créer un fichier qui sera placé dans le répertoire défini par l'utilisateur dans les "**Paramètres d'administration**" (cf. chapitre 5.2). Le nom de fichier unique est composé de l'identification du RIS ou du tiers déclarant combinée au numéro de l'échange et est renseigné dans le message.

Une fois le fichier créé, selon les paramètres Email de l'utilisateur, il sera:

- transmis manuellement par l'utilisateur en tant que fichier attaché à un message Email.
- transmis automatiquement par IDEP. Après un envoi réussi, le fichier sera effacé.

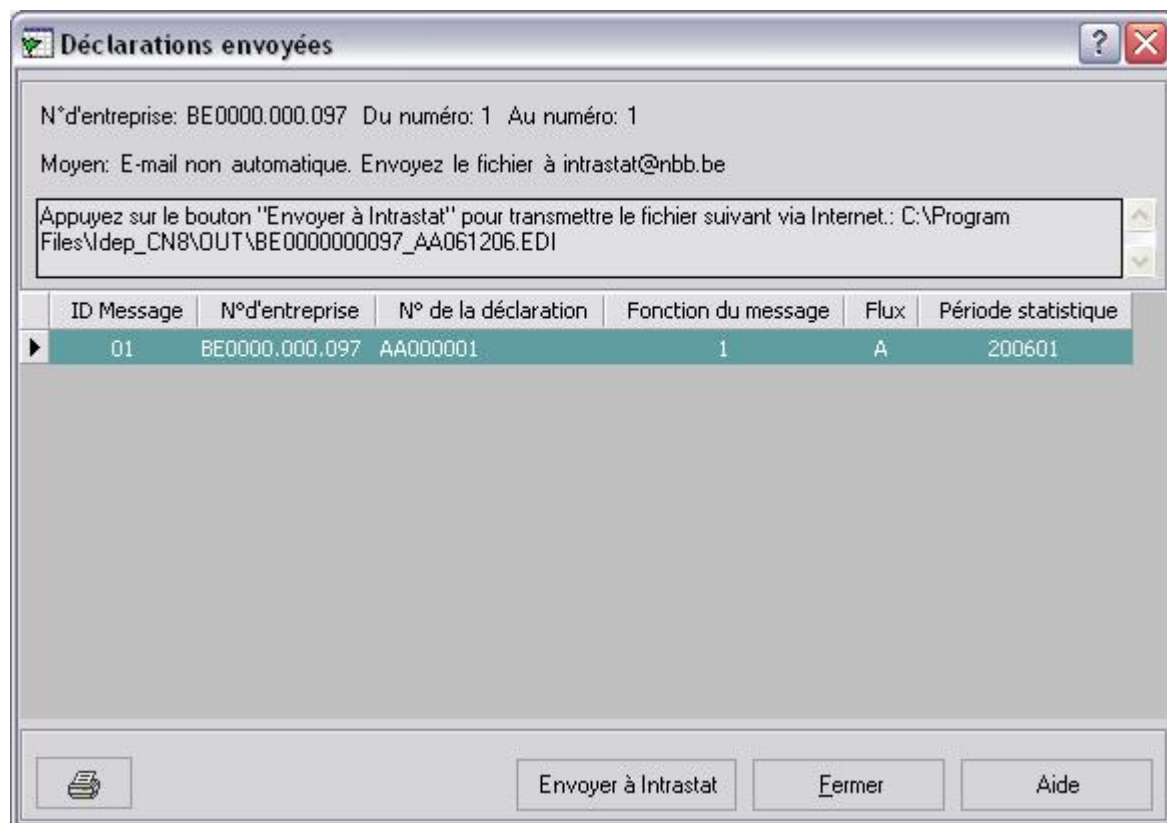



Le nom du fichier pourra toujours être consulté dans le "Log-Email", voir chapitre 8.5.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation


8.4.3.3. Déclarations envoyées.

Après le transfert sur la disquette ou par E-mail de la déclaration INTRASTAT, un aperçu des déclarations qui viennent d'être envoyées s'affiche automatiquement à l'écran. Pour quitter cet aperçu, il suffit de cliquer sur le bouton Fermer ou d'utiliser la touche Echap.



Si, pour une raison quelconque (disquette endommagée ou perdue, problèmes de télécommunication), l'utilisateur a perdu les informations à transmettre à l'ANC, il peut utiliser la fonction "**Débloquer**" en passant par "*Actions / Débloquer*" ou par le bouton  "**Débloquer**" ou la touche *F9* pour réutiliser la déclaration. Il devra alors recommencer le processus de sortie officielle. Il est possible de sélectionner une liste de déclarations à débloquenter.

8.4.4. Sortie INTRASTAT / Tous les RIS (tiers déclarants seulement).

La fonction "**Sortie INTRASTAT / Tous les RIS**" est sélectionnée par le biais de "*Déclaration / Sortie INTRASTAT*" ou en cliquant sur le bouton  "**Sortie INTRASTAT**" et en choisissant le bouton "Tous les RIS" **si le système est configuré pour un tiers déclarant** (cf. chapitre 7.3 - Parties / Tiers déclarant). Le tiers déclarant peut choisir entre *Tous les RIS* et le *RIS actuel*; *Tous les RIS* est la sélection par défaut.

Toutefois, si "**Sortie INTRASTAT**" est appelée directement à partir de la liste des en-têtes, "Sélection des déclarations" est cochée par défaut et les déclarations choisies dans la liste des en-têtes déterminent les champs "Du numéro - Au numéro".

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



Le processus consistant à générer la sortie INTRASTAT pour tous les RIS est identique à celle pour un RIS. Il n'est toutefois pas possible de sélectionner une plage de déclarations car elle serait différente pour chaque RIS.

Les tiers déclarants peuvent approuver une ou plusieurs déclarations pour un ou plusieurs RIS et toutes les déclarations approuvées pour tous les RIS seront automatiquement traitées dans la sortie officielle.

L'écran "Aperçu des déclarations" (cf. chapitre 8.6 – Aperçu des déclarations) permet au tiers déclarant de vérifier si toutes les déclarations pour tous les RIS sont "approuvées".

Après le transfert de la déclaration sur une disquette ou par E-mail, l'écran "Déclarations envoyées" affiche toutes les déclarations envoyées pour tous les RIS.

8.5. Log E-Mail.

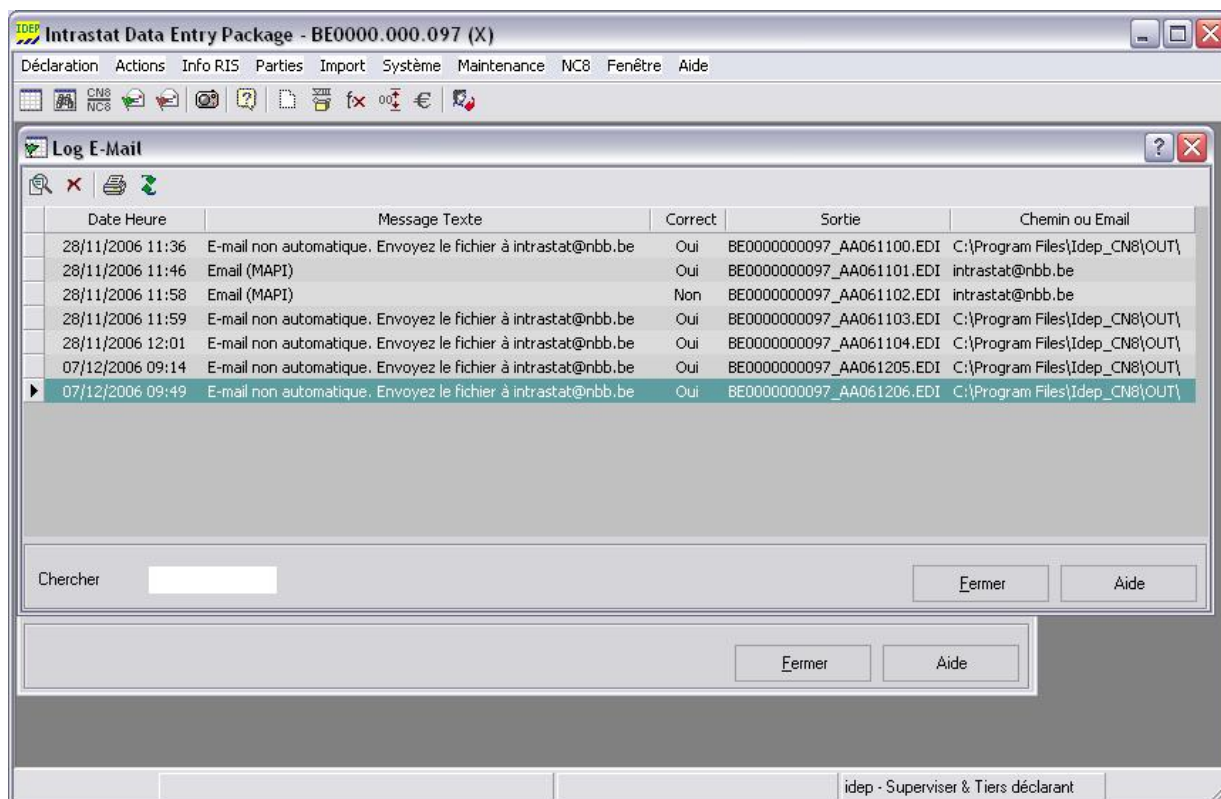
La fonction "**Log E-Mail**" est sélectionnée par le biais de "*Déclaration / Log E-Mail*".

Toutes les sorties sont gardées dans un journal (log). L'utilisateur peut consulter ce journal en choisissant l'option "*Déclaration / Log E-Mail*".

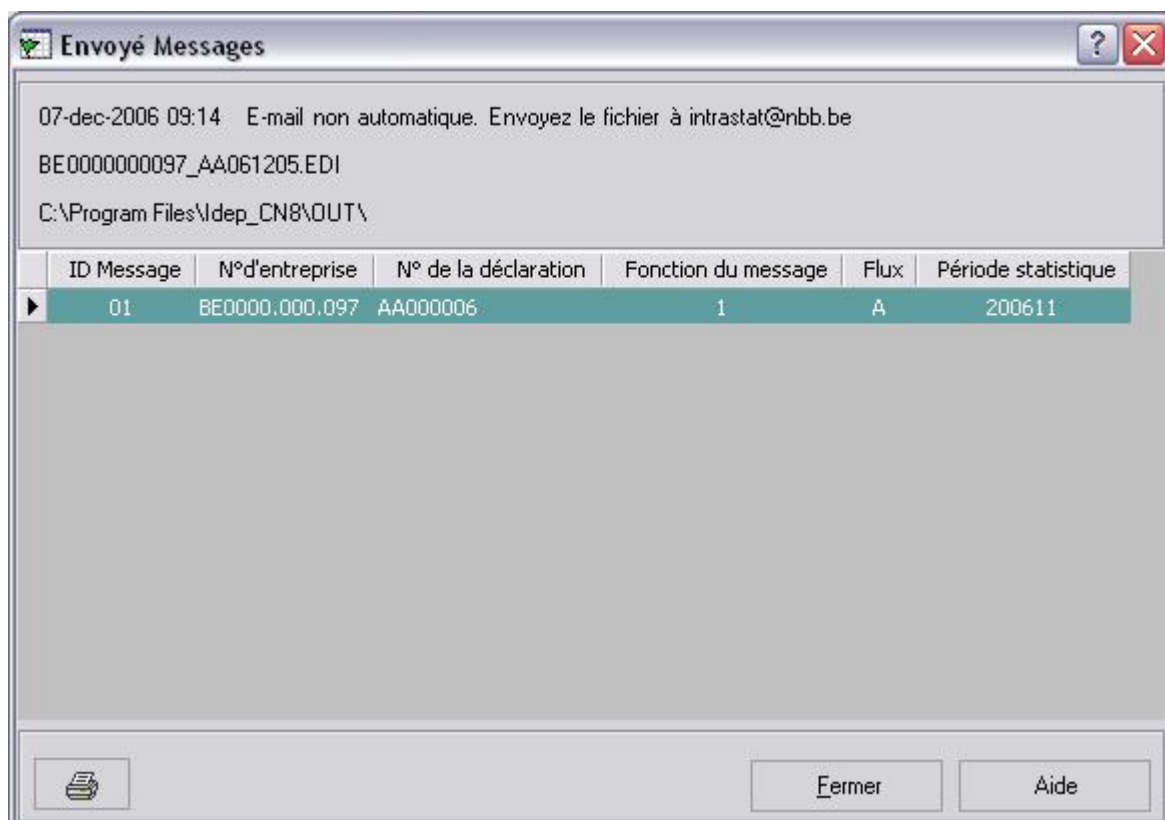
La liste des échanges fournit des informations sur la date et le moment précis où l'échange a eu lieu, sur le texte d'un message, sur la réussite ou l'échec de l'envoi et le nom du fichier précédé de l'adresse Email à laquelle il a été envoyé.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

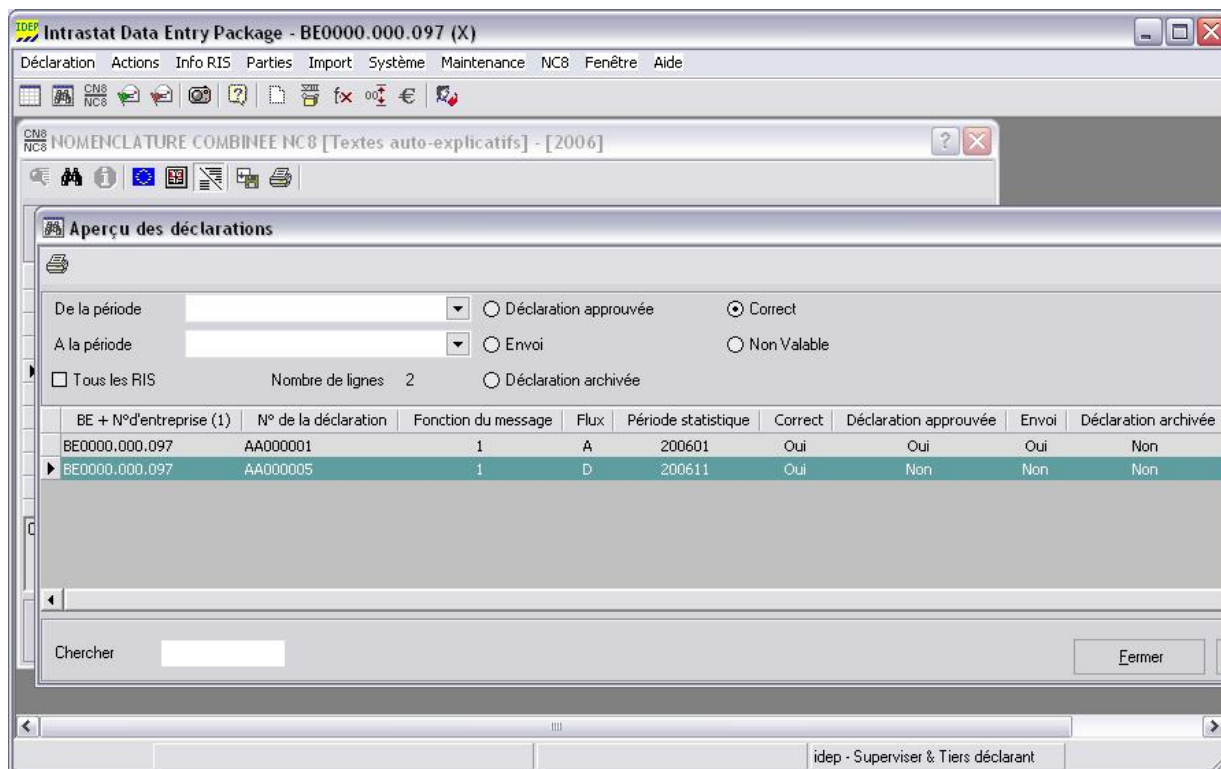


Après avoir sélectionné un échange par le biais de “*Actions / Consulter*” ou du bouton “*Consulter*” ou de la touche *F6*, l'utilisateur verra une liste des messages qu'il contient. Un message correspond à une déclaration pour un RIS donné. Les données essentielles de la déclaration sélectionnée s'affiche dans cette fenêtre



8.6. Aperçu des déclarations.

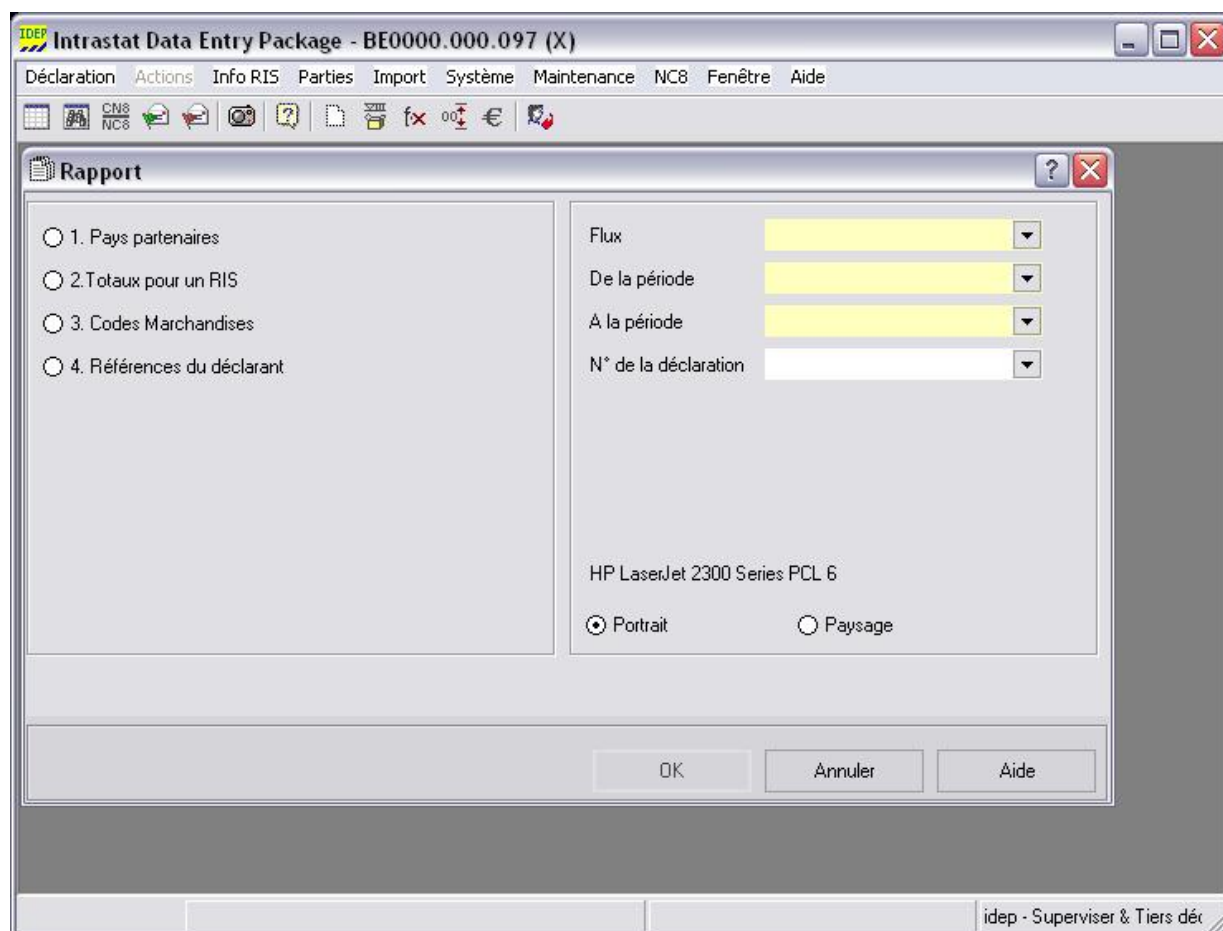
La fonction “*Aperçu des déclarations*” est sélectionnée par le biais de “*Déclaration / Aperçu des déclarations*” ou en cliquant sur le bouton  “*Aperçu des déclarations*”.



Les cases à cocher permettent l'application de critères de sélection pour la présentation de la liste. Pour les tiers déclarants, la liste contient les déclarations de tous les RIS.

8.7. Rapports.

Quatre types de rapport peuvent être obtenus. Ces rapports fournissent des informations globales sur la valeur facture totale d'un RIS pour une période donnée.



Lorsqu'un rapport est généré, les déclarations référencées dans une déclaration de **remplacement** ne sont pas prise en compte.

Un rapport peut être “*prévisualisé*” à l'écran. Pour obtenir une copie sur papier, il suffit de cliquer sur le bouton “*Imprimer*”.

Il se pourrait que les valeurs contenues dans la base de données soient en monnaie locale et en euros. Si, par exemple, à un moment donné, l'indicateur de devise a été changé de la monnaie locale en euros, les valeurs en euros seront automatiquement converties en monnaie locale quand l'**indicateur de devise** affiche monnaie locale, ou en euros quand l'**indicateur de devise** affiche euros.

Les quatre types de rapport sont les suivants.

1. Rapport par pays partenaire.

Cette option fournit un rapport pour le **pays partenaire** sélectionné par code marchandise pour un RIS donné qui reprend tous les totaux pour le flux spécifié au cours d'une période de temps donnée.

2. Rapport des totaux pour un RIS.

Cette option fournit un rapport des **totaux valeurs facturées** pour le RIS et le flux spécifiés au cours d'une période de temps donnée.

3. Rapport par code de marchandise.

Cette option fournit un rapport pour le **code marchandise** sélectionné par pays partenaire d'un RIS donné qui reprend tous les totaux pour le flux spécifié au cours d'une période de temps donnée.

4. Rapport par référence du déclarant.

Cette option fournit un rapport en fonction des **références propres déclarant** pour le flux spécifié au cours d'une période de temps donnée.

8.8. Fin.

Cette option ferme le programme et ramène à l'écran de démarrage où l'utilisateur peut sélectionner une autre option ou un autre programme ou encore décider de quitter le progiciel.

9. INFO RIS.

Le menu Info RIS concerne les fonctions utilisées pour la maintenance des **données spécifiques à chaque RIS** (c'est-à-dire que les données pour chaque RIS défini par le système ont leur propre configuration).

Chaque RIS peut avoir sa propre configuration concernant:


- **les facteurs de calcul de la masse nette:** pour calculer la **Masse nette**,
- **les modèles de lignes:** pour saisir rapidement des données,
- **les codes de marchandise:** pour utiliser des codes internes au lieu des **codes NC8** officiels.

Un champ **Recherche** est fourni pour chacune de ces tables dans lesquelles le curseur se positionne automatiquement.

Les informations entrées pour un RIS peuvent être transférées vers un autre RIS au moment de sa création ou plus tard en utilisant l'option:

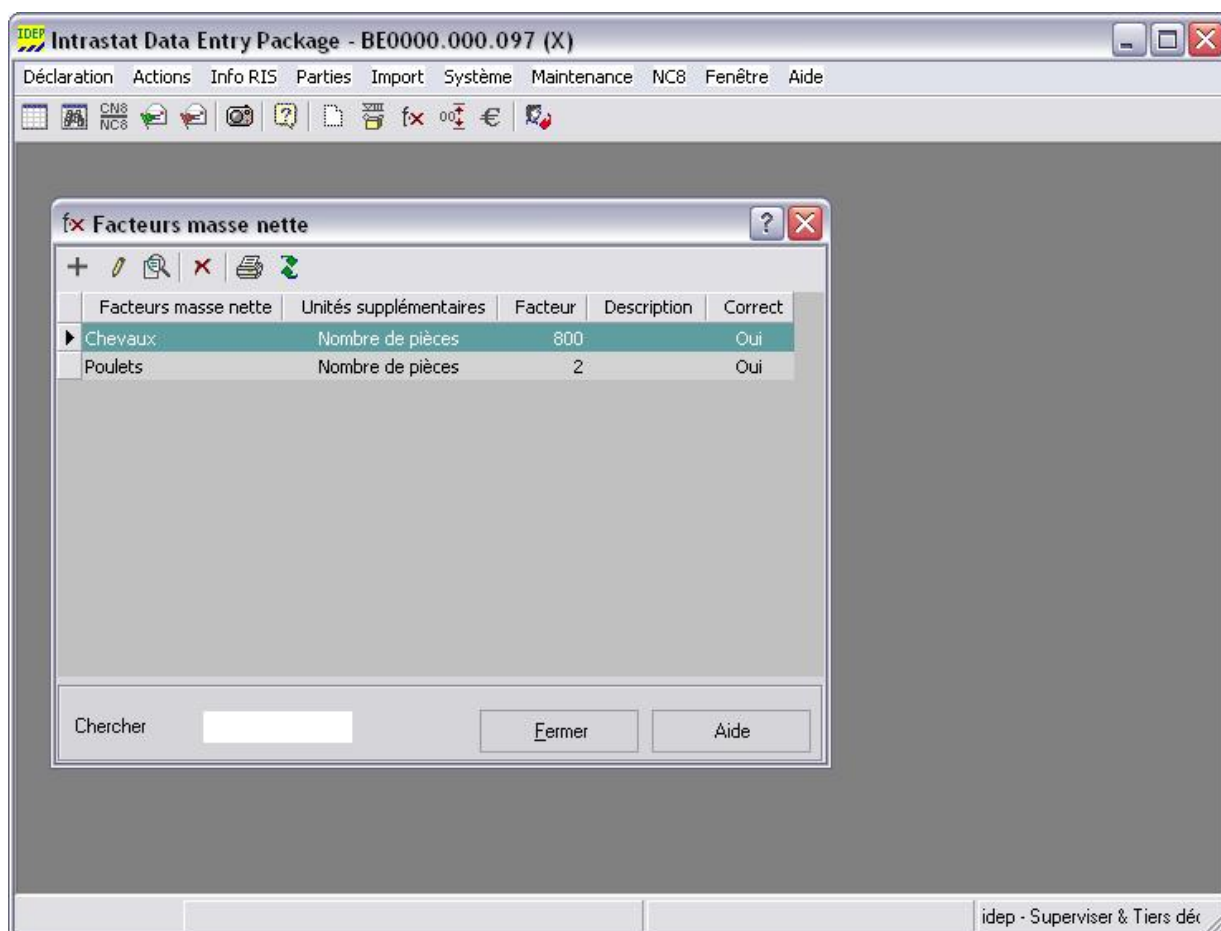
- **Info RIS / Copier Information RIS.**

9.1. Facteurs de calcul de la masse nette.

La fonction "**Facteurs de calcul de la masse nette**" est sélectionnée par le biais de "*Info RIS / Facteurs masse nette*" ou en cliquant sur le bouton  "*Facteurs masse nette*".

Les **facteurs de calcul de la masse nette** sont utilisés pour calculer la **masse nette** à partir du produit du nombre d'**unités supplémentaires** et du facteur défini dans le **facteur de calcul de la masse nette** sélectionné par l'utilisateur quand le curseur est sur le champ **Masse nette**.

Ils sont également utilisés pour calculer les **unités supplémentaires** à partir de la **masse nette** en divisant la **masse nette** par le **facteur de calcul de la masse nette** quand le curseur se trouve sur le champ **Unités supplémentaires**.



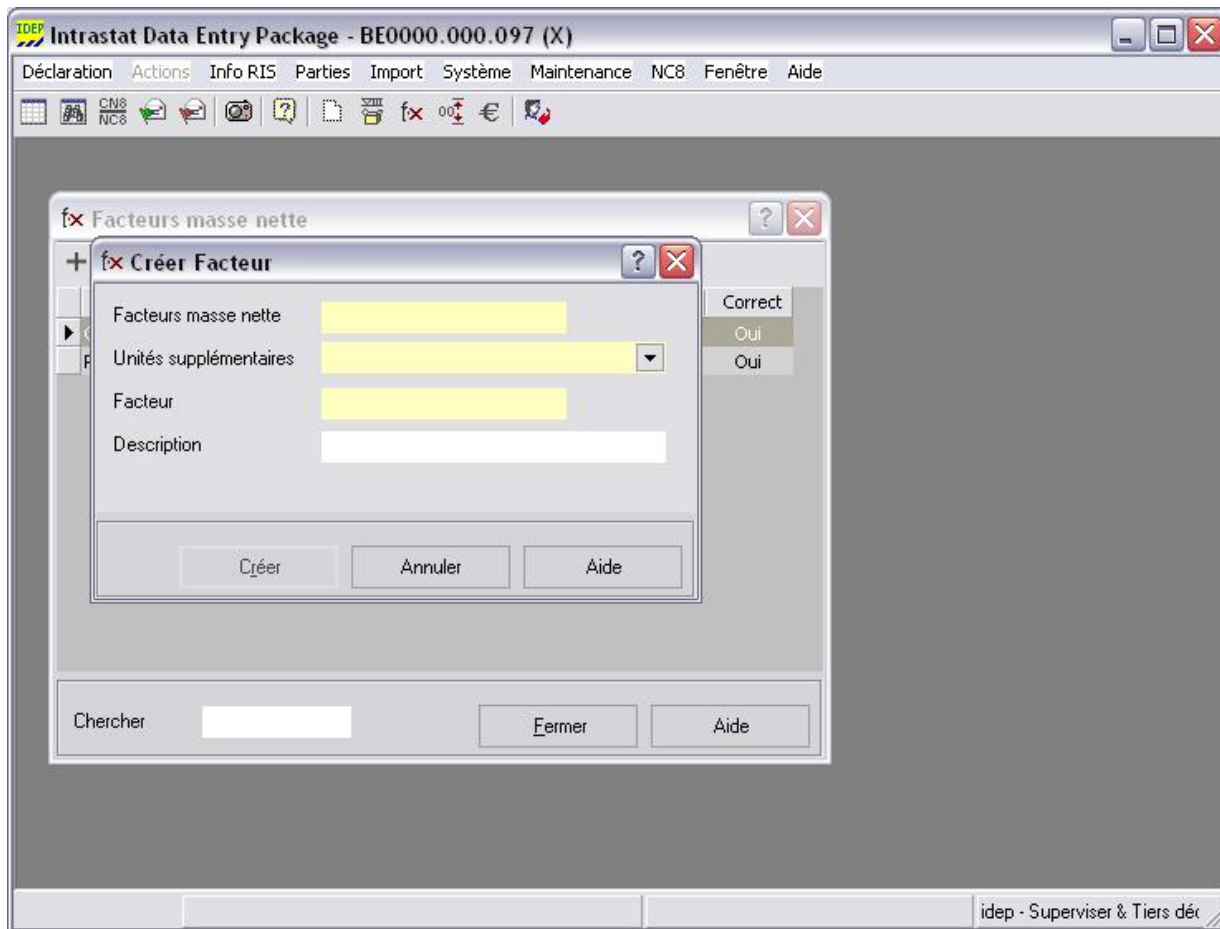
9.1.1. Spécification des facteurs de calcul de la masse nette.


Cette fonction permet à l'utilisateur de définir des facteurs de conversion afin de calculer la **masse nette** à partir de la valeur fournie pour les **unités supplémentaires** et vice versa.

La fonction "**Créer facteurs de calcul de la masse nette**" est lancée dans "*Info RIS / Facteurs masse nette*" par le biais de "*Actions /Créer*" ou en cliquant sur le bouton **+** "*Créer*" ou par la touche *F4*.

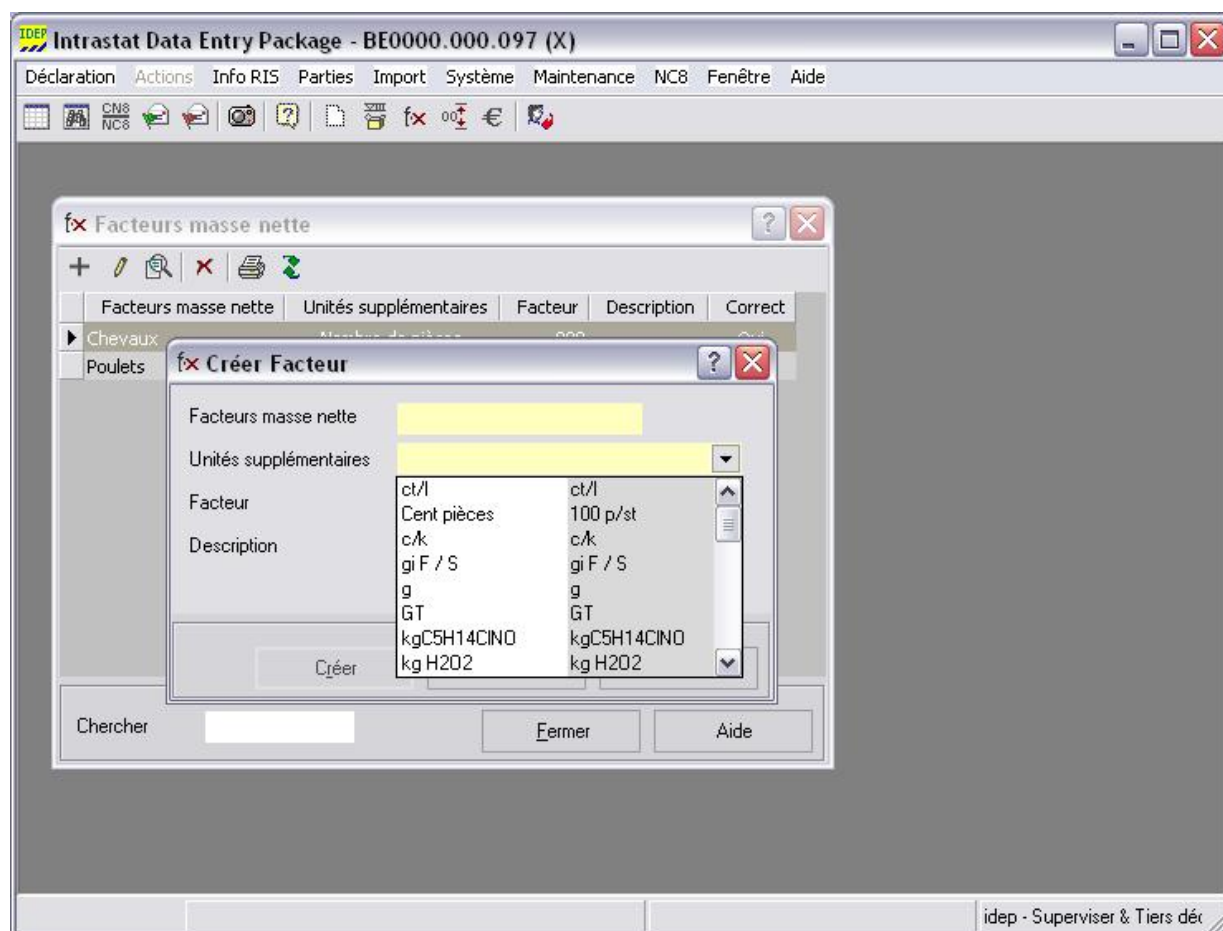
IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



La fonction “*Modifier facteurs de calcul de la masse nette*” est lancée dans “*Info RIS / Facteurs masse nette*” en double-cliquant sur le *facteur masse nette* ou par le biais de “*Actions / Modifier*” ou en cliquant sur le bouton  “*Modifier*” ou par la touche F5.

Le **type d'unité supplémentaire** est sélectionné dans la liste des types définis dans la nomenclature combinée.



Il est à noter qu'il est possible d'entrer des **facteurs de calcul de la masse nette** pour le type “-”, ce qui signifie: **Aucun type d'unité supplémentaire**. Ces facteurs sont appliqués de manière particulière comme la section suivante le montre.

9.1.2. Utilisation des facteurs de calcul de la masse nette.

Les **facteurs de calcul de la masse nette** sont utilisés pour calculer la **masse nette** à partir des **unités supplémentaires** et vice versa.

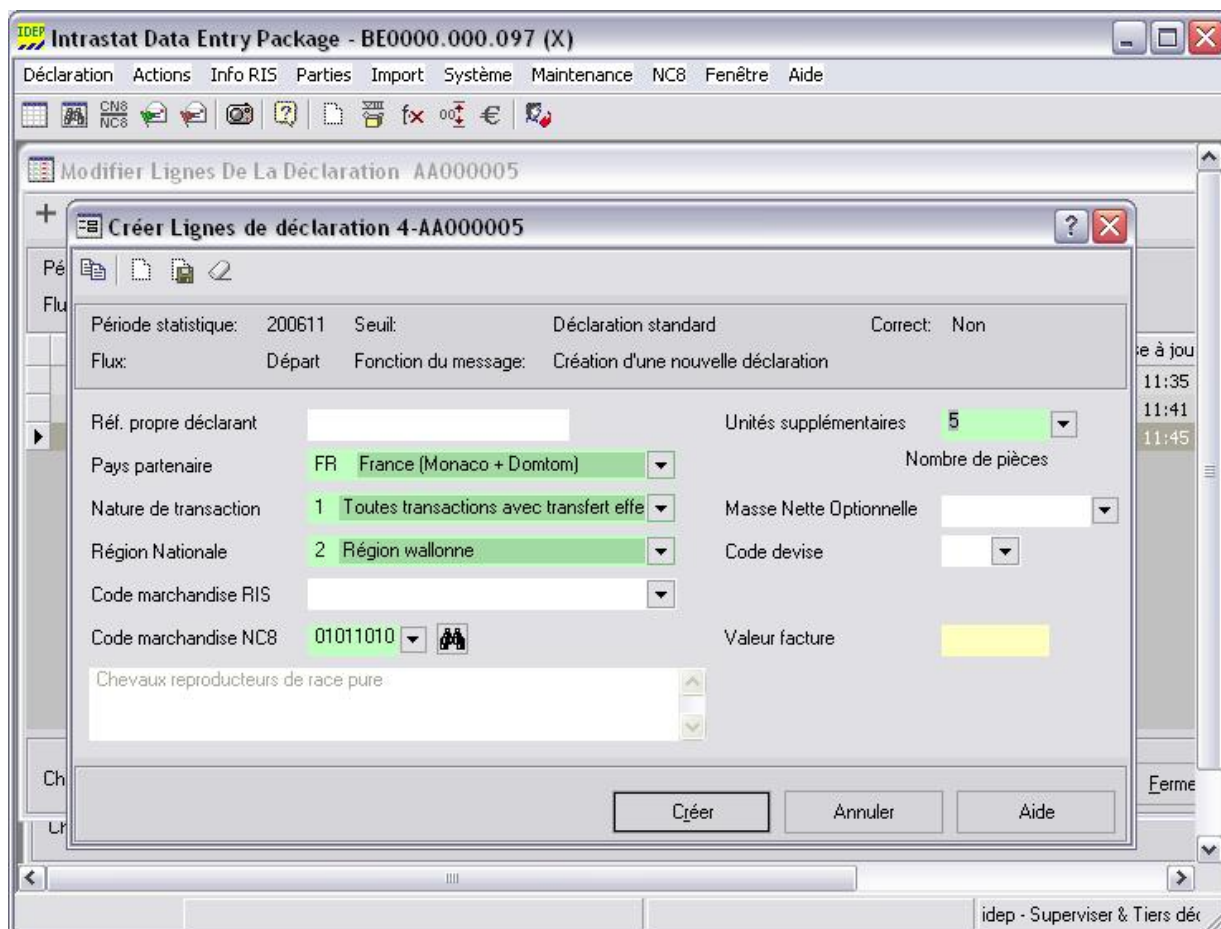
L'utilisateur peut appeler cette fonction en appuyant sur *F2* dans le champ **Masse nette** après avoir entré le nombre d'unités supplémentaires pour le calcul de la masse ou dans le champ **Unités supplémentaires** après avoir entré la masse nette pour le calcul des unités supplémentaires. Cela peut être fait:

- Sur l'écran de saisie de la ligne de déclaration.
- Sur l'écran de saisie du **modèle** de ligne de déclaration.

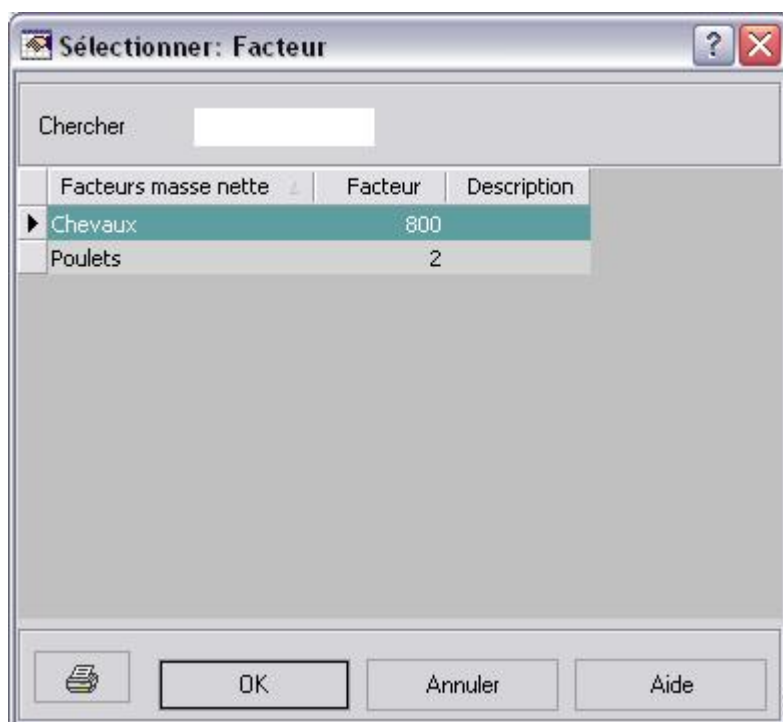
La liste des **facteurs de calcul de la masse nette** qui s'affiche dépend du **type des unités supplémentaires** du **code marchandise NC8** introduit. Seuls les facteurs ayant le type correspondant sont affichés.

Exemple: calcul de la **Masse nette** dans l'écran de saisie de la ligne de déclaration.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation



Le fait d'appuyer sur *F2* dans le champ **Masse nette** fait apparaître une liste de sélection des facteurs ne contenant que les entrées qui ont "p/st" comme **type d'unité supplémentaire**.



IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

La **masse nette** sur l'écran "ligne de déclaration" et "**modèle** de ligne" est alors calculée comme suit.

Masse nette = **Unités supplémentaires** * <**Facteur de calcul** sélectionné dans la table>.


Quand aucun **type d'unité supplémentaire** n'est attaché au **code NC8** introduit, les **unités supplémentaires** ne peuvent être entrées dans la ligne ou le **modèle** de ligne de déclaration. Quand un **facteur de calcul de la masse nette** défini pour le type "-" est appliqué au champ **masse nette**, aucune multiplication n'est effectuée mais le facteur est copié dans le champ **masse nette** (comme si le nombre d'**unités supplémentaires** était 1)

Remarque:

Un **facteur de calcul de la masse nette** peut être lié à un **code de marchandise RIS**. Cela permet à IDEP de calculer automatiquement la masse nette quand le nombre d'**unités supplémentaires** est introduit et qu'un **code de marchandise RIS** est entré dans une ligne ou un **modèle** de ligne de déclaration qui spécifie un **facteur de calcul de la masse nette**. Ce calcul automatique est effectué pendant l'importation de lignes de déclaration. Cf. section 9.3 pour la définition des **codes de marchandises RIS**.

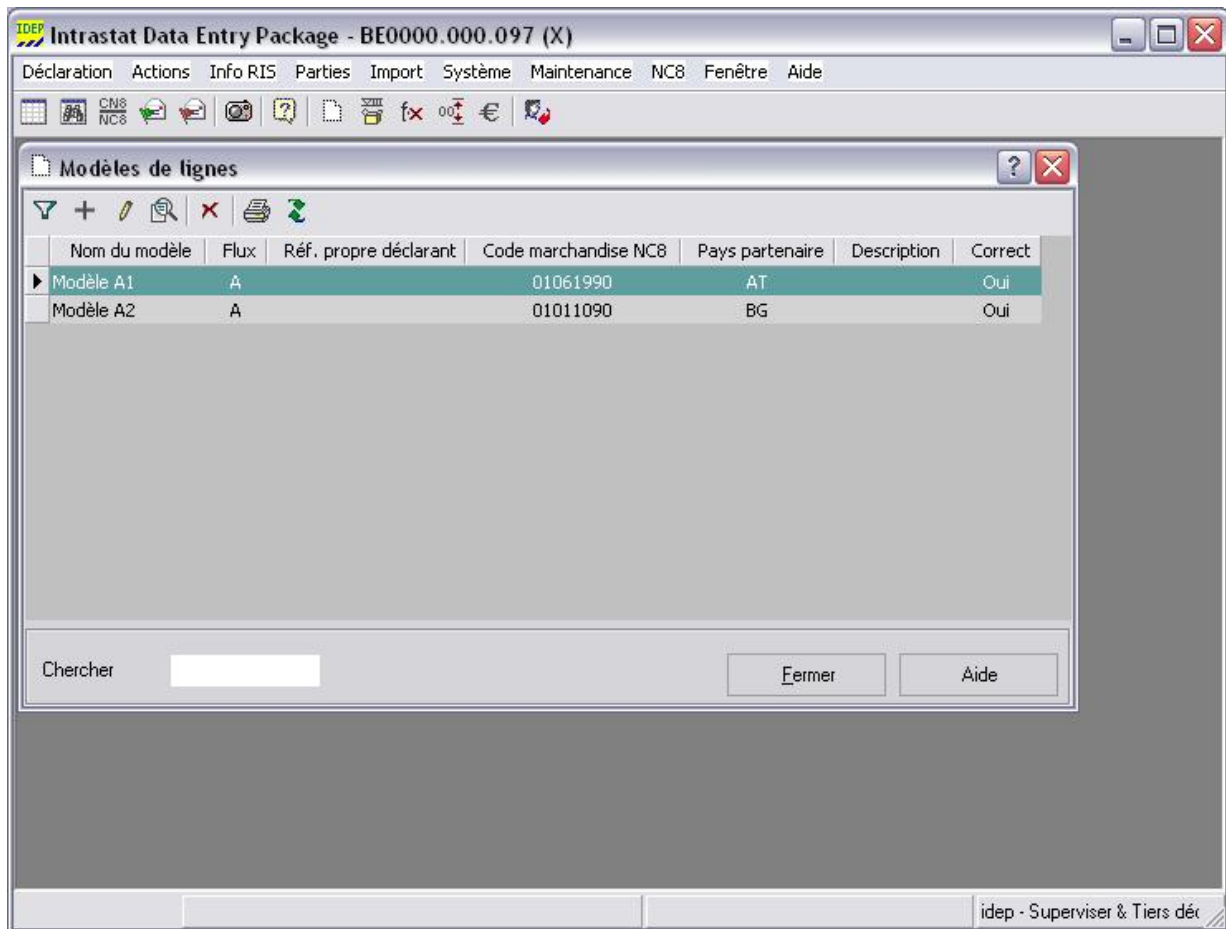
Pour calculer le nombre d'**unités supplémentaires** à partir de la **masse nette**, la même procédure que celle décrite ci-dessus doit être exécutée avec le curseur sur le champ **Unités supplémentaires**.

9.2. Modèles de lignes.

La fonction "**Modèles de lignes**" est sélectionnée en passant par "*Info RIS / Modèles de lignes*" ou en cliquant sur le bouton  "**Modèles de lignes**".

La plupart du temps, un RIS a un nombre limité de **partenaires commerciaux**. Les transactions réalisées avec ces **partenaires commerciaux** sont souvent similaires à l'exception des valeurs et des quantités.

Pour éviter d'entrer les mêmes données sans arrêt, champ par champ, pour toutes les lignes de déclaration, l'utilisateur peut définir des modèles contenant déjà les champs ayant toujours les mêmes valeurs (p. ex. **pays partenaire, code marchandise RIS...**).

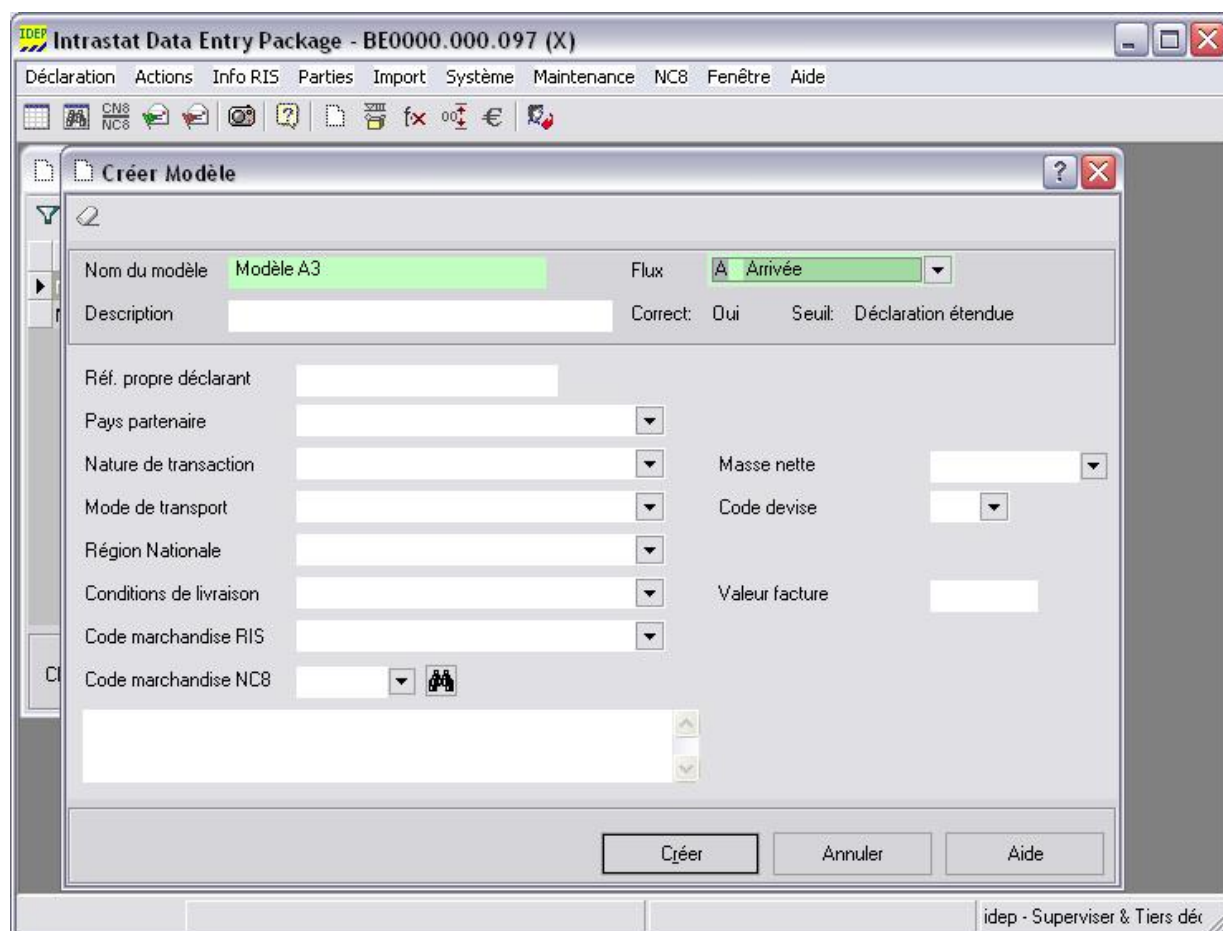


9.2.1. Spécification des modèles de lignes.

La fonction “**Créer modèles de lignes**” est lancée dans “*Info RIS / Modèles de lignes*” en passant par “*Actions / Créer*” ou en cliquant sur le bouton **+** “*Créer*” ou en appuyant sur la touche *F4*.

La fonction “**Modifier modèles de lignes**” est lancée dans “*Info RIS / Modèles de lignes*” en *double-cliquant* sur le **Modèle de ligne** ou en passant par “*Actions / Modifier*” ou en cliquant sur le bouton **✎** “*Modifier*” ou en appuyant sur la touche *F5*.

Les **modèles de lignes** sont créés pour un **flux** spécifique: Arrivée ou Expédition.



Lors de l'entrée des données dans un modèle, l'utilisateur bénéficie des mêmes facilités que pour les lignes de déclaration (cf. chapitre 8.2.3.3). Cependant, trois champs supplémentaires apparaissent dans l'écran définissant les données du **modèle**.

- **Nom du modèle**, pour identifier de manière unique le **modèle**.
- **Flux**
- **Description du modèle**.

Si l'utilisateur dispose d'une longue liste de **modèles**, l'option rechercher peut s'avérer utile s'il connaît le **nom du modèle** auquel souhaite avoir accès. Il suffit de taper les premières lettres du nom du **modèle** et le curseur ira automatiquement se placer sur ce **modèle**.

Une autre façon de créer un modèle est d'utiliser, lors de la création d'une ligne de déclaration, la fonction "*Sauver comme modèle de ligne*" décrite au chapitre 8.2.6.


9.2.2. Utilisation de modèles de lignes.

Lors de la création d'une ligne de déclaration, l'utilisateur peut sélectionner un **modèle** par le biais de "*Actions / Modèle*" ou en cliquant sur le bouton  "*Modèle de ligne*".

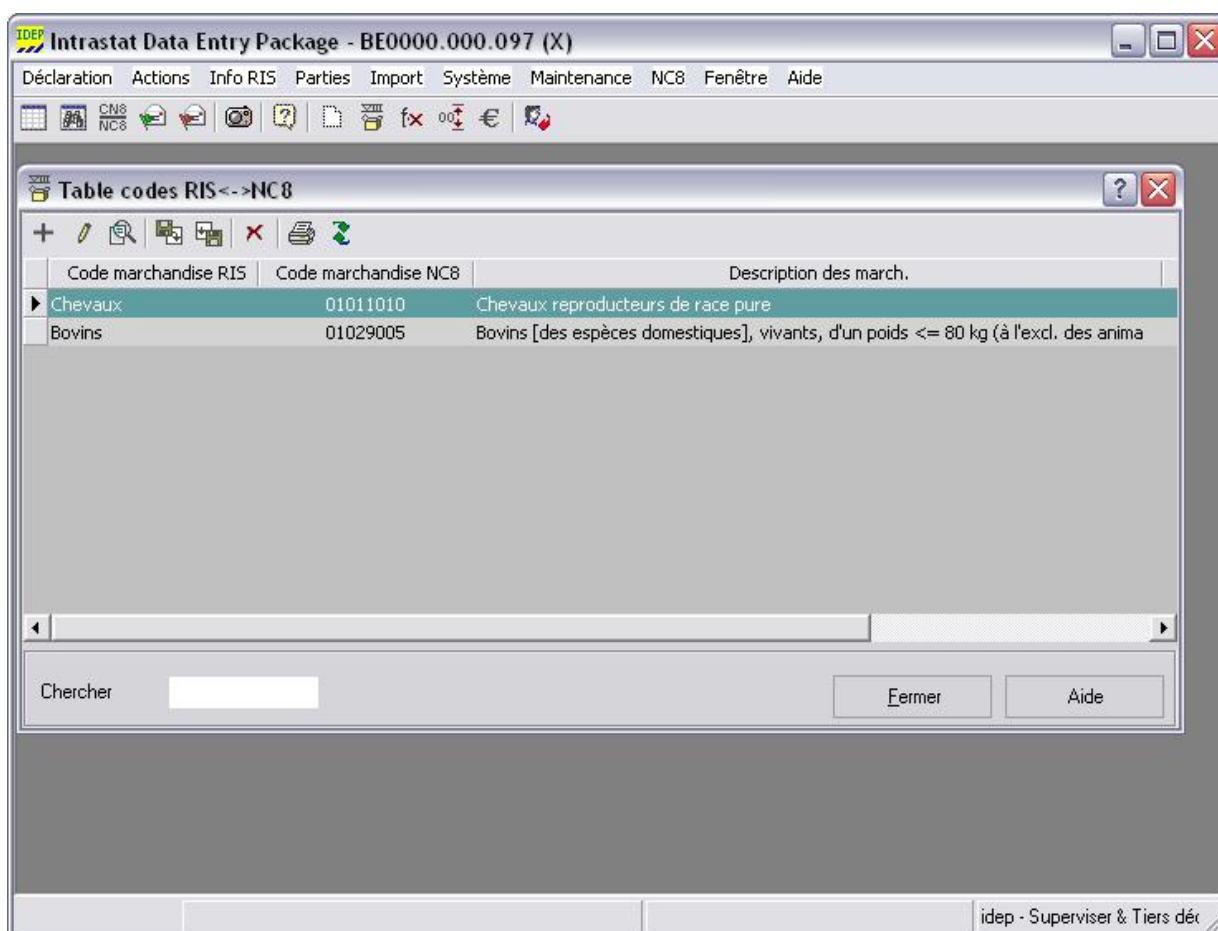
Les valeurs du **modèle** sont automatiquement introduites dans les champs de la ligne de déclaration quand l'utilisateur clique sur *OK* après avoir sélectionné dans la liste le **modèle** qu'il souhaite utiliser.

La procédure d'utilisation de modèles de lignes pour l'ajout d'une ligne de déclaration est décrite en détail dans le chapitre 8.2.3.4.

9.3. Codes marchandises RIS.

La fonction “*Codes marchandises RIS*” est sélectionnée par le biais de “*Info RIS / Table codes RIS<-> NC8*” ou en cliquant sur le bouton  “*Table codes RIS<->NC8*”.

Le RIS peut utiliser sa propre liste de **codes marchandises RIS** au lieu de la liste officielle des **codes marchandises NC8**. La table des codes marchandises lie les **codes marchandises définis par ce RIS** aux **codes marchandises NC8** officiels.




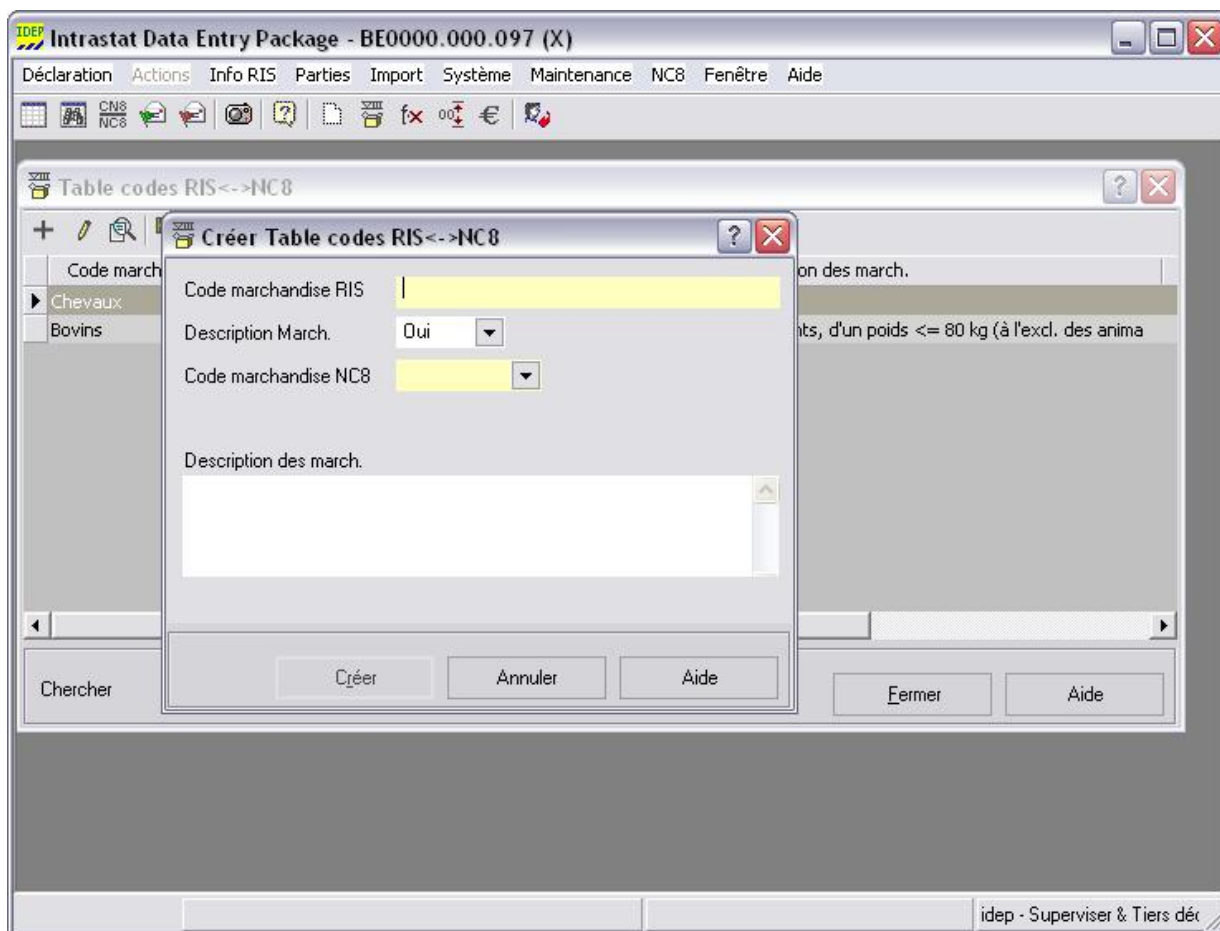
Si l'utilisateur dispose d'une longue liste de **codes marchandises RIS**, l'option rechercher peut s'avérer utile s'il connaît le code marchandise RIS auquel il souhaite avoir accès. Il suffit de taper les premières lettres du **code marchandise RIS** et le premier **code marchandise RIS** dont l'identification commence par ces lettres sera sélectionné.

9.3.1. Spécification des codes marchandises RIS.


IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

La fonction “**Créer codes marchandises RIS**” est lancée dans “*Info RIS / Table codes RIS<->NC8*” par le biais de “*Actions / Créer*” ou en cliquant sur le bouton **+** “*Créer*” ou en appuyant sur la touche **F4**.

La fonction “**Modifier codes marchandises RIS**” est lancée dans “*Info RIS / Codes marchandises*” en *double-cliquant* sur le code marchandise ou par le biais de “*Actions / Modifier*” ou en cliquant sur le bouton  “*Modifier*” ou en appuyant sur la touche **F5**.



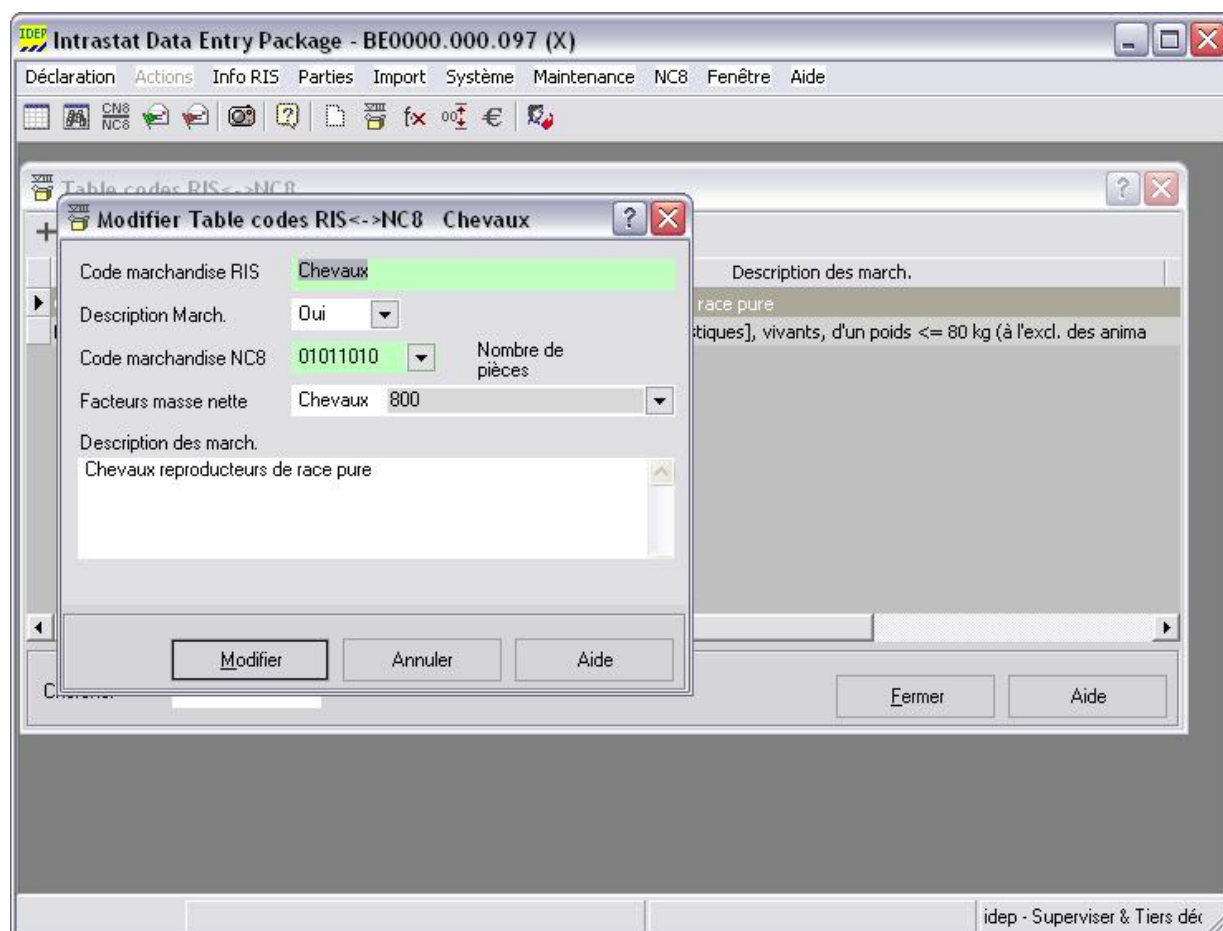
La Description des marchandises est automatiquement copiée à partir des **textes auto-explicatifs NC8** si le champ **Description des marchandises** indique Oui.

La liste des **codes marchandises RIS** peut être importée dans IDEP. La fonction “**Importer codes marchandises RIS**” est appelée à partir de l’écran “*Table codes RIS<->NC8*” par le biais de “*Actions / Importer*” ou en cliquant sur le bouton  “*Importer*” ou en appuyant sur la touche **F9**.

Lire le chapitre 6.1. pour les directives sur la manière de définir le format d’importation.

Dans le format d’importation, il est possible de définir le **Facteur masse nette**. Si un nom est donné dans le fichier d’importation, il doit exister dans la table correspondante.

Après avoir saisi le **code NC8**, le **type d’unité supplémentaire** s’affiche comprenant un champ pour la sélection du **facteur de calcul de la masse nette**.



Seuls les **facteurs de calcul de la masse nette** ayant le même **type d'unité supplémentaire** que le **code NC8** sont affichés dans la liste. Le facteur spécifié s'appliquera automatiquement à la ligne ou au **modèle** de ligne de déclaration quand le **code marchandise RIS** approprié est sélectionné pour calculer la **masse nette**.

9.3.2. Utilisation des codes marchandises RIS.

La fonction "**Codes marchandises RIS**" est utilisée lors de la saisie dans les cas suivants.

- Sur l'écran de saisie d'une ligne ou d'un **modèle** de déclaration, dans le champ **Code marchandises RIS** en utilisant **F2**.
- Lors de l'importation de lignes de déclaration. Un code marchandise RIS qui est importé est validé à l'aide de la liste des codes marchandises RIS. Les données (**code NC8**, **description des marchandises**, **facteur de calcul de la masse nette**) correspondent au premier **code marchandise RIS** trouvé dans la liste.

Le **code NC8** et ses données associées seront automatiquement saisis après avoir sélectionné le **code marchandise RIS**.

Si un **facteur de calcul de la masse nette** est associé au **code marchandise RIS** sélectionné, la **masse nette** sera automatiquement calculée après la saisie des **unités supplémentaires**. Cela est également valable en cas d'importation de données.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Le concept des **dates de validité** est à noter.

Les **codes marchandises NC8** ne sont valables qu'entre une **année de début** et une **année de fin** données.

Les dates de validité qui sont associées à un **code marchandise NC8** sont assignées au **code marchandise RIS** dès que le **code marchandise NC8** est saisi.

Si l'utilisateur accède au logiciel pour une année différente de celle pour laquelle il a accédé au logiciel la dernière fois, le logiciel vérifie les dates de validité de tous les **codes marchandises RIS**. Les dates de validité des **codes marchandises RIS** qui sont corrects (indicateur correct = O) sont contrôlées. Si la période de validité est dépassée, les **codes marchandises RIS** sont marqués d'un astérisque (*), ce qui signifie que le code n'est plus valide au moment de son utilisation.

9.3.3. Vérification de la validité des codes marchandises.

Seuls les codes marchandises RIS valides sont affichés au moyen de la touche de fonction F2 et peuvent être choisis dans le champ **code marchandise RIS** d'une ligne de déclaration. Après un upgrade, la validité des codes marchandises RIS est vérifiée, au démarrage du logiciel, de la façon suivante:



- Le code NC8 n'existe pas pour les deux années couvertes par le logiciel : "Invalide". L'utilisateur doit trouver un autre code NC8 pour ce produit.
- Le code NC8 existe pour les deux années : "Valide".
- Le code NC8 existe pour la nouvelle année mais pas pour la précédente : "Valide". Toutefois, si ce code est utilisé dans une déclaration de l'année précédente, le code NC8 sera refusé.
- Le code NC8 existe pour l'année précédente mais pas pour la nouvelle. L'utilisateur doit alors trouver le code NC8 correct pour la nouvelle année.
 - La colonne "Validation" de la liste des **codes marchandises RIS** indique ces codes.
 - L'écran "Modifier Table codes RIS-NC8" reprend également l'indication "Validation". Si ce code est utilisé dans une déclaration de la nouvelle année, le code NC8 sera refusé.

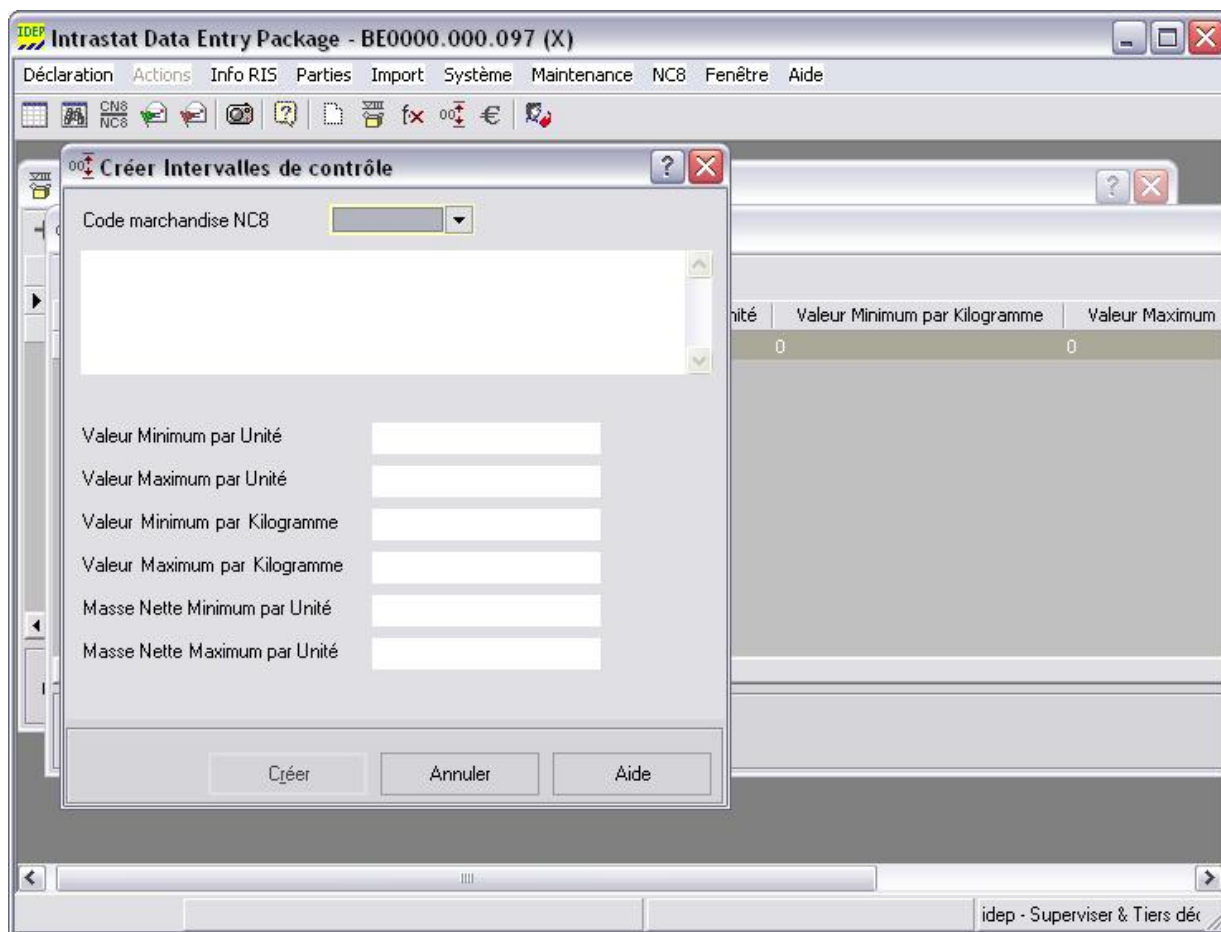
9.4. Intervalles de contrôle

La fonction "**Intervalles de contrôle**" est sélectionnée par "Info RIS/Intervalles de contrôle". Les valeurs maximum et minimum associées aux codes NC8 peuvent être ajoutées, modifiées, consultées, effacées et imprimées par l'utilisateur.

Elles sont automatiquement mises à jour ou créées au moment de la création des lignes d'une déclaration (voir chapitre 8.2.3.2).

9.4.1. Créer des valeurs Maximum et Minimum

La fonction "**Créer Intervalles**" est appelée dans "Info RIS/Intervalles de contrôle" via "Actions/Créer" ou en cliquant sur le bouton "Créer"  ou via la touche de fonction "F4". La fonction "**Modifier Intervalles de contrôle**" est appelée dans "Info RIS/Intervalles de contrôle" en double-cliquant sur le code marchandise ou via "Actions/Modifier" ou en cliquant sur le bouton "Modifier"  ou via la touche de fonction "F5".



L'utilisateur peut entrer ici ses propres valeurs Maximum et Minimum associées à un code NC8 qui seront utilisées pour contrôler la "qualité" de chaque ligne complétée dans une déclaration. Ces valeurs remplaceront celles fournies par l'ANC.

9.5. Copie des informations d'un RIS.

La fonction "*Copier information RIS*" est sélectionnée par le biais de "*Info RIS / Copier Information RIS*".

Cette option permet à l'utilisateur de copier les tables spécifiques à un RIS vers le RIS actuel.

- Table des **modèles** d'arrivée et d'expédition.
- Table des **codes marchandises RIS**.
- Table des **facteurs de calcul de la masse nette**.

Lors de la création d'un nouveau RIS (cf. chapitre 7.1.2), la même fonction est disponible.

La fonction **Effacer les doubles** permet à l'utilisateur de copier uniquement les informations d'un autre RIS qui ne sont pas encore disponibles.

10. MAINTENANCE DU SYSTEME.

Dans un environnement réseau, les fonctions de maintenance du système peuvent uniquement être exécutées quand les bases de données sont exclusivement accessibles à un utilisateur ou, en d'autres termes, quand il n'y a pas d'autre utilisateur connecté au système.

Le deuxième utilisateur qui essaie de se connecter pendant que le premier utilisateur s'occupe de la maintenance recevra un message l'invitant à se reconnecter plus tard.

10.1. Maintenance des déclarations.

La fonction "**Maintenance des déclarations**" est sélectionnée par le biais de "*Maintenance / Maintenance des déclarations*".

Attention: ces fonctions ne sont pas disponibles si vous avez désactivé l'archivage dans "Système / Paramètres d'administration" (voir paragraphe 5.2 Paramètres d'administration).

Cette option du menu permet à l'utilisateur d'entretenir les données des déclarations.

L'entretien des déclarations peut être effectué uniquement pour le RIS actuel ou dans le cas d'un tiers déclarant pour tous les RIS en même temps.

Le processus d'archivage des déclarations présente les possibilités suivantes qui sont abordées dans les sections qui suivent.

1. **Archiver**: transférer les données des déclarations sur un autre disque.
2. **Désarchiver**: transférer de nouveau dans IDEP les données archivées.
3. **Effacer en-têtes**: supprimer les en-têtes qui restent comme référence dans IDEP.

10.1.1. Archiver sur disque.

La fonction "**Archiver sur disque**" est lancée dans "*Maintenance / Maintenance des déclarations / Archivage sur disque*".

Quand l'utilisateur veut récupérer de l'espace sur son disque dur ou que les déclarations qu'il a gardées dans son système ne sont plus requises "en ligne", il peut **archiver** les déclarations qui ont été envoyées. La sélection de cette fonction fait apparaître un aperçu où figurent les déclarations qui sont prêtes à être archivées.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



La procédure d'archivage des déclarations est la suivante.

Il faut sélectionner la période ou les déclarations à archiver. Il est à noter que seules les déclarations dont l'état "**Envoyé = Oui**" peuvent être archivées. Les autres déclarations seront ignorées même si leur numéro d'identification figure dans la sélection.

En utilisant "*Archivage sur disque*" toutes les déclarations sont archivées.

Sélectionner le **lecteur** et le **chemin** d'accès des archives.

L'utilisateur peut encoder le **nom de la base de données** MS Access, les noms des trois tables associées étant assignés par le système. Les tables concernées sont: **en-têtes détaillées, lignes détaillées, lignes agrégées**. La présentation de ces fichiers (ordre et longueur des champs) est la même que dans la base de données IDEP.

IDEP génère alors la base de données dans les archives en tenant compte du chemin sélectionné et en lui donnant le nom de fichier spécifié.

Il incombe à l'utilisateur de faire une copie de sauvegarde des fichiers de la base de données.

Il est à noter que l'en-tête d'une déclaration archivée **reste** référencé dans IDEP. Seules les lignes de la déclaration sont effacées de la base de données. La déclaration est maintenant affectée de l'indicateur "Archivée = Oui".

Les tiers déclarants peuvent archiver des déclarations pour un ou plusieurs RIS.

Toutes les déclarations pour tous les RIS qui relèvent de la **période statistique** spécifiée seront traitées dans le même fichier de base de données.

Les fonctionnalités du processus d'archivage pour un tiers déclarant sont identique à celle d'un RIS. Mais le tiers déclarant ne peut spécifier une plage car celle-ci serait différente pour chaque RIS.

Pour un tiers déclarant, l'écran "Aperçu des déclarations" (cf. chapitre 8.6 – Aperçu des déclarations) présente une liste de toutes les déclarations de tous les RIS qui ont été envoyées et qui sont prêtes à être archivées.

10.1.2. Désarchiver.

La fonction "**Désarchiver**" est lancée dans "*Maintenance / Maintenance des déclarations / Désarchivage*".


Les déclarations qui ont été archivées peuvent aussi être réintroduites dans la base de données IDEP. Cette option est utile au cas où l'utilisateur a archivé des données et souhaite les restaurer dans son système.


Il est possible de **désarchiver des informations de versions précédentes du logiciel**.


La procédure pour désarchiver des déclarations comporte les étapes suivantes.

Quand la fonction est démarrée, la liste des archivages s'affiche. Elle reprend, pour chaque archivage réalisé :

- Date et heure de l'archivage;
- Opération (archivage ou désarchivage);
- ID du tiers déclarant ou du RIS;
- Le nom du fichier archive.

Pour obtenir des informations complémentaires sur une archive, double-cliquez dessus ou sélectionnez la et cliquez sur le bouton "Consulter" .

- **Restaurer** l'archive sélectionnée n'est possible que si le fichier existe toujours. La fonction peut alors être appelée en cliquant sur le bouton "Désarchiver" .

- **Analyser** une archive. L'utilisateur peut sélectionner un fichier qu'Idep analysera. Si ce fichier ne fait pas déjà partie de la liste et qu'il s'agit d'un fichier archive, il sera ajouté à la liste. Le nom du fichier contiendra (*) indiquant que l'archive a été analysée. Cette fonction peut être activée en cliquant sur le bouton "Analyser" .

- **Trier** sur les colonnes (Date, RIS, Numéro de déclaration) en cliquant sur le titre de la colonne.

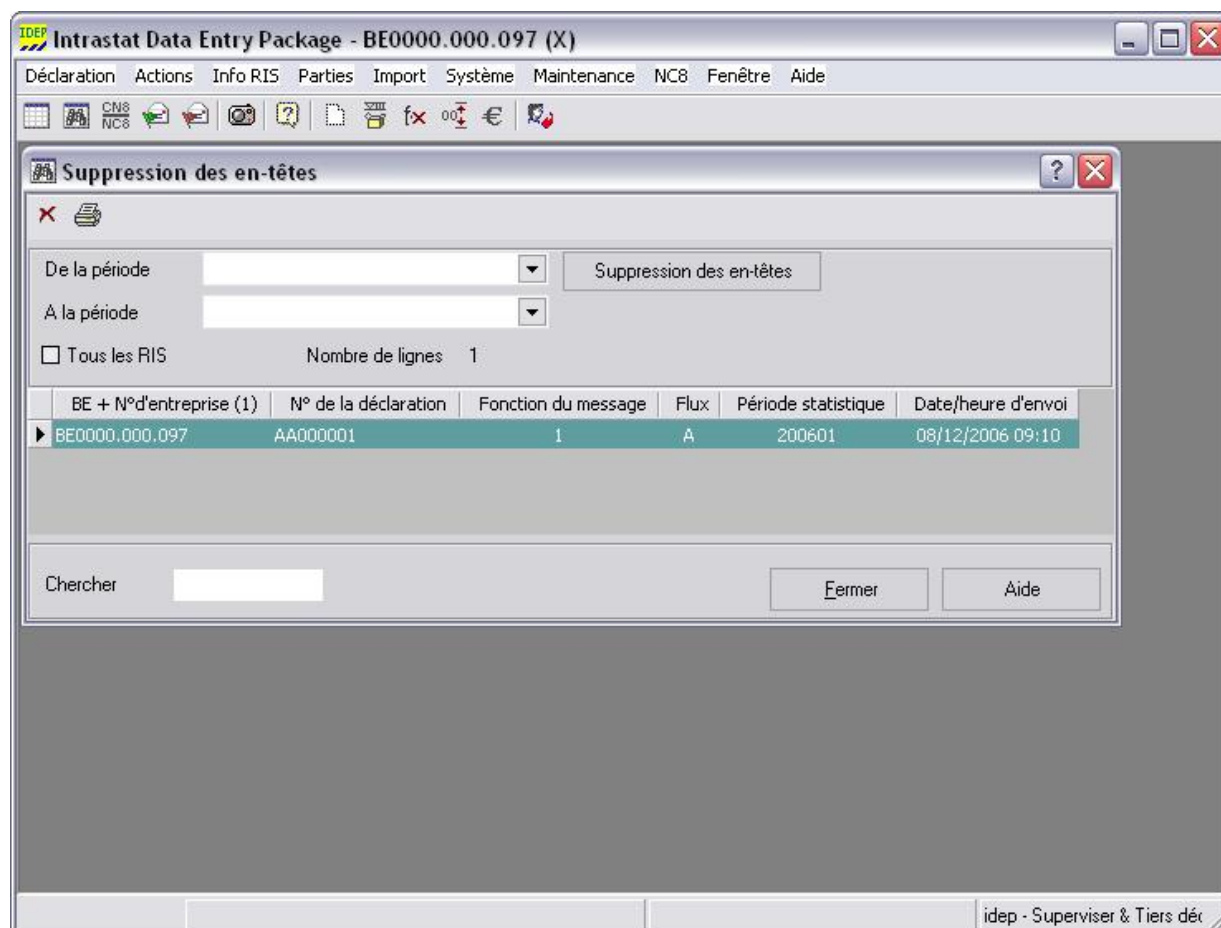
10.1.3. Suppression des en-têtes.

La fonction "**Suppression des en-têtes**" est lancée dans "*Maintenance / Maintenance des déclarations / Suppression des en-têtes*".

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Quand l'utilisateur est certain que les données qu'il a archivées ne serviront plus, il peut supprimer les en-têtes des déclarations en utilisant cette option. Après avoir exécuté cette option, il sera toujours possible de récupérer les données en utilisant le “*désarchivage*”.

La sélection de cette fonction fait apparaître un aperçu dans lequel figurent les déclarations qui sont archivées.



La procédure de suppression des en-têtes de déclarations archivées est la suivante.

Il faut spécifier les **périodes statistiques** des déclarations archivées pour lesquelles l'en-tête dans IDEP doit être supprimé.

Il est à noter que seuls les en-têtes des déclarations ayant l'indicateur "**Archivée = Oui**" peuvent être supprimés à l'aide de cette fonction. Les autres déclarations seront ignorées même si leur numéro d'identification se trouve dans la sélection.

Toutes les déclarations présentées sont archivées à l'aide de “*Suppression en-têtes*”.

Pour le tiers déclarant, le processus de **suppression des en-têtes** des déclarations archivées est le même que celui décrit pour un RIS. Tous les en-têtes sélectionnés des déclarations archivées pour tous les RIS sont supprimés.

10.2. copie de secours de Idepdata (Backup Idepdata).

La fonction “**Backup Idepdata**” est lancée dans “*Maintenance / Backup Idepdata*”.

Elle permet à l'utilisateur de créer une copie de secours de **toutes** les données personnelles de tous les RIS

Pour effectuer une copie de secours, il faut préciser ce qui suit.

- Le lecteur de destination et le chemin.
- Le nom du fichier de secours ZIP.

Tous les fichiers de la base de données concernés sont compressés dans ce fichier.

Il est à noter que numéro de la version du logiciel IDEP qui a effectué la copie de secours est repris dans les informations figurant sur la disquette afin de permettre de restaurer correctement les informations.

À la fin de la procédure de copie, un message indique si la copie de secours a été effectuée avec succès ou non.

10.3. Restaurer la copie de secours (Restore Backup).



La fonction “**Restore Backup**” est lancée dans “*Maintenance / Restore Backup*”.

Cette option permet à l'utilisateur de restaurer une copie de secours faite précédemment. Les données complètes des RIS sont restaurées et **toutes les informations personnelles des RIS présentes dans le système sont écrasées!**

L'option restaurer peut être utilisée dans deux cas:

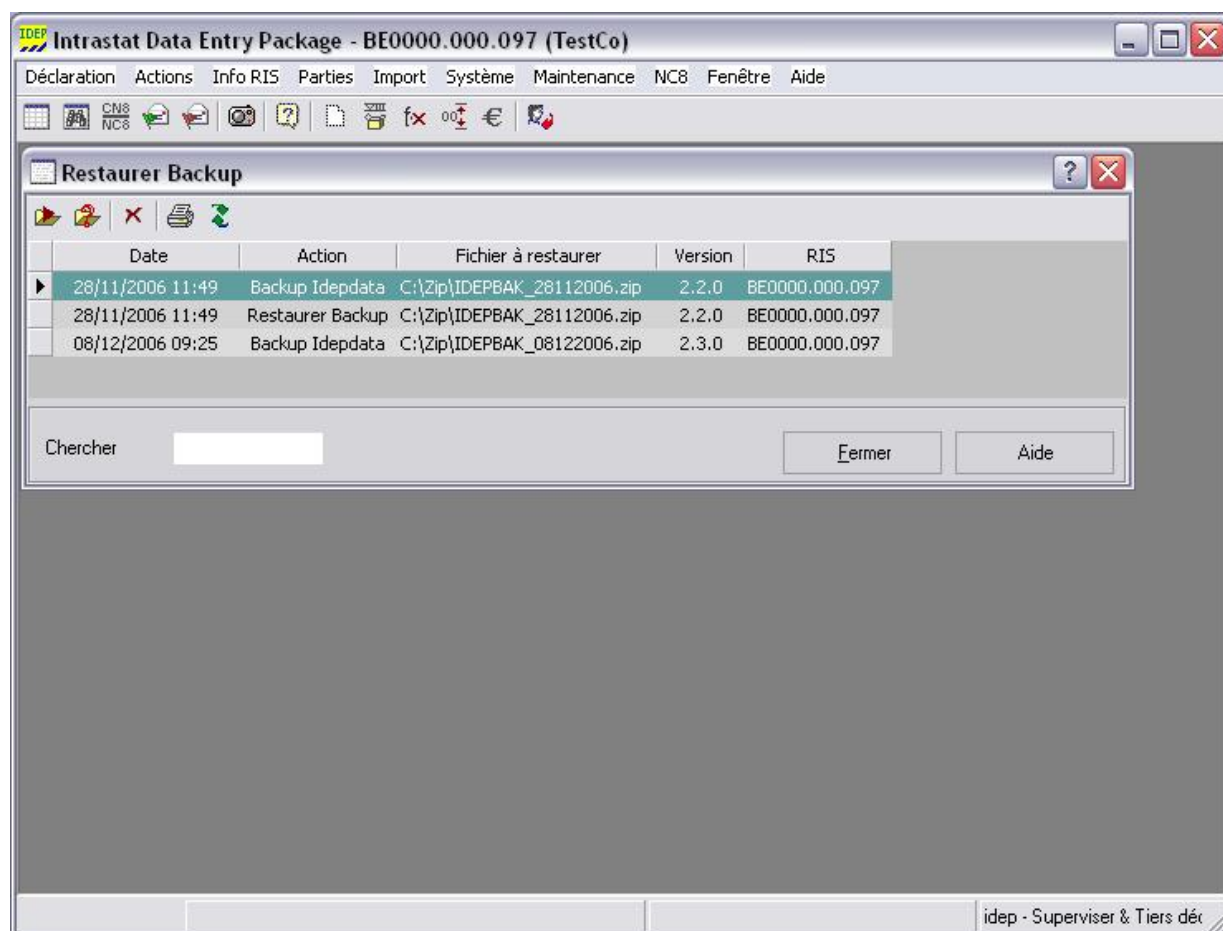
- Quand l'utilisateur a accidentellement supprimé des informations personnelles.
Dans ce cas, il suffit tout simplement de restaurer la copie de secours la plus récente. Les informations introduites entre le moment où la copie de secours a été effectuée et l'opération de restauration sont perdues. C'est pourquoi il est important d'effectuer régulièrement des copies de secours.
- Quand le logiciel IDEP/CN8 dans son ensemble ne fonctionne plus.
Dans ce cas, l'utilisateur doit installer un nouveau logiciel IDEP/CN8 à partir d'un CD-ROM et lancer la fonction “**Restore Backup**” dans ce logiciel.

Quand la fonction “**Restore Backup**” est activée, la liste des sauvegardes déjà réalisées apparaît. La liste affiche uniquement les fichiers backup qui existent encore.

- Cliquer sur le bouton  "Restore backup" restaure le fichier sélectionné.
- Cliquer sur le bouton  "Choisir backup" permet à l'utilisateur de choisir un fichier backup ne figurant pas dans la liste.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation



Il est possible de récupérer un backup d'une version précédente d'Idep.

10.4. Nettoyage.

La fonction “*Nettoyage*” est lancée dans “*Maintenance / Entretien database*”.

Cette fonction fait appel à la fonction dite de “compactage” et de “réparation” de la base de données. Elle rend à nouveau disponible de l'espace dont la perte est due aux changements apportés par l'utilisateur (ajouter, supprimer, modifier des données). Elle permet également, dans certains cas, de corriger des bases de données corrompues. Outre le fait qu'il libère de l'espace sur le disque, un “*nettoyage*” régulier améliore le fonctionnement du système.

10.5. Téléchargement.

La fonction “*Téléchargement*” est lancée dans “*Maintenance / Téléchargement*”.

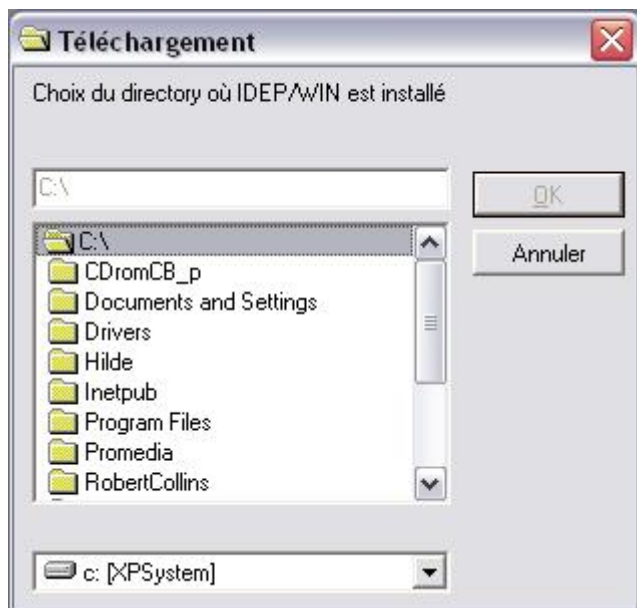
IDEP offre la possibilité de convertir des installations en monoposte en configuration client/serveur. Cela signifie que les bases de données individuelles des installations en monoposte sont rassemblées en une base de données sur le système serveur qui peut d'ailleurs être l'un des systèmes en monoposte initiaux ou une nouvelle installation “propre”.

Il n'est possible de “*télécharger*” que si les deux installations, c'est-à-dire le serveur et l'installation en monoposte disposent de **la même version d'IDEP** du **même État membre**.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Pour procéder à cette opération, la fonction doit être lancée sur le système destiné à être le **serveur**. Outre la règle générale selon laquelle aucun autre utilisateur ne peut être connecté quand une fonction de maintenance du système est en cours (comme décrit dans l'introduction de ce chapitre), il faut aussi qu'aucun utilisateur ne soit connecté sur le système en monoposte pour exécuter cette fonction.

L'utilisateur doit indiquer le chemin du répertoire où se trouve l'installation en monoposte d'IDEP pour Windows.



Après avoir cliqué sur OK, les données suivantes sont téléchargées de l'installation en monoposte vers le serveur.

- Toutes les données des RIS qui ne se trouvaient pas encore sur le serveur.
- Les taux de change qui ne se trouvaient pas encore sur le serveur.
- Si l'installation en monoposte contient une autre langue que l'installation serveur, la nouvelle langue est ajoutée sur le serveur.

Après l'opération réussie de téléchargement, l'installation en monoposte peut être supprimée et une installation client peut être réalisée sur le monoposte, cf. chapitre 2.2.

La procédure peut être répétée pour regrouper les données de plusieurs installations en monoposte dans un serveur.

10.6. Vérification pour upgrade.

La fonction "Vérification pour upgrade" est activée dans "Système/Maintenance/Vérification pour upgrade".

Cette option vérifie sur le site Web d'Intrastat si certains composants d'IDEP/NC8 ont été remplacés par une version plus récente. Si c'est le cas, une réinstallation (partielle) du logiciel sera effectuée comme décrit au chapitre 2. Le programme sera ensuite redémarré.

IDEP pour Windows Manuel d'utilisation

Si aucun upgrade n'est disponible, le message suivant apparaît:




10.7. Installation Extras.

La fonction "Installation Extras" est activée dans "Système/Maintenance/Installation Extras". Elle permet à l'utilisateur d'ajouter des langues à son installation d'IDEP/NC8 si elles sont disponibles sur le site Web d'Intrastat. Elle remplace également les composants perdus (ou défectueux) qu'elle détecte et actionne une fonction "réparation". Une réinstallation (partielle) du logiciel sera effectuée comme décrit au chapitre 2. Le programme sera ensuite redémarré.

11. NC8.

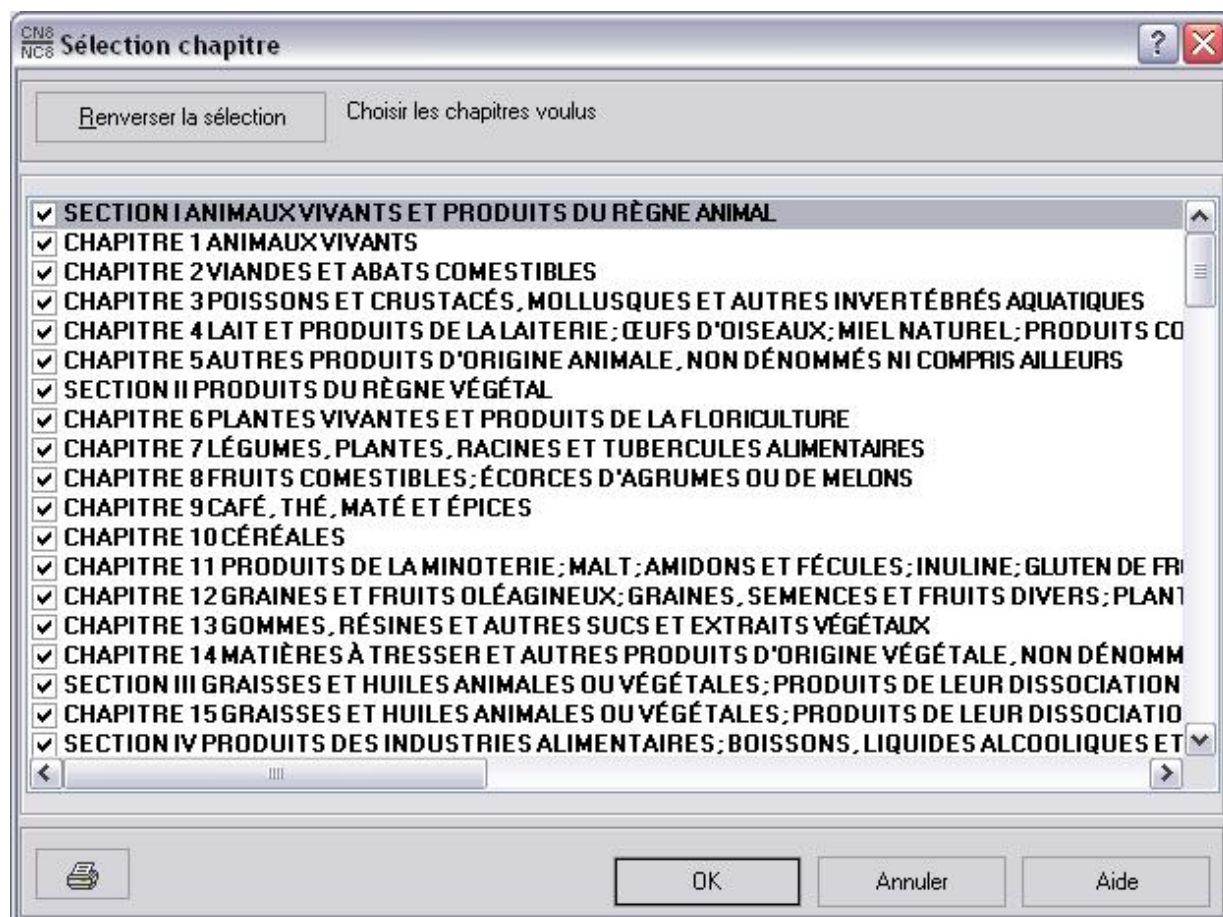
Il est à noter qu'il existe quatre façons d'accéder aux tables de "NC8".

1. A l'aide de l'option "NC8 / Accès NC8" ou en cliquant sur le bouton  "NC8".
2. Lors de la saisie d'une déclaration en appuyant sur F2 lorsque le curseur est dans le champ du **Code NC8** de l'écran de **saisie des lignes de déclaration** ou de l'écran de saisie des **modèles** de lignes.
3. Pour préciser le **code marchandise NC8** pour lequel un "*Rapport par code marchandises*" est désiré.
4. Pour préciser un **code marchandises RIS** en appuyant sur F2 lorsque le curseur est dans le champ du **code NC8** de l'écran de **saisie du code marchandises RIS**.

Dans le premier cas, l'utilisateur peut consulter les tables NC8.

Dans les autres cas, l'utilisateur peut consulter et sélectionner un **code marchandise NC8** et l'envoyer dans le champ correspondant dans IDEP.

Par défaut, tous les textes de tous les chapitres sont installés. Via "NC8/Ajout -- Supprimer chapitres", vous pourrez encore modifier cette sélection.



12. IDEP/CN8 DANS UN RESEAU LOCAL MULTI-UTILISATEUR

12.1. Introduction.

Dans un réseau local où plusieurs utilisateurs peuvent accéder en même temps, aux mêmes fonctionnalités et aux mêmes données il peut être nécessaire **de restreindre l'utilisation de certaines fonctions et l'accès simultané aux données.**

On peut considérer trois cas du point de vue des fonctions. Le premier est le plus restrictif.

1. Fonctions accessibles **uniquement quand un seul utilisateur est connecté.**
2. Fonctions accessibles par **un seul utilisateur à la fois.**
3. Accès à l'information possible **pour plusieurs utilisateurs à la fois.**

Les trois cas sont expliqués plus en détail ci-dessous.

12.2. Fonctions accessibles uniquement quand un seul utilisateur est connecté.

La plupart des fonctions de maintenance du système peuvent être exécutées uniquement quand un seul utilisateur est connecté au système.

Deux **situations de conflit** sont possibles.

1. Un utilisateur essaie d'entrer dans le système pendant qu'un autre utilisateur exécute une fonction qui ne supporte qu'un seul utilisateur à la fois.
L'utilisateur qui essaie d'entrer dans le système voit apparaître le message suivant.

“Fonction de maintenance système en cours. Connexion impossible. Réessayez plus tard.”

L'utilisateur quitte le système.

2. Alors qu'un utilisateur travaille déjà, un autre utilisateur essaie d'exécuter une fonction qui ne supporte qu'un seul utilisateur à la fois.
L'utilisateur qui essaie d'exécuter la fonction voit apparaître le message suivant.

“Fonction non activable quand un autre utilisateur est connecté.”

L'utilisateur abandonne la fonction.

Les **fonctions** qui peuvent uniquement être exécutées quand un seul utilisateur est connecté au système sont les suivantes.

- “ *Maintenance / Backup Idepdata*”.

IDEP pour Windows

Manuel d'utilisation

- “ *Maintenance / Restore Backup* ”.
- “ *Maintenance / Entretien database* ”.

- “ *Maintenance / Téléchargement* ”.

12.3. Fonctions accessibles par un utilisateur à la fois.

Certaines fonctions peuvent uniquement être exécutées par un utilisateur à la fois. Plusieurs utilisateurs peuvent être connectés au système.

Quand un utilisateur accède à une fonction n'autorisant que "un utilisateur à la fois" et qu'un autre utilisateur essaie d'accéder à la même fonction, le deuxième utilisateur voit apparaître le message suivant.

“Fonction déjà utilisée et qui n'est accessible que par un seul utilisateur à la fois.”

Le deuxième utilisateur ne peut avoir accès à la fonction.

Les **fonctions** qui ne peuvent être exécutées que par un utilisateur à la fois alors que plusieurs utilisateurs sont connectés au système sont les suivantes.

- “ *Déclarations sortie INTRASTAT* ”.
- “ *Maintenance / Maintenance des déclarations / Archivage* ”.
- “ *Maintenance / Maintenance des déclarations / Désarchivage* ”.
- “ *Maintenance / Maintenance des déclarations / Suppression en-têtes* ”.

12.4. Accès à l'information possible pour plusieurs utilisateurs.

Les deux paragraphes précédents portaient sur les **fonctions** qui ne peuvent être exécutées par plusieurs utilisateurs en raison de la nature de la fonctionnalité. Dans de nombreux cas, plusieurs utilisateurs utilisent les mêmes **informations** dans des fonctions auxquelles plusieurs utilisateurs peuvent avoir accès à la fois.

Par exemple, deux utilisateurs peuvent introduire des données pour le même RIS en même temps mais uniquement pour des déclarations différentes. Si l'un de ces utilisateurs essayait de modifier la déclaration à laquelle l'autre utilisateur travaille, il verrait apparaître le message suivant.

“Fonction déjà utilisée et qui n'est accessible que par un utilisateur à la fois.”

Le deuxième utilisateur ne peut pas modifier les données, celles-ci sont **verrouillées** par le premier utilisateur.

Si, pour quelque raison que ce soit, une panne de courant par exemple, le logiciel IDEP ne se ferme pas correctement, certaines données peuvent encore être verrouillées au moment du redémarrage du logiciel. Une fonction spéciale veille au déverrouillage de toutes les données dans les bases de données, cf. chapitre 10.4.

Un mécanisme de rafraîchissement automatique assure que plusieurs utilisateurs consultent les mêmes données même s'ils regardent la même fenêtre pendant une longue période. Un rafraîchissement est réalisé toutes les 15 secondes.

13. DIAGNOSTICS.

13.1. Introduction.

Dans certains cas, l'installation ou le lancement d'Idep peuvent échouer, souvent en raison de conditions spécifiques au système de l'utilisateur.

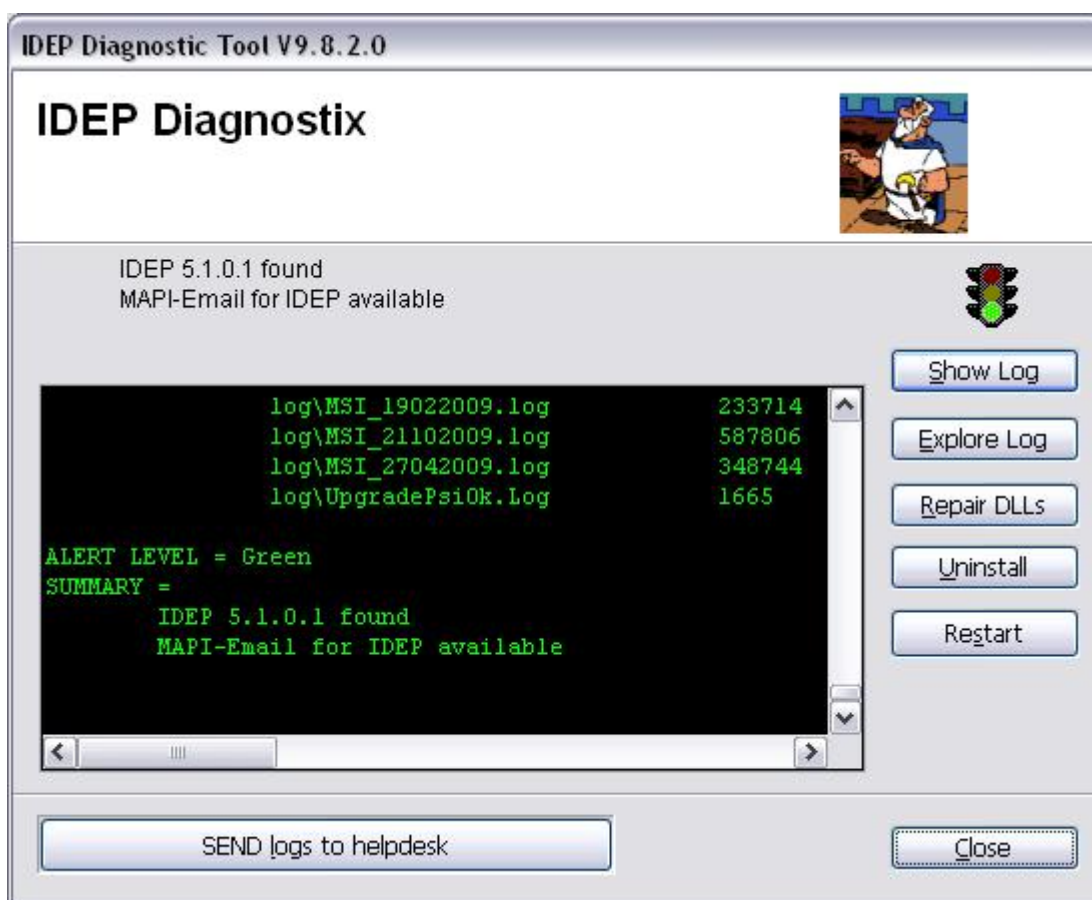
Pour cette raison, l'outil IdepTest a été développé. Il ne nécessite aucune installation particulière et sur tous les système Windows.

13.2. Démarrage d'IdepTest.

L'outil, appelé IdepTest.exe, se trouve sur le cd-rom, dans le répertoire "IdepWin". L'utilisateur peut le lancer directement à partir du cd-rom si Idep/NC8 n'a pas pu être installé..

Il peut aussi être lancé, dans Idep, via le menu "Aide/Diagnostics". Ce n'est évidemment possible que si Idep/NC8 a pu être installé.

Remarque: la langue de l'interface est l'anglais.





IdepTest crée un fichier diagnostic que vous pouvez communiquer au Idep Helpdesk à l'adresse idep@nbb.be.

13.3. Options

IdepTest rassemble de nombreuses informations. Ces informations apparaissent dans un écran dans lequel différents boutons sont disponibles:

Knop	Functie
Show Log	Lance l'éditeur standard avec le fichier log créé.
Explore Log	Lance l'explorateur à l'endroit où le fichier log a été créé. Si possible, le nom du fichier est présélectionné. L'utilisateur peut ainsi retrouver le log et l'envoyer au Idep-Helpdesk (idep@nbb.be).
Repair DLLs	Répare les fichiers DLL si nécessaire et si possible (ce bouton n'est pas disponible si c'est impossible).
Uninstall	Désinstalle IDEP si possible. Cette fonction ne supprime aucune donnée.
Restart	Redémarre l'application.
Send logs to helpdesk	Vous permet d'envoyer, en cas de problèmes, les fichiers log au helpdesk.
Cancel	Ferme l'application.

13.4. IDEP Helpdesk

 +32 2 221 44 33 (FR)
 +32 2 221 44 11 (NL - EN)
email: idep@nbb.be